

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 08826 Numéro SIREN : 775 670 284 Nom ou dénomination : HSBC Continental Europe

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 50007

HSBC Continental Europe
Société anonyme au capital de 1 062 332 775 euros
Siège social : 38 avenue Kléber – 75116 Paris
SIREN 775 670 284 RCS Paris



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 25 MARS 2024**

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font ressortir un résultat net comptable de 671 196 345,11 euros, approuve la proposition d'affectation de ce résultat faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice arrêté à	671 196 345,11 EUR
Augmenté du report à nouveau	1 190 640 727,05 EUR
Soit au total	1 861 837 072,16 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale	33 559 817,26 EUR
Dotation du compte report à nouveau	1 828 277 254,90 EUR

Conformément aux prescriptions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par 212 466 079 voix pour et 25 abstentions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire

G. Penin

HSBC Continental Europe

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47 avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni

de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable résultant de l'application à compter du 1er janvier 2023 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » tel qu'exposé dans la note 1.2.j ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ces changements.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Présentation de l'activité de banque de détail destinée à être cédée

 Risque identifié	 Notre réponse
En 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMB et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Les accords définitifs ont été signés le 20 septembre 2023 et la vente a été réalisée le 1er Janvier 2024. Au 31 décembre 2023, 24 989 milliards d'euros d'actifs et 23 708 milliards d'euros de passifs sont classés comme détenus en vue de la vente au titre des activités de banque de détail en France, conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées". Une perte de 2 milliards d'euros a initialement été constatée en 2022, puis reprise partiellement lors du premier trimestre 2023 car la vente était	Nous avons pris connaissance de la documentation relative à cette opération et apprécié son traitement comptable au 31 décembre 2023. Nos travaux ont notamment consisté à : - Examiner la documentation mise à notre disposition permettant d'apprécier si l'opération de cession envisagée remplissait bien le critère « hautement probable » de la norme IFRS 5 ; - Évaluer la pertinence des jugements clés exercés par la direction sur le traitement comptable des différentes composantes de l'opération ;

devenue moins certaine. A la suite de l'obtention des approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions pertinentes, le groupe destiné à être cédé a été reclassé comme destiné à la vente au quatrième trimestre 2023 avec la constatation d'une perte de valeur avant impôts de 1,8 milliard d'euros, reflétant les conditions définitives de la vente. Au total, ces mouvements donnent lieu à une reprise nette de dépréciation sur l'exercice 2023 de 143 millions d'euros comptabilisée en autres produits opérationnels.

Compte tenu de l'importance de cette opération pour HSBC Continental Europe, de sa complexité comptable et de la sensibilité des jugements mis en œuvre réalisés par la direction, nous avons considéré que l'appréciation des nouvelles conditions de la transaction et les informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés constituaient un point clé de l'audit de l'exercice 2023.

- Tester l'exhaustivité et l'exactitude des actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente et de la perte comptabilisée ;

- Apprécier le caractère approprié des informations fournies sur cette opération aux états financiers consolidés.

Pour plus de détails, se référer aux notes 1.3 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dépréciations des prêts et créances à la clientèle d'entreprises

	Risque identifié		Notre réponse
	La détermination des pertes de crédit attendues (ECLs) implique le jugement de la direction. Les estimations correspondantes sont soumises à un degré élevé d'incertitude qui s'est accru dans le contexte économique actuel avec notamment la hausse de l'inflation, des prix d'énergie et des taux d'intérêt.		La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs des pertes de crédit attendues (ECLs). Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées, en particulier :
	La direction recourt pour le calcul des ECLs à des modèles sur-mesure complexes. La nature et l'étendue des ajustements apportés, basés ou non sur les modèles et déterminés sur la base des jugements de la direction, varient selon les portefeuilles d'entreprises.		• L'examen et la revue contradictoire de plusieurs scénarios économiques et leur probabilité d'occurrence par un groupe d'experts et un comité de gouvernance interne ;
	La détermination des paramètres de risques qui sous-tendent l'estimation des ECLs, nécessite le recours à des hypothèses notamment en ce qui		• La pertinence des comités de crédit mis en place pour évaluer et approuver les dépréciations estimées, en particulier les jugements de la direction pour déterminer les ajustements à appliquer ;

concerne les scénarios économiques prospectifs et leurs probabilités d'occurrence, les notations des crédits des clients d'entreprises (CRR) et le caractère recouvrable de ces encours.

Nous avons considéré que ces dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone de jugement significative pour l'établissement des comptes, en particulier dans le contexte économique actuel.

- La validation et la surveillance des modèles ;
- Les revues de crédit permettant de déterminer les notations de risque de crédit sur des portefeuilles d'entreprises ;
- Les entrées de données critiques dans les systèmes source, ainsi que le flux et la transformation des données entre les systèmes source et le moteur de calcul des dépréciations ;

Nous avons impliqué nos experts dans l'évaluation du caractère raisonnable des prévisions des variables macro-économiques, notamment sur l'estimation de la probabilité de réalisation de divers scénarios. Ces experts ont examiné la sensibilité des pertes de crédit attendues à ces hypothèses.

Nous avons également évalué la pertinence des méthodologies de modèles lorsque les pertes de crédit attendues ont été ajustées, nous avons apprécié les dépréciations déterminées par la direction et l'analyse les justifiant.

Par ailleurs, nous avons apprécié le niveau d'ECLs sur un échantillon de prêts à la clientèle d'entreprise et la pertinence des jugements de la direction, en particulier le niveau des notations de risque de crédit et les évaluations à dire d'experts.

Nous avons également apprécié les informations sur le risque de crédit présentées dans les états financiers au 31 décembre 2023.

Les dépréciations des prêts et créances sur la clientèle d'entreprises présentent un montant de 693 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Se référer à la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et à la section « Ventilation des actifs financiers par qualité de défaut » du rapport de gestion.

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs liés aux pertes fiscales reportables

	Risque identifié		Notre réponse
	Les impôts différés actifs s'élèvent à 798 millions d'euros dans les comptes consolidés de HSBC Continental Europe dont 652 millions d'euros d'impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables. La valorisation ainsi que la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépend principalement : - Du résultat taxable que HSBC Continental Europe prévoit de générer dans le futur ; - De la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de HSBC Continental Europe en France. La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections de résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscale disponibles et réalisables. Par conséquent, compte tenu du montant significatif d'impôts différés actifs au 31 décembre 2023 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur déficits reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit des comptes de HSBC Continental Europe.		Nous avons réalisé les diligences suivantes afin de valider la recouvrabilité des impôts différés actifs sur déficits reportables : - Nous avons testé les contrôles en place au titre du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ; - Nous avons, avec l'aide de nos fiscalistes, fait une revue critique des hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont notamment consisté à : • Tester les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration ; • Apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en examinant les différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures ; • Comparer les hypothèses utilisées par la direction pour estimer les résultats fiscaux futurs pour déterminer le montant des impôts différés actifs à reconnaître avec les hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les différents tests de dépréciation d'actifs. Évaluer la conformité des hypothèses de la direction avec les lois et règles fiscales en place et à venir ; - Nous avons testé la classification des impôts différés actifs en prenant en compte l'existence d'impôts différés passifs ;

- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes consolidés.

Pour plus d'informations, se référer à la note 1.2.I, et la note 9 des états financiers consolidés.

Evaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 - Contrats d'assurance » sur les soldes d'ouverture et les comparatifs

	Risque identifié		Notre réponse
	La mise en place de la norme IFRS 17 « contrats d'assurance » à partir du 1er janvier 2023 entraîne des changements significatifs des politiques comptables et règles d'évaluation des contrats d'assurance ainsi que des modifications dans la présentation des états financiers. Son application a été réalisée rétrospectivement sur les contrats d'assurance en cours à la date de transition au 1er janvier 2022.		Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en comptabilisation d'instruments financiers, nous avons notamment réalisé les procédures d'audit suivantes :
	Le Groupe a présenté l'incidence de cette nouvelle norme comptable conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », ce qui comprend les informations comparatives corrélatives au 1er janvier 2022, ainsi que l'incidence des choix de méthodes comptables retenus sur le solde d'ouverture des capitaux propres et sur la marge sur services contractuels du bilan d'ouverture.		• Prendre connaissance et apprécier les processus et les contrôles définis par la direction permettant de déterminer l'impact de l'adoption de la norme IFRS 17 sur les comptes consolidés au 1er janvier 2022, ainsi que sur les états financiers comparatifs au 31 décembre 2022 ;
	La note « 1 - Base d'établissement et principales méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe présente en particulier les informations qualitatives et quantitatives requises par la norme IFRS 17 ainsi que les principaux choix de méthodes comptables appliqués à la transition. Selon cette note, l'adoption de cette nouvelle norme comptable a conduit à constater un impact global de -496 millions d'euros sur les capitaux propres au 1er janvier 2022 et à constituer une marge sur		• Apprécier le bien-fondé des choix de méthodes comptables et des jugements retenus par la direction au regard des dispositions de la norme IFRS 17 ; • Apprécier les paramètres et les hypothèses utilisés dans les méthodes de transition appliquées pour le calcul de la marge sur services contractuels (selon l'approche rétrospective modifiée telle que mise en œuvre au sein du Groupe). Dans ce cadre, nous avons apprécié les modalités d'évaluation et de

services contractuels à l'ouverture d'un montant brut avant impôts de 920 millions d'euros.

L'application de la norme IFRS 17 fait intervenir de nouvelles estimations comptables et actuarielles impliquant un jugement accru de la direction dans le choix des méthodes comptables appropriées dans le cadre des dispositions de transition et dans la détermination des hypothèses et paramètres clés pour refléter la situation future estimée la plus probable. Il s'agit notamment, à la date de transition :

- De la détermination de l'approche de transition applicable pour chaque groupe de contrats d'assurance ; et en particulier l'appréciation des cas où une application rétrospective complète (FRA) est possible pour chaque groupe de contrats et, dans le cas contraire, l'évaluation des méthodologies de transition des groupes de contrats pour lesquels une approche rétrospective modifiée (MRA) a été mise en œuvre ;
- Des méthodologies et hypothèses utilisées pour calculer la marge sur services contractuels initiale en fonction de l'approche de transition retenue des groupes de contrats d'assurance ;
- En particulier, son montant a été estimé majoritairement selon l'approche rétrospective modifiée en raison de l'absence d'informations d'une granularité suffisante pour appliquer la méthode rétrospective complète, ce qui a conduit la direction à procéder à certaines simplifications notamment en matière de regroupement des contrats, de taux d'actualisation, de reconstitution des marges passées ;
- Des méthodes de présentation des impacts de ces choix dans les capitaux propres du Groupe, y compris ceux affectant les « autres éléments du résultat global » (OCI) à la date de transition.

L'importance des changements en matière d'évaluation et de comptabilisation des passifs au titre des contrats d'assurance induits par cette nouvelle norme comptable, le choix de méthodes

comptabilisation de la marge sur services contractuels au 1er janvier 2022 ;

- Apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en modélisation actuarielle, les méthodologies et les jugements clés retenus dans la détermination des modèles d'évaluation actuariels (comprenant notamment ceux relatifs à la détermination de la marge sur services contractuels et les paramètres clés des taux d'actualisation retenus par la direction) au regard des dispositions de la norme IFRS 17. Nous avons vérifié la mise en œuvre de ces méthodes et hypothèses dans le cadre de nos procédures d'audit des informations comparatives au titre de l'exercice 2022 ;
- Réaliser des tests, sur la base de sondages et de notre évaluation des risques, sur les données, les hypothèses et paramètres clés de modélisation et sur les retraitements opérés et utilisés dans le calcul des soldes d'ouverture et des états comparatifs présentés ;
- Apprécier le caractère approprié des informations de l'annexe aux comptes consolidés relatives à la transition vers la nouvelle norme IFRS 17 au regard des exigences de la norme IAS 8.

comptables et le caractère significatif des jugements de la direction pour déterminer certaines hypothèses clés d'évaluation, nous ont conduit à considérer l'évaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » sur les soldes d'ouverture et les comparatifs des comptes consolidés du Groupe comme un point clé de l'audit.

Evaluation des passifs d'assurance vie à participation directe et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire

	Risque identifié		Notre réponse
	Au 31 décembre 2023, le groupe a comptabilisé des passifs liés à des contrats d'assurance pour un montant de 21 035 millions d'euros comme présenté dans la note « 6 - Activités d'assurance » de l'annexe aux états financiers consolidés. Le modèle d'évaluation basée sur l'approche par commission variable (ci-après dénommée "VFA") est utilisé pour les contrats d'assurance vie à participation directe et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaires qui représentent la grande majorité des contrats émis par le groupe, à hauteur de 20 942 millions d'euros. L'estimation de ces passifs selon la norme IFRS 17 repose sur: • La détermination de la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés : La Projection de ces flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces flux estimés sont actualisés afin de refléter la valeur temps de l'argent sur la base d'une courbe des taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité. • La définition de l'ajustement au titre des risques non financiers (ou « risk adjustment »), destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier		Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes : • Prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance évalués selon le modèle VFA; • Evaluer la conformité des principes comptables appliqués par le groupe aux dispositions de la norme IFRS 17; • Apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction, y compris sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par

des flux de trésorerie futurs à mesure que les contrats d'assurance sont exécutés. Pour évaluer cet ajustement, le groupe a choisi de retenir la méthode de « valeur à risque » (« Value at Risk » ou « VAR »). En particulier, le groupe a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée.

- La marge sur services contractuels représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables au Groupe sur la durée de couverture des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés.

En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance, de leur sensibilité importante à l'environnement économique et financier pouvant engendrer un impact sur le comportement des assurés, du caractère significatif du jugement de la direction dans le choix des données et des hypothèses ainsi que le recours à des techniques complexes de modélisation, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques des contrats d'assurance évalués selon le modèle VFA comme un point clé de l'audit.

la direction. Nous avons également apprécié le caractère adéquat des éventuels changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs;

- Tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés, de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Nous avons apprécié, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations;

- Tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés;

- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative;

- Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 17ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1^{er} mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris

AGNES HUSSHERR

Agnès Husherr

 Vincent GÉNIBREL

Vincent Génibrel

01-03-2024 | 14:18 c

Etats financiers consolidés

Sommaire

189	Compte de résultat consolidé
190	Etat consolidé du résultat global
191	Bilan consolidé
192	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
194	Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

Sommaire

196	1 Base d'établissement et principales méthodes comptables
211	2 Regroupement d'entreprises
211	3 Actifs détenus en vue de la vente, passifs d'un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées
214	4 Commissions nettes
215	5 Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat (activités poursuivies)
216	6 Activités d'assurance
226	7 Salaires et avantages au personnel
231	8 Honoraires des commissaires aux comptes
231	9 Impôts
234	10 Dividendes
235	11 Bénéfice par action
235	12 Portefeuille de transaction (Actif)
236	13 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur
244	14 Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur
245	15 Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat
245	16 Instruments dérivés
249	17 Investissements financiers
250	18 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés
251	19 Participations dans les entreprises liées et partenariats
251	20 Informations relatives aux implantations pays par pays
252	21 Entités structurées
254	22 Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles
256	23 Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs
257	24 Portefeuille de transaction (Passif)
257	25 Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur
258	26 Comptes de régularisation et autres passifs
258	27 Provisions pour risques et charges
259	28 Dettes subordonnées
260	29 Analyse des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité
262	30 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif
263	31 Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres
263	32 Passifs éventuels, engagements de financement et garanties
264	33 Contrats de location
265	34 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
266	35 Transactions avec des parties liées
268	36 Effets de l'adoption de la norme IFRS17
272	37 Événements postérieurs à la clôture
273	38 Liste des sociétés consolidées de HSBC Continental Europe
275	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2023 m€	2022 ^{1,2} m€
Activités poursuivies			
Marge nette d'intérêt		2 442	1 130
– intérêts et produits assimilés		7 561	2 206
– intérêts et charges assimilées		(5 119)	(1 076)
Commissions nettes	4	1 102	759
– commissions (produits)	4	1 672	1 138
– commissions (charges)	4	(570)	(379)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	5	156	332
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5	1 144	(1 448)
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	5	16	(16)
Variation de juste valeur des actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	5	16	26
Résultat net de cession des investissements financiers		(6)	(11)
Produits / (charges) financiers d'assurance	6	(1 188)	1 124
Résultat des services d'assurance		126	118
– produits des services d'assurance		242	239
– charges des services d'assurance		(116)	(121)
Gains / (pertes) comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente		–	(103)
Autres produits / (charges) d'exploitation		25	91
Total du produit net bancaire		3 833	2 002
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		3 833	2 002
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(141)	(124)
Produit net bancaire		3 692	1 878
– frais de personnel	7	(951)	(686)
– frais généraux et administratifs		(1 229)	(936)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation		(14)	(36)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition	22	(23)	(2)
Total des charges d'exploitation		(2 217)	(1 660)
Résultat d'exploitation		1 475	218
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	19	–	–
Résultat avant impôt		1 475	218
Impôt sur les bénéfices	9	(387)	(33)
Résultat après impôt au titre des activités poursuivies		1 088	185
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	3	(180)	(1 275)
Résultat net		908	(1 090)
Attribuable à :			
– résultat net part du groupe		883	(1 092)
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		25	2
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées	3	–	–
Bénéfice par action	11	4,17	(8,27)
Bénéfice par action après dilution	11	4,17	(8,27)
Dividende par action	10	–	–

1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

2 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Etat consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2023 m€	2022 ^{1,2} m€
Résultat net des activités poursuivies		1 088	185
Autres éléments du résultat global			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		381	(1 804)
– profits / (pertes) de juste valeur		522	(2 446)
– plus / (moins) values de cession transférées dans le compte de résultat		(1)	9
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		(5)	4
– impôt différé		(135)	629
Couvertures de flux de trésorerie :		168	(268)
– profits / (pertes) de juste valeur	16	225	(365)
– profits / (pertes) reclassés dans le compte de résultat	16	2	2
– impôt différé	16	(59)	95
Produits / (charges) financiers des contrats d'assurance		(340)	1 661
– avant impôt différé		(459)	2 240
– impôt différé		119	(579)
Différence de change nette d'impôt différé		7	8
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains / (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :		(20)	29
– avant impôt différé	7	(30)	41
– impôt différé		10	(12)
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :		(67)	197
– avant impôt différé	26	(84)	271
– impôt différé		17	(74)
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		(2)	(1)
– profits / (pertes) de juste valeur		(2)	(1)
– impôt différé		—	—
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt		127	(178)
Total du résultat global au titre des activités poursuivies		1 215	7
Total du résultat global au titre des activités abandonnées	3	(174)	(1 257)
Total des produits et charges :			
– part du groupe		1 013	(1 252)
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		28	2
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées		—	—
Total du résultat global		1 041	(1 250)

1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

2 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2023 m€	2022 ¹ m€	1 ^{er} janvier 2022 ¹ m€
Actif				
Caisse, banques centrales et CCP		56 894	59 734	38 063
Comptes d'encaissement		273	476	156
Portefeuille de transaction	12	17 249	13 777	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	15	13 590	12 170	13 345
Instruments dérivés	16	45 522	59 960	39 634
Prêts et créances sur les établissements de crédit ²		5 816	7 233	6 832
Prêts et créances sur la clientèle ²		50 127	42 340	59 612
Opérations de prise en pension – hors-trading		24 490	15 374	20 487
Investissements financiers	17	22 608	19 135	16 110
Actifs détenus en vue de la vente	3	23 211	23 548	2
Comptes de régularisation et autres actifs	23	21 453	23 761	14 595
Impôt courant		599	330	162
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	19	—	—	2
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	22	188	140	86
Actifs d'impôt différé	9	957	1 103	219
Total de l'actif		282 977	279 081	222 226
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit		8 904	11 182	18 548
Comptes créditeurs de la clientèle		95 247	83 692	70 144
Opérations de mise en pension – hors-trading		11 153	6 655	8 731
Comptes de décaissement		320	528	280
Portefeuille de transaction	24	19 877	17 509	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	25	9 696	9 049	13 733
Instruments dérivés	16	43 630	55 726	35 895
Dettes représentées par un titre		12 909	6 861	7 414
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	3	23 817	27 855	—
Comptes de régularisation et autres passifs	26	21 469	25 656	18 128
Impôt courant		211	113	66
Passifs des contrats d'assurance	6	21 035	20 439	23 750
Provisions	27	245	286	234
Passifs d'impôt différé	9	5	3	—
Dettes subordonnées	28	1 951	2 023	1 876
Total des dettes		270 469	267 577	215 046
Fonds propres				
Capital social appelé	31	1 062	1 062	491
Primes d'émission	31	5 264	5 264	2 137
Autres fonds propres	10	1 433	1 433	750
Autres réserves		1 480	1 261	1 665
Report à nouveau et résultat de la période		3 103	2 338	2 128
Total des fonds propres – part du groupe		12 342	11 358	7 171
Part des intérêts minoritaires		166	146	9
Total des fonds propres		12 508	11 504	7 180
Total du passif et des capitaux propres		282 977	279 081	222 226

1 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Nous avons retraité les données comparatives 2022 et l'impact de la transition IFRS 17 sur le bilan au 1^{er} janvier 2022.

2 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle pour lesquels des pertes de crédit attendues sont calculées en vertu de la norme IFRS 9. Une analyse des variations des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes pour les prêts et créances sur les établissements de crédit et les clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières » à la section Risque de crédit.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Autres réserves										Total des capitaux propres
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve financière d'assurance	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1^{er} janvier 2023	6 326	1 433	2 338	(1 136)	(231)	(13)	1 592	1 049	11 358	146	11 504
Résultat net des activités poursuivies	—	—	1 063	—	—	—	—	—	1 063	25	1 088
Autres éléments du résultat global	—	—	(87)	376	168	7	—	(340)	124	3	127
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	378	—	—	—	—	378	3	381
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(2)	—	—	—	—	(2)	—	(2)
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	168	—	—	—	168	—	168
– gains / (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	(20)	—	—	—	—	—	(20)	—	(20)
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	(67)	—	—	—	—	—	(67)	—	(67)
– produits / (charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	(340)	(340)	—	(340)
– écart de change	—	—	—	—	—	7	—	—	7	—	7
Total du résultat global des activités poursuivies	—	—	976	376	168	7	—	(340)	1 187	28	1 215
Total du résultat global des activités abandonnées	—	—	(174)	—	—	—	—	—	(174)	—	(174)
– fonds propres additionnels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– dividendes ¹	—	—	(78)	—	—	—	—	—	(78)	(8)	(86)
– impact net des accords de paiement réglés en actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– changement dans le regroupement d'entreprises et autres mouvements ²	—	—	41	(3)	—	—	11	—	49	—	49
Total autres variations des capitaux propres	—	—	(37)	(3)	—	—	11	—	(29)	(8)	(37)
Au 31 décembre 2023	6 326	1 433	3 103	(763)	(63)	(6)	1 603	709	12 342	166	12 508

1 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 78 millions EUR.

2 Les variations des regroupements d'entreprises et autres changements comprennent un apport de capital de 51 millions EUR lié à l'acquisition de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. le 2 novembre 2023 et l'affectation du bénéfice à la réserve obligatoire de 11 millions EUR.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre^{1,2}

	Autres réserves										
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve financière d'assurance	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 31 décembre 2021	2 628	750	2 636	45	37	(21)	1 592	—	7 667	9	7 676
Transition FRS17	—	—	(508)	624	—	—	—	(612)	(496)	—	(496)
Au 1 ^{er} janvier 2022	2 628	750	2 128	669	37	(21)	1 592	(612)	7 171	9	7 180
Résultat net des activités poursuivies	—	—	183	—	—	—	—	—	183	2	185
Autres éléments du résultat global	—	—	226	(1 805)	(268)	8	—	1 661	(178)	—	(178)
- instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1 804)	—	—	—	—	(1 804)	—	(1 804)
- actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1)	—	—	—	—	(1)	—	(1)
- couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	(268)	—	—	—	(268)	—	(268)
- gains / (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	29	—	—	—	—	—	29	—	29
- variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	197	—	—	—	—	—	197	—	197
- produits / (charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	1 661	1 661	—	1 661
- écart de change	—	—	—	—	—	8	—	—	8	—	8
Total du résultat global des activités poursuivies	—	—	409	(1 805)	(268)	8	—	1 661	5	2	7
Total du résultat global des activités abandonnées	—	—	(1 257)	—	—	—	—	—	(1 257)	—	(1 257)
- fonds propres additionnels	3 698	248	—	—	—	—	—	—	3 946	—	3 946
- dividendes ³	—	—	(39)	—	—	—	—	—	(39)	—	(39)
- impact net des accords de paiement réglés en actions	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1
- changement dans le regroupement d'entreprises et autres mouvements ⁴	—	435	1 096	—	—	—	—	—	1 531	135	1 666
Total autres variations des capitaux propres	3 698	683	1 058	—	—	—	—	—	5 439	135	5 574
Au 31 décembre 2022	6 326	1 433	2 338	(1 136)	(231)	(13)	1 592	1 049	11 358	146	11 504

1 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

2 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

3 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 39 millions EUR.

4 Les changements dans le regroupement d'entreprises et autres mouvements comprennent un apport de capital de 1 123 millions EUR lié à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022, 435 millions EUR d'instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires dans HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et 145 millions EUR de participation ne donnant pas le contrôle dans HSBC Bank Malta p.l.c.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2023 m€	2022 ¹ m€
Activités poursuivies			
Résultat avant impôt²		1 475	218
Retraitement des éléments non monétaires²		443	(2)
- amortissements, dépréciations et provisions des immobilisations corporelles, incorporelles et du droit d'utilisation		37	38
- flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		6	7
- part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		—	—
- pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit		141	133
- provisions (y compris provision pour retraites)		33	105
- paiement à base d'actions	7	15	21
- autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		(31)	13
- élimination des écarts de conversion		242	(319)
Variation des actifs et passifs d'exploitation		(788)	756
- variation nette sur titres de transaction et dérivés		1 484	(652)
- variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		2 796	3 859
- variation sur opérations de prise en pension - hors trading		(5 921)	6 022
- variation des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		(1 420)	1 848
- variation des autres actifs		(7 920)	3 385
- variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		4 963	(11 232)
- variation des opérations de mise en pension - hors trading		4 498	(2 077)
- variation des dettes représentées par un titre		6 048	(584)
- variation des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		571	(1 498)
- variation des autres passifs		(5 458)	1 750
- impôts payés		(429)	(65)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 130	972
Acquisition d'investissements financiers		(6 990)	(3 394)
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers		3 828	2 236
Flux nets de trésorerie sur acquisition / cession d'actifs corporels		(21)	(13)
Flux nets de trésorerie sur acquisition / cession d'actifs incorporels		(53)	(6)
Flux nets du regroupement d'entreprises ^{3,4}		611	28 687
Flux nets de trésorerie sur cession / acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes		(777)	—
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(3 402)	27 510
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres	31	—	3 946
Passifs subordonnés remboursés	28	(72)	(300)
Dividendes versés	10	(78)	(39)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(8)	—
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(158)	3 607
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées	3	9 467	(503)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		7 037	31 586
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture⁵		88 749	56 999
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(163)	164
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		95 623	88 749

Tableau des flux de trésorerie consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2023 m€	2022 ² m€
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^a			
- caisse, banques centrales et CCP ^{7,8}		56 894	59 734
- comptes d'encaissement		273	476
- prêts et créances sur les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		5 001	5 241
- opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		16 155	12 961
- effets publics et valeurs assimilées de maturité inférieure ou égale à trois mois		—	—
- comptes de règlement nets, dépôts de garanties et appels de marge en espèce		8 089	9 031
- trésorerie et équivalents de trésorerie détenue en vue de la vente/des activités abandonnées ^{8,9}		9 531	1 834
- déduction des comptes de décaissement		(320)	(528)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre⁵		95 623	88 749

- 1 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.
- 2 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.
- 3 195 millions EUR ont été versés en contrepartie de l'acquisition de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. le 2 novembre 2023. Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de cette filiale dont le contrôle a été obtenu s'élève à 0,8 milliard EUR.
- 4 1,4 milliard EUR ont été versés en contrepartie de l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022. Le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de ces filiales dont le contrôle a été obtenu s'élève à 28,6 milliards EUR. Une rétribution de 1,5 milliard EUR a été reçue dans le cadre du transfert des activités de Banque Privée en France à HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. le 1^{er} octobre 2022.
- 5 Suite à une erreur de classification survenue dans le tableau des flux de trésorerie consolidés en décembre 2022, la ligne Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période, soit le 31 décembre 2022, et au début de la période, soit le 1^{er} janvier 2023 ainsi que la ligne Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour la période au 31 décembre 2022 ont été retraitées pour (3,3) milliards EUR. Cette correction n'a pas d'incidence sur la présentation du bilan 2022.
- 6 Au 31 décembre 2023, la ligne "trésorerie et équivalents de trésorerie" inclut 6,0 milliards EUR (en 2022 : 12,1 milliards EUR) de trésorerie indisponible pour les usages de HSBC Continental Europe, dont 1,3 milliard EUR (en 2022 : 1,2 milliard EUR) de dépôts obligatoires auprès des banques centrales.
- 7 Au 31 décembre 2022, le montant inclut une contribution de trésorerie attendue de 3,9 milliards EUR dans le cadre du projet de vente des activités de banque de détail en France.
- 8 Au 31 décembre 2023, HSBC Continental Europe devrait inclure une contribution en numéraire de 9,9 milliards EUR, dont 9,5 milliards EUR ont été reclassés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2023 ("Prêts et créances sur les établissements de crédit" pour 9,3 milliards EUR, "Caisse, banques centrales et CCP" pour 0,2 milliard EUR).
- 9 HSBC Continental Europe a finalisé la vente à Pancreta Bank SA des activités de sa succursale en Grèce le 28 juillet 2023.

Les intérêts reçus s'élèvent à 7 898 millions EUR dont 261 millions EUR au titre des activités abandonnées (2022 : 2 639 millions EUR dont 307 millions EUR au titre des activités abandonnées). Les intérêts payés s'élèvent à 5 658 millions EUR dont 287 millions EUR au titre des activités abandonnées (2022 : 1 546 millions EUR dont 159 millions EUR au titre des activités abandonnées). Les dividendes reçus s'élèvent à 30 millions EUR (2022 : 11 millions EUR).

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC Continental Europe, 38 Avenue Kléber – 75116 Paris ou sur les sites Internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 février 2024.

1.1 Base d'établissement

(a) Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe ont été établis dans le respect des normes internationales d'informations financières (*International Financial Reporting Standards*, « IFRS ») telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et incluent les interprétations formulées par l'IFRS *Interpretations Committee*, telles que validées par l'Union européenne (« UE »). Il n'y avait aucune norme non approuvée en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 affectant ces états financiers consolidés.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2023

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Le 1^{er} Janvier 2023, le Groupe a adopté les dispositions de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » de manière rétrospective, les données comparatives étant retraitées à partir de la date de transition, le 1^{er} janvier 2022. Lors de la transition, le total des capitaux propres du Groupe a diminué de 496 millions EUR.

Lors de l'adoption de la norme IFRS 17, les soldes fondés sur l'IFRS 4, y compris les actifs de la PVIF (« *Present value of in-force business* ») liés à la comptabilisation initiale des bénéfices futurs des contrats d'assurance en vigueur, ont été décomptabilisés. Les passifs des contrats d'assurance ont été réévalués conformément à la norme IFRS 17 sur la base de groupes de contrats d'assurance, qui incluent les flux de trésorerie d'exécution comprenant la meilleure estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (par exemple, les primes et paiements pour les sinistres, les prestations et les charges), ainsi qu'un ajustement du risque pour le risque non financier et la marge de services contractuels (ci-après dénommée *Contractual Service Margin*, CSM). La CSM représente les bénéfices non acquis qui seront libérés et systématiquement comptabilisés dans les Revenus d'assurance au fur et à mesure que les services sont fournis sur la période de couverture prévue.

Par ailleurs, le groupe a utilisé l'option offerte par la norme de reclasser certains actifs financiers éligibles détenus pour financer les passifs des contrats d'assurance, qui étaient en majorité évalués au coût amorti, en actifs financiers à la juste valeur par résultat, pour lesquels les données comparatives ont été retraitées à partir de la date de transition. Les effets de l'adoption de la norme IFRS 17 sont détaillés à la Note 36 avec une description de la méthode exposée dans la note 1.2(i).

Les principales différences entre IFRS 4 et IFRS 17 sont résumées dans le tableau suivant :

	IFRS 4	IFRS 17
Bilan	- Les passifs des contrats d'assurance vie hors unités de compte sont calculés selon les principes actuariels locaux. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance vie en unités de compte sont au moins équivalents à la valeur de rachat ou de transfert, par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents. Les exigences en matière de regroupement sont conformes à la réglementation locale. - Une immobilisation incorporelle est comptabilisée au titre de la PVIF, représentant la comptabilisation initiale des bénéfices futurs associés aux contrats d'assurance en vigueur.	- Les passifs des contrats d'assurance sont évalués pour les groupes de contrats d'assurance à la valeur actuelle, flux de trésorerie d'exécution et CSM compris. - Les flux de trésorerie d'exécution comprennent la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, ainsi qu'un ajustement du risque pour les risques non financiers. - La CSM représente les bénéfices non acquis.
Émergence/comptabilisation des bénéfices	- La valeur des nouveaux contrats est déclarée en tant que revenu au jour 1, sous la forme d'une augmentation de la PVIF. - L'impact de la majorité des changements d'hypothèses est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat. - Les écarts entre les flux de trésorerie réels et attendus sont comptabilisés dans la période où ils se produisent.	- La CSM est systématiquement comptabilisée en revenus au fur et à mesure de la fourniture des services sur la période de couverture prévue du groupe de contrats (c'est-à-dire pas au jour 1). - Les contrats sont évalués à l'aide du modèle de mesure générale (<i>General Measurement Model</i>, « GMM ») ou de l'approche par commission variable (<i>Variable Fee Approach</i>, « VFA ») pour les contrats d'assurance avec participation directe, dès lors qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité. Dans le cadre du modèle VFA, la part du Groupe dans l'expérience d'investissement et les changements d'hypothèses sont absorbés par la CSM et transférés au fil du temps au compte de résultat. Pour les contrats évalués selon le modèle GMM, la part du Groupe dans la volatilité des investissements est comptabilisée dans le compte de résultat à mesure de sa survenance. - Les pertes liées aux contrats déficitaires sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat.
Hypothèses de rendement d'investissement (taux d'actualisation)	La PVIF est calculée sur la base d'hypothèses de rendement des investissements à long terme, fondées sur les actifs détenus. Elle inclut donc les marges d'investissement attendues à l'avenir.	Dans le cadre de l'approche cohérente avec le marché, les marges d'investissement futures attendues ne sont pas incluses dans l'hypothèse de rendement des investissements. Au lieu de cela, le taux d'actualisation comprend une prime d'illiquidité qui reflète la nature du passif des contrats d'assurance associés.

IFRS 4

IFRS 17

Charges

- Les charges totales liées à l'acquisition et au maintien des contrats pendant leur durée de vie sont incluses dans le calcul de la PVIF.
- Les charges sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et les charges de commissions au fur et à mesure qu'elles sont encourues ; les provisions pour ces coûts sont sorties de la PVIF dans le même temps.
- Les charges projetées pour la durée de vie des contrats, qui sont des coûts directement attribuables, sont incluses dans les passifs des contrats d'assurance et comptabilisées dans le résultat des services d'assurance.
- Les coûts non attribuables sont comptabilisés dans les charges d'exploitation.

Transition

Lors de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, l'approche rétrospective intégrale (ci-après dénommée « FRA », *Full Restrospective Approach*) a été utilisée à moins qu'elle n'ait été inapplicable. Lorsque la FRA est inapplicable, par exemple en l'absence de données suffisantes et fiables, l'entité peut choisir d'utiliser soit l'approche rétrospective modifiée (ci-après dénommée « MRA », *Modified Retrospective Approach*) soit l'approche de la juste valeur (ci-après dénommée « FVA », *Fair Value Approach*). HSBC Continental Europe a utilisé la MRA en France avant 2019. La FVA a été appliquée pour tous les autres contrats avant 2020 si la FRA n'était pas applicable.

Dans l'approche FVA, la valorisation des passifs d'assurance à la transition est fondée sur les dispositions applicables de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ». Cette méthode nécessite de prendre en compte le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation (prix de sortie). La marge sur services contractuels (CSM) correspond à la différence entre le prix que demanderait un acteur du marché pour assumer le risque résiduel associé aux contrats d'assurance, y compris les bénéfices requis, et les flux de trésorerie d'exécution qui sont déterminés conformément à la norme IFRS 17.

Pour déterminer la juste valeur, HSBC Continental Europe a pris en compte la marge estimée qu'un acteur du marché exigerait en contrepartie du risque assumé sur les passifs d'assurance, en tenant compte du niveau de capital que cet acteur du marché devrait détenir, et un taux d'actualisation, comprenant une prime d'illiquidité, qui prend en compte le niveau de correspondance entre les actifs et les passifs du groupe. Ces hypothèses ont été définies sur la base des hypothèses qu'un acteur du marché opérant dans chaque juridiction locale prendrait en considération.

Amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Règles modèles du deuxième pilier »

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Règles modèles du deuxième pilier », qui sont entrés en vigueur immédiatement et ont été approuvés pour adoption par tous les membres du Conseil d'approbation du Royaume-Uni le 19 juillet 2023 et par le Groupe consultatif européen sur l'information financière le 8 novembre 2023.

Le 20 juin 2023, une législation a été promulguée au Royaume-Uni, juridiction de l'entité mère ultime de HSBC Continental Europe, HSBC Holdings plc, pour introduire les règles du modèle mondial d'impôt minimum du « deuxième pilier » du cadre inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), avec effet au 1^{er} janvier 2024. À la fin de l'année 2023, une législation a également été promulguée en France pour mettre en œuvre les règles modèles, ainsi qu'un impôt complémentaire minimum national qualifié, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

En vertu de ces règles, un impôt complémentaire est dû lorsque le taux d'imposition effectif des opérations du Groupe en France, calculé sur la base des principes énoncés dans les règles du modèle du deuxième pilier de l'OCDE, est inférieur à 15 %. Sur la base des prévisions, aucune charge d'impôt complémentaire n'est attendue en France du fait que le taux d'imposition effectif du Groupe français consolidé est supérieur à 15 %. Le taux d'impôt effectif français définitif sera calculé sur la base des résultats IFRS de l'exercice 2024 et dépendra de l'évolution des bénéfices et des coûts du Groupe français consolidé. Par ailleurs, cette nouvelle réglementation fiscale entraînera une nouvelle exigence de déclaration fiscale en 2026, pour laquelle HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec sa société mère ultime, HSBC Holdings plc, sur la définition et l'analyse du périmètre de reporting, la définition des options localement et la qualité des données, afin de garantir que le premier remplissage sera effectué avec succès conformément aux exigences de l'OCDE et des lois nationales.

(b) Évolution des principes comptables**Amendements mineurs aux normes comptables IFRS**

L'IASB a publié un certain nombre d'amendements mineurs aux normes comptables IFRS en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024. HSBC Continental Europe anticipe un impact non significatif, au moment de leur adoption, sur les comptes consolidés.

(c) Devises

La monnaie fonctionnelle de HSBC Continental Europe est l'euro qui est également la monnaie de présentation des états financiers consolidés de HSBC Continental Europe.

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan, à l'exception des actifs et des passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les différences de change sont incluses dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément sous-jacent est comptabilisé.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, les passifs des succursales, filiales, coentreprises et entreprises associées, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation de HSBC Continental Europe au taux de clôture, tandis que leurs résultats sont convertis en euros aux taux de change moyens de la période de reporting.

Les différences de change sont constatées dans les autres éléments du résultat global. À la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

(d) Présentation des informations

Certaines informations requises par les normes comptables IFRS ont été incluses dans les sections auditées du présent *Document d'enregistrement universel 2023* comme suit :

- les informations concernant la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance sont incluses dans la partie "Risque" aux pages 113 à 187 ;
- l'information des "Fonds propres" est incluse dans la partie "Mesure du Capital et du levier" à la page 157.

(e) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation ou à l'évaluation de certains des éléments mis en évidence, comme les "estimations et jugements comptables significatifs" dans la section 1.2 ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2023. Cela pourrait entraîner des estimations et des jugements sensiblement différents de ceux formés par la Direction aux fins des présents états financiers. Le choix par la Direction des méthodes comptables du groupe contenant des estimations et des jugements critiques reflète le caractère significatif des éléments auxquels les règles sont appliquées et le degré élevé de jugement et d'incertitude d'estimation impliqués.

La Direction a pris en compte l'impact des risques liés au climat sur la situation financière et la performance de HSBC. Bien que les effets du changement climatique soient une source d'incertitude, au 31 décembre 2023, la Direction estime qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les jugements critiques et les estimations des risques physiques, de transition et autres risques liés au climat à court et moyen terme. En particulier, la Direction a pris en compte l'impact potentiel connu et observable des risques liés au climat des jugements et estimations associés dans les calculs de valeur d'utilité.

(f) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers sont établis sur le principe d'une continuité d'exploitation, la Direction considérant que HSBC Continental Europe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans un avenir prévisible. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital. Ces considérations incluent des scénarios de crise qui reflètent un environnement économique incertain en raison de la montée de l'inflation et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement causées par les guerres entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas. D'autres risques importants ou émergents sont également pris en compte, comme le changement climatique, ainsi que les impacts connexes sur la rentabilité, le capital et la liquidité.

1.2 Principales méthodes comptables

(a) Consolidation et préparation des états financiers

Investissements dans les filiales

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC Continental Europe consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le pouvoir de diriger les activités pertinentes, et si le pouvoir est exercé en qualité d'agent ou de principal.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la quote-part de celle-ci dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les investissements dans les filiales sont comptabilisés au coût diminué des pertes de valeur.

Un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur comptable.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les investissements dans des filiales sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'investissement pourrait être déprécié, ce qui implique des estimations de la valeur d'utilité reflétant la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs de l'investissement et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, tous deux soumis à des facteurs incertains comme suit :

Jugements	Estimations
L'exactitude des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la Direction refait les tests de dépréciation plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la Direction des perspectives commerciales futures.	- Les flux de trésorerie futurs de chaque investissement sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles, ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'évolution à long terme des flux de trésorerie durables. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la Direction sur les perspectives commerciales futures au moment de l'évaluation. - Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur évaluation et sont basés sur les coûts des fonds propres affectés à l'investissement. Le pourcentage du coût des fonds propres découle généralement d'un modèle d'évaluation des actifs financiers et du coût implicite des capitaux propres du marché, qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, notamment le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné et une prime pour le risque de l'activité évaluée. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la Direction.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est affecté à une/aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») pour les besoins du test de dépréciation représentant le niveau au plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne. Les UGT de HSBC Continental Europe sont considérées comme une "global business unit" au sein des principales entités opérationnelles. Un test de dépréciation est réalisé une fois par an, ou chaque fois qu'il existe une perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

L'écart d'acquisition est affecté à un groupe d'actifs détenus en vue de la vente si celui-ci répond à la définition d'une unité génératrice de trésorerie auquel l'écart d'acquisition a été alloué ou s'il s'agit d'une opération avec cette unité génératrice de trésorerie.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'examen de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers (voir Note 1.2 (n)) au titre de la dépréciation reflète la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains, comme suit :

Jugements

- L'exactitude des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la Direction réexamine les écarts d'acquisition plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la Direction des perspectives commerciales futures.

Estimations

- Les flux de trésorerie futurs des UGT sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'évolution à long terme des flux de trésorerie durables par la suite. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la Direction sur les perspectives futures d'activités au moment de l'évaluation.
- Les taux utilisés au titre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur valorisation et sont basés sur les coûts du capital affectés aux UGT individuelles. Le coût du capital est généralement basé sur un modèle d'évaluation des actifs financiers qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, y compris le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné ainsi qu'une prime pour le risque lié à l'activité en cours d'évaluation. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la Direction.
- Les principales hypothèses utilisées pour estimer la dépréciation de l'écart d'acquisition et les actifs non financiers sont décrites dans la Note 22.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Une entité est considérée comme sponsorisée par HSBC Continental Europe si, en plus de son implication continue dans l'entité, HSBC Continental Europe a un rôle essentiel dans la création de cette entité ou dans le regroupement des contreparties concernées de manière à permettre la réalisation de la transaction. Le groupe HSBC Continental Europe n'est généralement pas considéré comme un sponsor si la seule implication dans l'entité est simplement administrative.

Intérêts dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les partenariats sont des investissements dans lesquels HSBC Continental Europe, conjointement avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. Selon les droits et obligations de HSBC Continental Europe, le partenariat est classé comme une opération conjointe ou une coentreprise. HSBC Continental Europe consolide par mise en équivalence les investissements dans des entités sur lesquelles il exerce une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des partenariats.

HSBC Continental Europe comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs et du résultat des opérations sous contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part attribuable des résultats et des réserves des coentreprises et des entreprises sous contrôle conjoint est incluse dans les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sur la base soit des états financiers établis jusqu'au 31 décembre, soit des montants calculés au prorata ajustés pour tenir compte de toute transaction ou événement significatif survenu entre la date de disponibilité des états financiers et le 31 décembre.

Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont évaluées à chaque date de clôture et soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, en comparant le montant recouvrable de l'investissement concerné à la valeur comptable de ce dernier. Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions de participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, mais sont évalués comme faisant partie de la valeur comptable de la participation.

(b) Revenus et charges

Produit net bancaire

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur, sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. La seule exception à ce principe correspond aux intérêts attachés aux dettes émises par HSBC Continental Europe à des fins de financement, désignées à la juste valeur sur option pour réduire une asymétrie comptable ainsi qu'aux dérivés gérés conjointement, qui sont enregistrés en charges d'intérêt.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti (soit la valeur comptable brute de l'actif diminuée des provisions pour pertes de crédit attendues).

Produits et charges autres que d'intérêts

HSBC Continental Europe encaisse des commissions provenant de services fournis dans le temps, tels que les services de tenue de compte et cartes de crédit, ou lorsque HSBC Continental Europe effectue une transaction spécifique à une date de réalisation donnée, tels que des frais de courtage et des services d'importations / exportations. À l'exception de certaines commissions de gestion sous mandat et de performance, toutes les autres commissions sont générées à un prix fixe. Les commissions de gestion et de performance peuvent varier en fonction de la taille du portefeuille clients et de la performance de HSBC Continental Europe en tant que gestionnaire de fonds. Les frais variables sont comptabilisés lorsque toutes les incertitudes sont résolues. Les commissions proviennent généralement de contrats à court terme dont les conditions de paiement ne comportent pas de composante de financement significative.

HSBC Continental Europe agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, HSBC Continental Europe agit en tant que mandataire dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres parties du contrat.

HSBC Continental Europe comptabilise les commissions liées aux transactions à la date de la réalisation complète de la prestation de service. Lorsque le contrat exige que les services soient fournis au fil du temps, le revenu est systématiquement comptabilisé sur la durée de l'accord.

Notes annexes aux comptes consolidés

Lorsque HSBC Continental Europe propose un ensemble de services contenant plusieurs prestations non distinctes, telles que celles incluses dans la tenue de compte, les prestations sont traitées comme une seule prestation. Si un ensemble de services contient des prestations distinctes, le prix de transaction correspondant est attribué à chaque prestation sur la base des prix de vente individuels estimés.

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis. Il s'agit de la date de détachement du dividende pour les titres de participation cotés et généralement la date à laquelle les actionnaires approuvent le dividende pour les titres de participation non cotés.

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les éléments suivants :

- "Résultat net d'instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Cet élément comprend les gains et pertes sur opérations de portefeuilles de transaction, qui incluent tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et des autres instruments financiers gérés à la juste valeur, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilées, à l'exclusion de l'effet des variations du risque de crédit des passifs gérés à la juste valeur. Il inclut également tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- "Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat". Cela comprend tous les gains et pertes sur variations de juste valeur, les produits et charges assimilées, et les dividendes afférents sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat, ainsi que les dérivés gérés conjointement aux précédents instruments, qui peuvent être identifiables séparément à partir d'autres instruments dérivés de transaction.
- "Variation de juste valeur des instruments de dette désignés et des dérivés associés". Les intérêts payés sur la dette à long terme et les flux de trésorerie sur les dérivés associés sont présentés dans les intérêts et charges assimilées, ce qui réduit les asymétries comptables.
- "Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat". Cela inclut les intérêts sur les instruments qui échouent au test SPPI ("Solely Payment of Principal and Interests"). Voir (d) ci-après.

Les méthodes comptables relatives au résultat des services d'assurance et aux produits et charges financiers d'assurance sont décrites à la Note 1.2(j).

(c) Evaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est égale au prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue). Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de la transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur la cotation d'un marché liquide ou une technique d'évaluation reposant seulement sur des données de marchés observables, HSBC Continental Europe comptabilise la différence comme un gain initial (un "gain ou perte le premier jour"). Dans tous les autres cas, le gain ou la perte au jour 1 est différé et comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée de la transaction, soit lorsque la transaction arrive à maturité ou est clôturée ou que les données de valorisation deviennent observables.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où HSBC Continental Europe gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette, mais les actifs et les passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation IFRS. Les instruments financiers sont classés dans l'un des trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur, décrits dans la Note 13, "Juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur".

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La majorité des techniques d'évaluation n'utilisent que des données de marché observables. Cependant, certains instruments financiers sont classés sur la base de techniques de valorisation qui comportent une ou plusieurs données de marché significatives non observables, et pour elles, l'évaluation de la juste valeur repose davantage sur le jugement :

Jugements	Estimations
- Un instrument dans son intégralité est classé comme évalué à l'aide de paramètres non observables significatifs si, de l'avis de la Direction, supérieure à 5 % de la valorisation de l'instrument est déterminée par des données non observables. - "Non observable" dans ce contexte signifie qu'il n'y a que peu ou pas de données actuelles de marché disponibles pour déterminer le prix auquel une transaction à conditions de marché serait susceptible d'être effectuée. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'y a aucune donnée disponible sur laquelle fonder une détermination de la juste valeur (des données de prix consensuelles peuvent, par exemple, être utilisées).	- Les détails sur les instruments financiers de niveau 3 de HSBC Continental Europe et la sensibilité de leur valorisation à l'effet de l'application d'hypothèses alternatives raisonnables pour déterminer leur juste valeur sont présentés dans la Note 13.

(d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus pour collecter les flux de trésorerie contractuels et contenant des clauses contractuelles donnant lieu à des dates spécifiques à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Ces actifs financiers comprennent la plupart des prêts et avances aux banques et à la clientèle et certains titres de créance. De plus, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. HSBC Continental Europe enregistre les instruments financiers au coût amorti relevant des règles applicables en matière de livraison dans un délai défini par la réglementation ou par une convention de marché en date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers, lors de la comptabilisation initiale, comprend tous les frais directs encourus.

HSBC Continental Europe peut octroyer des engagements de financement à des conditions contractuelles fixes pour des durées déterminées. Lorsque le prêt résultant de l'engagement de prêt devrait être vendu peu de temps après l'origination, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Lorsque HSBC Continental Europe a l'intention de conserver le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs de dépréciation.

Opérations de mise et de prise en pension et accords similaires – hors-trading

Lorsque les titres de créance sont vendus sous réserve d'un engagement de les racheter à un prix prédéterminé ("opérations de mise en pension"), ils restent au bilan et un passif représentatif de la contrepartie reçue est enregistré. Les titres achetés sous réserve de les revendre ("opérations de prise en pension") ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif est comptabilisé au titre de la contrepartie initiale versée. Les mises et prises en pension hors-trading sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou entre le prix d'achat et le prix de revente est traitée comme des intérêts et comptabilisée dans la marge nette d'intérêt sur la durée de vie de l'accord.

Les contrats économiquement équivalents à des mises en pension et prises en pension (telles que des ventes ou des achats de titres de créance conclus avec des swaps sur rendement total avec la même contrepartie) sont comptabilisés de la même manière et présentés avec les opérations de prise en pension ou de mise en pension.

(e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers gérés suivant un modèle de collecte de flux de trésorerie contractuels et de vente, et qui prévoient des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Ceux-ci comprennent principalement des titres de créance. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC Continental Europe devient partie au contrat et sont généralement décomptabilisés lorsqu'ils sont soit vendus soit remboursés. Ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de valeur (excepté celles liées aux dépréciations, aux produits d'intérêts et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat en "Résultat net de cession des investissements financiers". Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs de dépréciation décrits ci-dessous et la dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

(f) Titres actions évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les titres actions pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements facilitant des affaires et autres investissements similaires dans lesquels HSBC Continental Europe détient des investissements autrement que pour générer un rendement sur le capital. Les dividendes de ces investissements sont enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation de ces titres ne sont jamais transférés en résultat. Autrement, les titres actions sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

(g) Instruments financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et sont ainsi désignés irrévocablement à l'origine :

- la comptabilisation à la juste valeur supprime ou réduit de manière significative une asymétrie comptable ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ; et
- lorsque le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés. Les passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement comptabilisés à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lors de leur extinction.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" ou dans le "Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés connexes, évalués à la juste valeur par le compte de résultat" ou dans la "Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés" à l'exception de l'effet des variations du risque de crédit des passifs, présenté dans les « Autres éléments du résultat global », à moins que ce traitement crée ou aggrave une asymétrie comptable en résultat.

Selon le critère susmentionné, les catégories d'instruments financiers désignées par HSBC Continental Europe sont les suivantes :

- Instruments de dette à des fins de financement désignés à la juste valeur sur option destinés à réduire une asymétrie comptable.
L'exposition aux intérêts et / ou au change sur certains titres de créance à taux fixe émis a été mise en correspondance avec l'exposition aux intérêts et / ou au change sur certains swaps dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des risques.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe n'accepte pas de risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie n'est pas qualifié de contrat d'assurance, à l'exception des contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ("DPF"), mais est comptabilisé en tant que passif financier. Les engagements vis-à-vis des clients au titre de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités des comptes ou à l'aide d'un modèle de valorisation. Les actifs et les passifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la direction sur cette même base.
- La désignation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs associés permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- Passifs financiers qui contiennent à la fois des dépôts et des dérivés : ces passifs financiers sont gérés et leur performance évaluée sur la base de la juste valeur.

(h) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou d'autres indices. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les variations de juste valeur étant généralement comptabilisées au compte de résultat. Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis par HSBC Continental Europe et enregistrés à la juste valeur pour réduire une asymétrie comptable, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le compte de résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de juste valeur et sont détenus à des fins de gestion des risques, sont documentés dans des relations de couverture si et seulement si les critères de documentation et d'efficacité sont atteints. HSBC Continental Europe utilise ces produits dérivés ou, si cela est autorisé, d'autres instruments de couverture non dérivés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou en couverture des investissements dans des établissements à l'étranger en fonction du risque couvert.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais implique la comptabilisation des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient autrement pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée, est amorti au compte de résultat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des gains et pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ; la partie non efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie, est immédiatement comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsqu'une relation de couverture est suspendue, ou est partiellement suspendue, le gain ou la perte cumulé en autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévisionnelle soit comptabilisée au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne remplit plus les critères, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Les couvertures non éligibles correspondent à des produits dérivés entrant dans des couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée.

(i) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont constatées pour les prêts et avances aux banques et à la clientèle, les opérations de prise en pension hors-trading, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, une dépréciation (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) correspondant aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisée. En cas d'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa date d'enregistrement initiale dans les comptes de la banque, le montant de dépréciation (ou de provision) comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument financier. Les actifs financiers dont le risque de crédit ne s'est pas détérioré de façon significative sont considérés comme étant en *stage 1* ; les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en *stage 2* et les actifs financiers présentant un indicateur objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en *stage 3*. Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination ("POCI") sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

Les actifs financiers dépréciés en "stage 3"

HSBC Continental Europe détermine qu'un instrument financier est déprécié et se trouve en *stage 3* en examinant des critères objectifs et pertinents, notamment si :

- les impayés en capital ou en intérêts dépassent 90 jours ;
- il existe d'autres éléments indiquant que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, par exemple une concession significative lui a été accordée pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières ; et
- le prêt est par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Si le risque d'encourir un défaut de paiement n'est pas identifié à un stade antérieur, il l'est en cas d'impayé de plus de 90 jours. Par conséquent, les définitions de crédit douteux et de défaut de paiement sont alignées dans la mesure du possible, de sorte que le *stage 3* représente tous les prêts considérés comme étant en défaut ou douteux.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable brute diminuée de la dépréciation pour perte de crédit attendue.

Passage en perte à terme

Les actifs financiers (et les dépréciations associées) sont normalement passés en perte à terme, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, ceci n'arrive généralement qu'après réception de tout produit de la réalisation de la garantie. Dans les cas où la valeur réalisable nette d'une garantie a été déterminée et où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement supplémentaire, le passage en pertes peut être effectué plus tôt.

Renégociation de crédit

Les prêts sont identifiés comme faisant l'objet d'une renégociation et classés comme performants ou non performants lorsque le groupe modifie les conditions contractuelles en raison de difficultés financières de l'emprunteur. Les prêts non performants faisant l'objet d'une renégociation sont de *stage 3* et classés comme non performants jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement, comme spécifié par la politique de risque de crédit applicable (par exemple, lorsque le prêt n'est plus en défaut et qu'aucun autre indicateur de défaut n'est présent depuis au moins 12 mois). Tout montant radié à la suite d'une modification des conditions contractuelles lors de l'entrée en vigueur de la renégociation ne sera pas annulé.

HSBC Continental Europe applique les lignes directrices de l'ABE sur la renégociation de crédit pour ses portefeuilles de détail, qui concernent les politiques de risque de crédit et notre déclaration en ce qui concerne le statut des prêts comme dépréciés principalement en raison d'une renégociation (ou d'une remédiation de ceux-ci). De plus amples détails sont fournis à la section « Restructuration de prêts et "forbearance" » à la pages 148 - 149.

Les prêts performants renégociés sont initialement de *stage 2* et restent classés comme renégociés jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement applicables (par exemple, ils continuent de ne pas être en défaut et aucun autre indicateur de défaut n'est présent pendant une période d'au moins 24 mois). À ce stade, le prêt est soit au *stage 1*, soit au *stage 2*, tel que déterminé en comparant le risque de défaut survenant à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut survenant lors de la comptabilisation initiale (sur la base des clauses contractuelles originales, non modifiées).

Un prêt renégocié est décomptabilisé si l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu à des conditions substantiellement différentes, ou si les termes d'un accord existant sont modifiés de sorte que le prêt faisant l'objet d'une renégociation est un instrument financier substantiellement différent. Tout nouveau prêt qui survient à la suite d'événements de décomptabilisation dans ces circonstances sera généralement classé comme POCI et continuera d'être déclaré comme faisant l'objet d'une renégociation.

Modifications de prêts hors renégociation

Les modifications qui ne génèrent pas de renégociation du prêt sont considérées comme des restructurations commerciales. Lorsqu'une restructuration commerciale entraîne une modification (par un changement des conditions existantes ou par la création d'un nouveau contrat de prêt) faisant que les droits de HSBC Continental Europe sur les flux de trésorerie du contrat initial ont expiré, l'ancien prêt est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur. Les droits sur les flux de trésorerie sont généralement considérés comme expirés si la restructuration commerciale est effectuée aux taux du marché et si aucune concession liée au paiement n'a été accordée. Les modifications de certains prêts *wholesale* avec un niveau élevé de risque de crédit plus élevé sont évaluées en vue de leur décomptabilisation compte tenu des modifications des conditions contractuelles qui, individuellement ou combinées, sont jugées donner lieu à un instrument financier sensiblement différent.

Les modifications de prêt obligatoires ou d'ordre général qui ne sont pas spécifiques à l'emprunteur, par exemple les programmes gouvernementaux d'aide à la clientèle, n'ont pas été classées comme des prêts renégociés et n'ont généralement pas entraîné de décomptabilisation, mais leur classification en *stage* est déterminée en tenant compte de toutes les informations disponibles et justifiables en vertu de notre politique de provisionnement des pertes de crédit attendues. Les changements apportés à ces instruments financiers qui sont économiquement équivalents et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence n'entraînent pas la décomptabilisation ou une modification de la valeur comptable de l'instrument financier, mais nécessitent plutôt une mise à jour du taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux d'intérêt de référence.

Augmentation significative du risque de crédit ("stage 2")

Une évaluation en vue de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est réalisée à chaque période de *reporting* en prenant en compte l'évolution du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

L'évaluation compare, explicitement ou implicitement, le risque de défaillance survenant à la date de *reporting* par rapport au risque constaté lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables, y compris des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les conditions économiques futures. L'évaluation est impartiale, pondérée en fonction des probabilités et, dans la mesure du possible, utilise des informations prospectives cohérentes avec celles utilisées dans la mesure de l'ECL. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence ou non d'un facteur spécifique et de son poids par rapport à d'autres facteurs dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur, ainsi que de la région géographique. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui constitue une augmentation significative du risque de crédit. Ces critères sont différents pour différents types de prêts, en particulier entre les portefeuilles *Retail* (essentiellement des clients particuliers et entrepreneurs individuels) et *Wholesale* (essentiellement des entreprises et institutions financières ou souveraines).

Toutefois, sauf s'ils ont été identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont considérés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent des paiements en retard de plus de 30 jours. En outre, les prêts *Wholesale* qui sont évalués individuellement – et sont généralement des entreprises et des clients commerciaux – sont inclus en *stage 2* lorsqu'ils figurent sur une liste de surveillance au titre du risque de crédit.

Pour l'ensemble des portefeuilles commerciaux, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut en utilisant une probabilité de défaut ("PD") sur la durée de vie des actifs qui englobe un large éventail d'informations, notamment la note de crédit de l'emprunteur (*Customer Risk Rating* – "CRR"), les prévisions macroéconomiques, et les probabilités de transition (amélioration ou détérioration) du crédit. Pour les CRR à l'origination jusqu'à 3.3, une augmentation significative du risque de crédit est évaluée en comparant la probabilité de défaut moyenne pour la durée résiduelle estimée à l'origination avec une estimation équivalente à la date de reporting. Le seuil à partir duquel la variation de la probabilité de défaut est considérée comme significative dépend de la qualité du crédit à l'origination telle que traduite par le CRR, selon le tableau ci-dessous :

CRR à l'origination	Seuils d'augmentation significative de la probabilité de défaut :
0.1-1.2	15 bps
2.1-3.3	30 bps

Pour les CRR supérieurs à 3.3, qui n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation, une augmentation significative du risque de crédit est considérée comme avérée lorsque la probabilité de défaut a doublé par rapport à celle à l'origination. Les changements significatifs de la probabilité de défaut se font à dire d'expert, qui s'appuie sur les données historiques du crédit et les changements relatifs aux taux du marché.

Pour les prêts antérieurs à la mise en œuvre de IFRS 9, la probabilité de défaut à l'origination ne tient pas compte des ajustements qui reflètent les attentes des conditions macroéconomiques futures, qui ne sont pas disponibles sans l'utilisation de données rétrospectives. En l'absence de ces données, l'origination de la probabilité de défaut doit être calculée approximativement en estimant la probabilité de défaut sur la durée de l'opération ("through the cycle") et leur variation historique, correspondant à l'approche modélisée de l'instrument sous-jacent et la qualité de crédit du client ("CRR") à l'origination.

Notes annexes aux comptes consolidés

Pour ces prêts, la comparaison quantitative est complétée par la prise en compte de la détérioration marginale de la note de crédit du client basée sur les seuils figurant dans le tableau suivant :

CRR à l'origination	Critères significatifs supplémentaires – Nombre de crans de dégradation de la qualité de crédit du client (CRR) requis pour identifier une détérioration significative du crédit (stage 2) > ou égale à)
0.1	5 crans
1.1-4.2	4 crans
4.3-5.1	3 crans
5.2-7.1	2 crans
7.2-8.2	1 cran

Pour plus d'informations sur l'échelle des 23 catégories utilisée pour la note de crédit de l'emprunteur ("CRR"), se reporter à la page 131.

Pour les portefeuilles de clientèle de détail, le risque de défaut est évalué à l'aide d'une probabilité de défaut à 12 mois à la date de clôture dérivée de modèles statistiques développés en interne, qui intègrent toutes les informations disponibles sur le client. Cette probabilité de défaut est ajustée de l'effet des prévisions macroéconomiques au-delà de 12 mois et est considérée comme une approximation raisonnable d'une mesure de probabilité de défaut à vie. Les expositions sur la clientèle de détail sont d'abord segmentées en portefeuilles homogènes, généralement par pays, produit et marque. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de *stage 2* sont définis comme des comptes ayant une probabilité de défaut ajustée sur 12 mois supérieure à la probabilité de défaut moyenne sur 12 mois des prêts de ce portefeuille 12 mois avant qu'ils ne deviennent impayés depuis 30 jours. L'opinion des experts en matière de risque de crédit est qu'aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'est significative. Ce seuil spécifique au portefeuille identifie donc les prêts dont la probabilité de défaut est supérieure à celle attendue pour les prêts dont les performances sont conformes aux attentes initiales et supérieure à celle qui aurait été acceptable à l'origine. Il permet donc d'identifier les prêts dont le risque est significativement plus élevé nécessitant un passage en *stage 2*.

Lorsque des données supplémentaires deviennent disponibles, l'approche des critères de transfert de détail continue d'être ajustée pour utiliser une approche plus relative pour certains portefeuilles. Ces améliorations tirent parti de l'augmentation des données liées à l'origination dans l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit en comparant la probabilité de défaut sur la durée restante à la probabilité de défaut sur la durée restante comparable à l'origination sur la base de segments d'origination spécifiques au portefeuille.

Créances saines sans augmentation significative du risque de crédit – ("Stage 1")

Les pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent en *stage 1*.

Crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination

Les actifs financiers achetés ou émis à l'origine avec une décote importante reflétant les pertes de crédit subies sont considérés comme des crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination. Cette catégorie comprend les nouveaux instruments financiers comptabilisés dans la plupart des cas suite à la décomptabilisation des prêts renégociés. Le montant de la variation de la durée de vie des ECL pour un prêt POCI est comptabilisé en résultat jusqu'à ce que le prêt POCI soit décomptabilisé, même si les durées de vie des ECL sont inférieures au montant des ECL inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Transferts entre "stages"

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories (autres que POCI) en fonction des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retransférés de *stage 2* en *stage 1* s'il y a eu une amélioration significative du risque de crédit. A l'exception des prêts restructurés, les instruments financiers sont sortis du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucune caractéristique de dépréciation, tel que décrit ci-dessus. Dans le cas de prêts non performants faisant l'objet d'une renégociation, ces instruments financiers sont transférés hors du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucun signe de dépréciation de crédit et répondent aux critères de traitement décrits ci-dessus.

Évaluation de l'ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss – "ECL"*) sont objectives et pondérées en fonction des probabilités, et intègrent toutes les informations pertinentes pour l'évaluation, notamment les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futures à la date de *reporting*. En outre, l'estimation de l'ECL doit tenir compte de la valeur temps de l'argent et tient compte d'autres facteurs tels que les risques liés au climat.

En général, HSBC Continental Europe calcule l'ECL en utilisant trois composantes principales : une probabilité de défaut ("PD"), une perte en cas de défaut ("LGD" : *Loss Given Default*) et l'exposition en cas de défaillance ("EAD" : *Exposure At Default*).

L'ECL sur 12 mois est calculée en multipliant les PD, LGD et EAD sur 12 mois. L'ECL sur la durée de vie du contrat est calculée en utilisant une PD sur la durée de vie du contrat. Les PD à 12 mois et les durées de vie représentent respectivement la probabilité de défaut au cours des 12 prochains mois et sur la durée résiduelle de l'instrument.

L'EAD correspond à l'exposition de la banque en cas de défaut et est calculée en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts ainsi que des prélèvements attendus. La LGD représente les pertes attendues sur l'EAD en cas de défaillance compte tenu de la réalisation des garanties et de la valeur temps de l'argent.

HSBC Continental Europe s'appuie dans la mesure du possible sur le cadre IRB, en procédant à une recalibration pour répondre aux différentes exigences d'IFRS 9 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	- Sur la durée de l'opération (représente la PD moyenne à long terme tout au long du cycle économique complet). - La définition de défaut inclut un critère minimum de plus de 90 jours de retard, bien que celle-ci soit de plus de 180 jours pour certains portefeuilles, en particulier les crédits hypothécaires	- <i>Point in time</i> (basé sur les conditions actuelles, ajusté pour prendre en compte les estimations des conditions futures qui affecteront la PD). - Critère minimum de plus de 90 jours en retard pour tous les portefeuilles.
EAD	- Ne peut être inférieur au solde à la date de reporting.	- Amortissement pour les produits à terme.
LGD	- Ralentissement <i>LGD</i> (pertes attendues lors d'une récession économique grave mais plausible). - Des seuils réglementaires peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation du ralentissement de la <i>LGD</i> en raison du manque de données historiques. - Actualisé en utilisant le coût du capital. - Tous frais de collecte inclus.	- <i>LGD</i> attendue (basée sur l'estimation de la perte en cas de défaillance, y compris l'impact attendu des conditions économiques futures telles que les variations de la valeur du collatéral). - Pas de seuil. - Actualisé selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt. - Seuls les coûts associés à l'obtention / vente du collatéral sont inclus.
Autre		- Réactualisé depuis la date de l'événement de défaut à la date de clôture.

Alors que les PD à 12 mois sont recalibrées à partir des modèles de Bâle dans la mesure du possible, la PD sur la durée de vie des actifs est déterminée à partir des probabilités d'évolution future des PD à 12 mois. Pour la méthodologie du crédit aux entreprises, la PD sur la durée de vie de ces actifs prend également en compte la migration de crédit attendue, c'est-à-dire la variation attendue du CRR du client au cours de la durée de vie du crédit.

La perte de crédit attendue pour le crédit aux entreprises en *stage 3* est déterminée principalement sur une base individuelle à l'aide d'une méthode de flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash Flows – "DCF"*). Les flux de trésorerie futurs attendus sont basés sur les estimations à dire d'expert à la date de *reporting*, reflétant des hypothèses raisonnables et justifiables et des projections de recouvrements futurs et d'encaissements d'intérêts futurs.

La garantie est prise en compte, s'il est probable que le recouvrement de l'encours comprendra la réalisation de la garantie, sur la base de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de la réalisation attendue, diminuée des coûts d'obtention et de vente de la garantie.

Les flux de trésorerie sont actualisés à une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Pour les montants significatifs, les flux de trésorerie selon quatre scénarios sont pondérés selon les probabilités en référence au statut de l'emprunteur, aux scénarios économiques appliqués de manière plus générale par le groupe HSBC et à dire d'expert quant à la probabilité de réussite de la stratégie de recouvrement. Pour les cas moins significatifs où une évaluation individuelle est entreprise, l'effet de différents scénarios économiques et stratégies de résolution aboutit à un calcul d'ECL basé sur un résultat le plus probable qui est ajusté pour prendre en compte les pertes résultant de résultats moins probables mais possibles. Pour certains cas moins significatifs, la banque peut utiliser une approche modélisée basée sur la LGD pour l'évaluation des ECL, qui prend en compte une série de scénarios économiques.

Mesure de la perte de crédit attendue (ECL)

La perte de crédit attendue est mesurée dès la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale prise en compte lors de la mesure de la perte de crédit attendue (qu'il s'agisse d'une perte de crédit attendue à 12 mois ou à vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle HSBC Continental Europe est exposé au risque de crédit.

Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et que la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non tiré ne limite pas l'exposition du risque de crédit de HSBC Continental Europe au délai de préavis contractuel, ce n'est pas la durée contractuelle du crédit qui détermine la période maximale considérée. La valeur l'ECL est alors plutôt mesurée sur la période au cours de laquelle HSBC Continental Europe restera exposée au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Ceci s'applique aux découverts bancaires du portefeuille *Retail*, où la période correspond à la durée au terme de laquelle les expositions en *stage 2* se retrouvent en défaut ou ne sont plus considérées comme des comptes sains ; cette période est déterminée au niveau des portefeuilles et varie entre deux et six ans. De plus, pour ces facilités, il n'est pas possible d'identifier la perte de crédit attendue sur la composante "engagement de prêt" séparément de la composante "actif financier".

En conséquence, le total de l'ECL est comptabilisé en provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de l'ECL dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision. Pour les facilités de découvert *wholesale*, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an.

Données économiques prospectives

HSBC Continental Europe utilise différents scénarios économiques globaux prospectifs, déterminés par référence à des prévisions externes, qui sont représentatifs des conditions économiques anticipées. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer de façon objective la perte de crédit attendue dans la plupart des environnements économiques. Dans certains contextes économiques, des analyses complémentaires peuvent s'avérer nécessaires et peuvent entraîner des scénarios ou des ajustements additionnels, pour refléter une gamme de résultats économiques possibles suffisante pour une estimation non biaisée. La méthodologie détaillée est décrite dans "Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des estimations ECL" à la page 140.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Le calcul de l'ECL selon IFRS 9 impose à HSBC Continental Europe de porter un certain nombre de jugements, d'hypothèses et d'estimations. Les plus significatifs sont indiqués ci-dessous :

JUGEMENTS

- Définition de ce qui est considéré comme une hausse significative du risque de crédit.
- Choix et calibration des modèles de PD, LGD et EAD qui soutiennent les calculs, y compris la formulation de jugements raisonnables et justifiables sur la façon dont les modèles réagissent aux conditions économiques actuelles et futures.
- Sélection des paramètres du modèle et des prévisions économiques, y compris déterminer si des prévisions économiques suffisantes et correctement pondérées sont incorporées pour calculer la perte attendue sans biais.
- Ajustements selon le jugement de la direction pour tenir compte des événements de dernière minute, des limitations et des lacunes des modèles et des données, et des jugements d'experts en matière de crédit.
- Sélection de stratégies de recouvrement pertinentes pour certains prêts douteux *wholesale*.

ESTIMATIONS

- Le paragraphe « Estimation des pertes de crédit attendues » en page 140 expose les hypothèses utilisées pour déterminer les ECL et fournit une indication de la sensibilité du résultat à l'application de différentes pondérations à une série d'hypothèses économiques.

(j) Contrats d'assurance

Un contrat est classé comme contrat d'assurance lorsque l'entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie en acceptant d'indemniser cette partie en cas de survenance d'un événement futur incertain spécifié. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais est comptabilisé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif. En outre, HSBC Continental Europe émet des contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF") qui sont également comptabilisés en tant que contrats d'assurance comme l'exige la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Agrégation des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance individuels qui sont gérés ensemble et soumis à des risques similaires sont identifiés en tant que portefeuille. Les contrats gérés ensemble appartiennent généralement à la même catégorie de produits et présentent des caractéristiques similaires, telles que l'application d'un cadre tarifaire ou d'une gestion de produits similaires et sont émis par la même entité juridique. Si un contrat est exposé à plus d'un risque, le risque dominant du contrat est utilisé pour évaluer s'il présente des risques similaires. Chaque portefeuille est ensuite classé par groupe de rentabilité attendue. Les portefeuilles sont répartis selon leur rentabilité en : (i) contrats déficitaires à l'origination ; (ii) contrats qui lors de leur comptabilisation initiale ont une faible probabilité de devenir déficitaires par la suite ; et (iii) autres contrats. Ces groupes de rentabilité sont ensuite divisés par date d'émission, les contrats émis par le Groupe après la date de transition étant regroupés en groupes trimestriels ou annuels. Pour les groupes de contrats impliquant plusieurs devises, le Groupe les considère comme étant libellés dans une seule devise. HSBC Continental Europe n'a pas choisi l'option de non-application des cohortes annuelles.

L'évaluation du passif des contrats d'assurance est basée sur les groupes de contrats d'assurance tels qu'établis lors de la comptabilisation initiale, et comprendra les flux de trésorerie d'exécution ainsi que la CSM représentant les bénéfices non acquis. Le Groupe a choisi de mettre à jour les estimations utilisées dans l'évaluation sur une base annuelle.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent les éléments suivants :

(i) Meilleures estimations des flux de trésorerie futurs

Ces flux de trésorerie à l'intérieur des frontières des contrats d'un groupe comprennent les montants à percevoir au titre des primes et paiements pour les sinistres, les prestations et les charges, et sont évalués à l'aide de scénarios et d'hypothèses impartiaux sur la base de l'expérience démographique et opérationnelle du Groupe ainsi que de données de mortalité externes lorsque les données d'expérience du Groupe sont insuffisantes pour être crédibles.

(ii) Ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire actualisation) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont ajustées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et obtenir ainsi une valeur actualisée attendue. Le Groupe emploie généralement des techniques de modélisation stochastique dans l'estimation des produits avec options et garanties. Le taux d'actualisation à appliquer à un ensemble donné de flux de trésorerie futurs attendus est déterminé selon une approche bottom-up : il s'agit de la somme du rendement sans risque et d'une prime d'illiquidité. Le rendement sans risque est déterminé sur la base de données de marché observables, lorsque ces marchés sont considérés comme profonds, liquides et transparents. Lorsque ces informations ne sont pas disponibles, la direction s'appuie sur son jugement pour déterminer le rendement sans risque approprié. Les primes d'illiquidité reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance concernés.

(iii) Ajustement du risque pour le risque non financier

L'ajustement du risque compense l'incertitude autour du montant et de la date d'occurrence des futurs flux de trésorerie en lien avec le risque non financier. Il correspond à un niveau de stress du 75^e percentile sur une période d'un an. Le niveau de stress est déterminé en fonction des contraintes réglementaires externes et des contraintes internes en matière de capital économique. De plus, l'ajustement du risque calculé sur la base d'une approche pluriannuelle sera publié.

Pour la principale entité de production d'assurance du groupe, le niveau de stress du 75^e centile sur un an correspond au 60^e centile (2022 : 60^e centile) basé sur une vision ultime du risque sur toutes les années futures.

Le Groupe ne ventile pas les variations d'ajustement du risque entre le résultat des services d'assurance (incluant les produits et les charges des services d'assurance) et les produits ou charges financiers d'assurance. Tous les changements sont inclus dans le résultat des services d'assurance.

Modèles d'évaluation

Le modèle d'évaluation basé sur l'approche par commission variable (ci-après dénommée « VFA ») est utilisé pour la majorité des contrats émis par le Groupe, ce qui est obligatoire si les critères d'éligibilité suivants sont remplis lors de leur entrée en vigueur :

- i. les conditions contractuelles précisent que l'assuré participe à une part d'un ensemble clairement identifié d'éléments sous-jacents ;
- ii. le Groupe s'attend à payer à l'assuré une part substantielle des rendements à la juste valeur des éléments sous-jacents. Le Groupe considère qu'une part substantielle correspond à la majorité des rendements ;
- iii. le Groupe s'attend à ce qu'une part substantielle de la variation des montants à payer à l'assuré varie en fonction de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents. Le Groupe considère qu'une part substantielle est une part majoritaire de variation sur une moyenne pondérée probable de valeur actualisée parmi l'ensemble des scénarios.

Pour les contrats évalués dans le cadre de la VFA, l'option des autres éléments du résultat global (« OCI ») est utilisée. L'option OCI est appliquée lorsque les éléments sous-jacents détenus par le Groupe ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Selon cette option, seul le montant correspondant aux produits ou charges comptabilisés dans le compte de résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou charges financiers pour ces contrats d'assurance, ce qui permet d'éliminer les asymétries comptables. Le montant restant des produits ou charges financiers pour ces contrats d'assurance émis pour la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. En outre, l'option d'atténuation des risques est utilisée pour un certain nombre de compensations économiques par rapport aux instruments qui répondent à des exigences spécifiques.

Les autres contrats émis et les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon le modèle d'évaluation générale (ci-après dénommé « GMM »).

CSM et unités de couverture

La CSM représente le bénéfice non acquis et ne donne lieu à aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale lorsque le groupe de contrats est rentable. La CSM est ajustée à chaque période de reporting ultérieure pour tenir compte des changements dans les flux de trésorerie liés aux services futurs (par exemple, les changements dans les hypothèses non économiques, y compris les taux de mortalité et de morbidité). Lors de la comptabilisation initiale des groupes de contrats déficitaires et lorsque des groupes de contrats deviennent déficitaires par la suite, les pertes sont immédiatement comptabilisées dans les charges des services d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués dans le cadre de la VFA, les changements intervenants dans les éléments sous-jacents affectés au groupe et les variations au niveau de l'expérience économique et des hypothèses économiques ajustent la CSM, alors que ces variations n'ajustent pas la CSM pour les contrats en GMM, mais sont comptabilisées dans le compte de résultat au fur et à mesure de leur survenance. Toutefois, dans le cadre de l'option d'atténuation des risques pour les contrats VFA, les variations des flux de trésorerie d'exécution et les variations de la part du groupe dans le rendement de la juste valeur des éléments sous-jacents que les instruments atténuent ne sont pas ajustées dans la CSM mais comptabilisées en résultat. Les instruments d'atténuation des risques sont principalement les contrats de réassurance détenus.

La CSM est systématiquement comptabilisée dans les revenus d'assurance pour refléter les services fournis dans le cadre des contrats d'assurance, sur la base des unités de couverture du groupe de contrats. Les unités de couverture sont déterminées par la quantité de prestations et la période de couverture prévue des contrats.

Le Groupe identifie la quantité des prestations fournies comme suit :

- Pour les couvertures d'assurance : sur la base des prestations nettes d'assurance attendues à chaque période après déduction des décotes, les prestations nettes d'assurance correspondant au montant du capital assuré moins la valeur du fonds ou la valeur de rachat.
- Pour les services d'investissement (y compris les services de rendement et les services liés à l'investissement) : sur la base d'une évaluation constante reflétant l'accès de l'assuré au contrat, l'unité de couverture correspondant au nombre de contrats d'assurance.

Pour les contrats qui fournissent à la fois une couverture d'assurance et des services d'investissement, les unités de couverture sont pondérées en fonction de la valeur actualisée attendue des sorties de trésorerie futures de chaque service.

Résultat des services d'assurance

Les revenus d'assurance reflètent la contrepartie à laquelle le groupe s'attend en échange de la prestation de services de couverture et autres services contractuels d'assurance (à l'exclusion de toute composante de placement). Les charges des services d'assurance comprennent les sinistres avérés et autres frais de service d'assurance encourus (à l'exclusion de toute composante d'investissement) ainsi que les pertes subies par des groupes onéreux de contrats et les annulations de ces pertes.

Produits/(charges) financiers d'assurance

Les produits ou charges financiers d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations. Pour les contrats évalués selon l'approche par commission variable (VFA), les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents (hors ajouts et retraits) sont comptabilisées en produits ou charges financiers d'assurance, sauf lorsque l'option OCI s'applique comme décrit ci-dessus.

(k) Frais de personnel

Paiements réglés en actions

HSBC Continental Europe conclut des accords de paiement fondés sur des actions réglées en actions et en espèces avec ses employés en guise de rémunération pour la prestation de leurs services.

La période d'acquisition de ces plans peut démarrer avant la date d'attribution légale si les salariés ont commencé à rendre leurs services avant la date d'attribution légale, lorsqu'il existe une compréhension commune des termes et conditions de l'accord. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à rendre des services auxquels l'attribution se rapporte.

Les annulations résultent du non-respect d'une condition de non-acquisition pendant la période d'acquisition, et sont traitées comme une accélération de l'acquisition reconnues immédiatement dans le compte de résultat. Le non-respect d'une condition d'acquisition par le salarié n'est pas considéré comme une annulation et le montant des charges comptabilisées pour l'attribution est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient être acquises.

Notes annexes aux comptes consolidés

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

HSBC Continental Europe gère un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les paiements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsque les employés rendent les services.

Les engagements de retraite à prestations définies sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette au compte de résultat comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies, et est présentée en charges d'exploitation.

Les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (hors intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, hors intérêts), sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. L'actif ou le passif net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime, après application du test du plafond de l'actif, lorsque l'excédent net au titre des prestations définies est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des diminutions de cotisations futures au régime.

Les coûts des obligations découlant des autres régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisé sur la même base que les régimes de retraite à prestations définies.

(l) Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé dans la même ligne dans lequel l'élément lié apparaît.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'année en cours et de tout ajustement des impôts dus au titre des années précédentes. HSBC Continental Europe prévoit des passifs d'impôts courants potentiels pouvant survenir sur la base des montants attendus à payer aux autorités fiscales. Les paiements associés à toute érosion progressive de la base et à la taxe anti-abus sont reflétés dans la charge fiscale de la période en cours.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

Lors de l'évaluation de la probabilité et de l'existence de bénéfices imposables futurs suffisants, nous tenons compte de l'ensemble des éléments probants à l'appui de la comptabilisation des actifs d'impôt différé. Nous prenons en compte les risques inhérents aux prévisions à long terme, notamment les risques liés au changement climatique, ainsi que les facteurs ayant récemment conduit à la constatation de pertes fiscales, le cas échéant. Nous tenons également compte du renversement futur des différences temporelles imposables existantes et des stratégies de planification fiscale, y compris des réorganisations.

Les impôts courants et différés sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture du bilan.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation des impôts différés actifs dépend de jugements et estimations.

JUGEMENTS

- Évaluer la probabilité et l'existence de résultats futurs taxables suffisants, sur la base des informations disponibles permettant de justifier la reconnaissance d'impôts différés actifs tout en tenant compte des risques inhérents à la réalisation de projections à long terme, des éléments à l'origine des pertes récentes, de la chronique de retournement dans le futur des différences temporaires, des évolutions fiscales et des réorganisations. Les jugements spécifiques liés à la reconnaissance d'impôts différés actifs sont mentionnés à la Note 9.

ESTIMATIONS

- La reconnaissance des impôts différés actifs est sensible à l'estimation des flux de trésorerie futurs pour lesquels des projections détaillées et des hypothèses de long terme en matière de flux de trésorerie sur lesquels les projections de profits taxables sont fondés et qui affectent la probabilité d'utilisation des pertes reportables et des crédits d'impôts sont disponibles.

(m) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation et l'évaluation des provisions obligent HSBC Continental Europe à formuler un certain nombre de jugements, hypothèses et estimations. Les plus importants sont présentés ci-dessous :

JUGEMENTS

- Déterminer s'il existe une obligation actuelle. Un conseil professionnel est pris en considération sur l'évaluation des litiges et des obligations similaires.
- Les provisions relatives aux procédures judiciaires et aux affaires réglementaires nécessitent généralement un degré de jugement plus élevé que les autres types de provisions. Lorsque les choses en sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré élevé d'incertitude associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant des sorties de trésorerie qui pourraient survenir. Au fur et à mesure que les choses progressent, la direction et les conseillers juridiques évaluent de manière continue si les provisions doivent être comptabilisées, en révisant les estimations précédentes, le cas échéant. Aux stades plus avancés, il est généralement plus facile de faire des estimations autour d'un ensemble mieux défini de résultats possibles.

ESTIMATIONS

- Les provisions pour poursuites judiciaires et questions réglementaires restent très sensibles aux hypothèses retenues dans l'estimation. Il pourrait y avoir un plus large éventail de résultats possibles pour toute procédure judiciaire, enquête ou enquête en cours. En conséquence, il est souvent impossible de quantifier une gamme de résultats possibles pour des questions individuelles. Il n'est pas non plus possible de quantifier de manière significative les gammes de résultats potentiels dans leur ensemble pour ces types de dispositions en raison de la nature et des circonstances diverses de ces questions et du large éventail d'incertitudes impliquées.

Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que donnés en garanties, et les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des problématiques d'ordre réglementaire, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais font l'objet d'une présentation en annexe à moins que la probabilité de sortie de trésorerie soit très faible ou peu probable.

Contrats de garantie financière

Les passifs correspondant à des contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à recevoir.

La banque a émis des garanties financières et des contrats similaires à d'autres entités du Groupe HSBC. Le groupe choisit de comptabiliser certaines garanties en tant que contrats d'assurance dans les états financiers, auquel cas elles sont évaluées et comptabilisées en tant que passifs d'assurance. Ce choix est fait contrat par contrat et est irrévocable.

(n) Dépréciation d'actifs non financiers

Les logiciels en cours de développement font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les autres actifs non financiers sont les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition) et les droits d'utilisation (« ROU »). Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'actif pris individuellement lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau ou au niveau de l'UGT pour les actifs qui n'ont pas de valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé. Par ailleurs, un test de dépréciation est également réalisé au niveau de l'UGT lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau. Dans cet objectif, les UGT sont considérées comme les principales entités juridiques opérationnelles réparties par activité mondiale.

Le test de dépréciation compare la valeur comptable de l'actif non financier ou de l'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité. La valeur comptable d'une UGT comprend la valeur comptable de ses actifs et passifs, y compris les actifs non financiers qui lui sont directement attribuables et les actifs non financiers qui peuvent lui être attribués de façon raisonnable et cohérente. Les actifs non financiers qui ne peuvent être attribués à une UGT individuelle sont soumis à un test de dépréciation au niveau d'un regroupement approprié d'UGT.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de vente, ce montant étant déterminé par des experts indépendants qualifiés, et de la valeur d'utilité calculée sur la base des données appropriées (voir Note 23). Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une charge de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette perte de valeur peut être affectée aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable de chaque actif dans l'UGT en s'assurant que la répartition de la perte de valeur ne puisse pas réduire la valeur comptable d'un actif en dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de zéro.

Les dépréciations constatées au cours des périodes précédentes sur les actifs non financiers peuvent faire l'objet d'une reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs. La comptabilisation d'une reprise de valeur ne doit pas générer une valeur comptable supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

(o) Subventions gouvernementales

Les subventions publiques correspondent à des aides d'État prenant la forme d'un transfert de ressources vers une entité en contrepartie du respect dans le passé ou à venir de certaines conditions en lien avec les activités opérationnelles de l'entité. Le bénéfice d'un prêt octroyé par l'État à un taux d'intérêt inférieur au taux de marché s'analyse comme une subvention publique. Le bénéfice d'un prêt octroyé à un taux d'intérêt inférieur au marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt enregistré et le produit reçu. Lors de l'identification des coûts destinés à être compensés par la subvention, les conditions et obligations devant être atteintes doivent être considérées. Les subventions publiques sont enregistrées s'il existe une assurance raisonnable que les conditions seront atteintes et que la subvention sera reçue. Les subventions publiques sont enregistrées en résultat sur une base systématique sur les périodes sur lesquelles l'entité enregistre les coûts correspondants.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

JUGEMENTS

– Déterminer dans quelle mesure l'entité a une assurance raisonnable que les conditions attachées à la perception de la subvention seront atteintes.

(p) Actifs non courants et groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente et activités abandonnées

HSBC Continental Europe classe en actifs non courants et groupe d'actifs disponibles à la vente les actifs dont la valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour être classé en actif détenu pour la vente, l'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, la direction, au niveau approprié, doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan doit avoir été entrepris. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. Par ailleurs, la vente devrait normalement répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée et les mesures requises pour mener le plan à bien doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Les actifs disponibles à la vente et les groupes destinés à être cédés sont évalués (à l'exception des actifs et passifs hors périmètre des règles d'évaluation édictées par IFRS 5 au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Si la valeur nette comptable des actifs non courants ou groupe d'actifs disponibles à la vente est supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de vente, l'écart constaté entre ces deux valeurs constitue une charge de dépréciation. La charge de dépréciation est d'abord allouée aux actifs non courants entrant dans le périmètre défini par IFRS 5 applicable en matière de règles d'évaluation. Cela réduit d'abord la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté au groupe destiné à être cédé, puis aux autres actifs du groupe destiné à être cédé au prorata sur la base de la valeur comptable de chaque actif du groupe destiné à être cédé.

Après, toute perte de valeur supérieure à la valeur comptable des actifs non courants du champ d'application d'IFRS 5 pour l'évaluation est comptabilisée par rapport au total des actifs du groupe destiné à être cédé.

Notes annexes aux comptes consolidés

HSBC Continental Europe classe une composante d'une entité comme activité abandonnée lorsqu'elle a été cédée ou est classée comme détenue en vue de la vente et

- représente une ligne d'activité principale ou une zone géographique d'opération distincte ;
- fait partie d'un plan coordonné unique visant à se départir d'une ligne d'activité principale ou d'une zone géographique d'opérations distincte ou ;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une fois les activités classées comme abandonnées, les résultats seront présentés comme tels dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les activités abandonnées détenues en vue de la vente sont évaluées de la même manière que les autres groupes destinés à être cédés, c'est-à-dire au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Le classement comme détenu en vue de la vente dépend de certains jugements.

JUGEMENTS

Le jugement de la direction est requis pour déterminer si les critères d'IFRS 5 relatifs aux actifs détenus en vue de la vente s'appliquent, y compris si une vente est hautement probable et doit être conclue dans l'année suivant la classification. L'exercice du jugement tiendra normalement compte de la probabilité d'obtenir avec succès les approbations réglementaires ou politiques nécessaires qui sont presque toujours requises pour la vente d'activités bancaires. Pour les plans importants et complexes, le jugement comprendra également une évaluation de la force exécutoire de tout accord de vente contraignant, de la nature et de l'ampleur de tout obstacle à l'inexécution, et de la capacité de la contrepartie à entreprendre les travaux préparatoires nécessaires avant l'achèvement, à se conformer aux conditions préalables, et être par ailleurs en mesure de respecter les engagements contractuels de réalisation dans les délais prévus. Une fois classés comme détenus en vue de la vente, le jugement doit être exercé de manière continue pour s'assurer que le classement reste approprié au cours des périodes comptables futures.

1.3 Événements significatifs de l'année

Cessions d'activités

Pour plus de détails sur les cessions d'activités, se référer à la Note 3 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs d'un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées ». Pour les méthodes comptables et les jugements connexes, se reporter à la note 1.2 (p).

Cession des activités de banque de détail en France

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a réalisé la vente de ses activités de banque de détail en France à CCF, une filiale de Promontoria MMB SAS (« My Money Group »). La cession comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement. HSBC Continental Europe a également conservé un portefeuille de 7,1 milliards EUR composé de prêts immobiliers et de certains autres prêts, et de la marque CCF, qu'elle a concédée sous licence à l'acheteur dans le cadre d'un accord de licence à long terme. Par ailleurs, les filiales de HSBC Continental Europe, HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Global Asset Management (France), ont conclu des accords de distribution avec l'acquéreur. Les coûts permanents associés à la conservation du logement et à certains autres prêts, nets des revenus sur les accords de distribution et la licence de marque, devraient avoir un impact sur les pertes après impôts de 0,1 milliard EUR en 2024, sur la base des taux de financement attendus. Au 31 décembre 2023, l'activité a été classée comme détenue en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5 donnant lieu à une reprise nette de dépréciation comptabilisée en autres produits opérationnels sur l'exercice de 143 millions EUR. Cela comprend la reprise de la dépréciation de 2,0 milliards EUR au premier trimestre 2023 lorsque la vente est devenue moins certaine, et une dépréciation de 1,8 milliard EUR lorsque les activités de banque de détail ont été reclassées comme détenues en vue de la vente au quatrième trimestre 2023. Voir la note 3 à la page 211 pour les détails de la transaction et les impacts comptables.

Cession des activités de la succursale en Grèce

Le 28 juillet 2023, HSBC Continental Europe a finalisé la vente des activités de sa succursale grecque à Pancreta Bank SA. Une perte de 111 millions EUR a été comptabilisée lors du reclassement des activités en détenues en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5 au deuxième trimestre 2022.

Cession planifiée des activités d'administration de hedge funds au sein de HSBC Continental Europe

Le 21 novembre 2023, HSBC a conclu un accord exclusif avec BNP Paribas pour transférer l'ensemble des activités d'administration de hedge funds de HSBC aux entités de BNP Paribas sur plusieurs marchés, dont Hong Kong, Singapour, l'Irlande et le Luxembourg. Au 31 décembre 2023, l'activité a été classée comme destinée à la vente conformément à la norme IFRS 5. La finalisation de la transaction de vente devrait être finalisée au second semestre 2024.

Changements de contrôle

Acquisition de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Le 2 novembre 2023, HSBC Continental Europe a acquis 100 % du capital de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., le hub de banque privée du Groupe en Europe continentale. Voir Note 2 « Regroupement d'entreprises ».

Émissions et remboursements

En janvier 2023, HSBC Continental Europe a émis des titres senior non privilégiés d'une maturité de six ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR au taux Euribor 3 mois + 1,51 %.

En juin 2023, HSBC Continental Europe a émis deux séries de titres non privilégiés d'une maturité de six et vingt ans pour un montant notionnel total de 500 millions EUR à Euribor 3 mois + 1,52 % et 85 millions EUR à 5,15 % respectivement.

En septembre 2023, HSBC Continental Europe a émis deux séries de titres non privilégiés d'une maturité de six et vingt ans pour un montant notionnel de 800 millions EUR à Euribor 3 mois + 1,55 % et 65 millions EUR à 5,24 % respectivement.

En décembre 2023, HSBC Continental Europe a racheté deux séries de titres non privilégiés un an avant l'échéance pour respectivement 300 millions EUR à un taux équivalent à Euribor 3 mois + 0,48 % et 500 millions EUR à un taux équivalent à Euribor 3 mois + 0,63 % respectivement et a émis de nouveaux titres non privilégiés d'une maturité de sept ans pour un montant notionnel de 800 millions EUR (rollover) à 3 mois Euribor + 1,56 %.

La totalité a été souscrite par HSBC Bank plc et comptabilisée comme titres de créance en circulation.

En décembre 2023, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 initialement émis par HSBC Trinkaus & Burkhardt AG (succursale allemande) cinq ans avant l'échéance pour 200 millions EUR à Euribor 3 mois + 2,32 % et a émis un nouveau prêt Tier 2 à la Banque HSBC plc avec une maturité de onze ans pour un montant notionnel de 200 millions EUR (rollover) à 3 mois Euribor + 2,56 % et un taux effectif global de 6,622 % par an.

En mars 2023, HSBC Continental Europe a procédé au remboursement de 1,25 milliard EUR d'obligations privilégiées comptabilisées comme des passifs financiers désignés à la juste valeur.

Le 28 juin 2023, HSBC Continental Europe a remboursé 2,1 milliards EUR au titre des opérations de refinancement ciblées à long terme (« TLTRO ») III, ce qui porte la dette à 1,1 milliard EUR au 31 décembre 2023.

En octobre 2023, HSBC Continental Europe a remboursé 1,25 milliard EUR d'obligations senior privilégiées sous forme d'obligations sécurisées.

Comptabilisation des coûts de restructuration

Le 9 octobre 2023, HSBC Continental Europe a annoncé un plan de départ volontaire (« Rupture Conventionnelle Collective ») impactant les opérations de Banque Privée de la succursale française de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. Une provision de 11 millions EUR pour frais de restructuration a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

Engagements de paiement irrévocables du Fonds de résolution unique

À l'instar de ses pairs, le Groupe a revu le traitement comptable de certains dépôts en espèces suite à un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne rendu le 25 octobre 2023 concernant le statut de ces dépôts en cas de retrait d'agrément. Le Groupe a conclu que sa politique comptable n'est pas affectée par la décision. Plus précisément, le dépôt en espèces continue d'être présenté comme un actif, et l'« engagement de paiement irrévocable » associé continue d'être analysé comme un passif éventuel non comptabilisé jusqu'à une date future où il devient probable qu'une sortie de trésorerie se produira, auquel cas une provision sera reconnu. Au 31 décembre 2023, la trésorerie s'élève à 150 millions EUR, dont 10 millions EUR liés à HSBC Allemagne.

2 Regroupement d'entreprises

Le 02 novembre 2023, HSBC Continental Europe a acquis 100 % du capital social de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. auprès de HSBC Private Bank (Suisse) S.A., pour un prix de 195 millions EUR.

Cette transaction est analysée comme une Opération sous Contrôle Commun (*Business Combinations under Common Control*). Elle ne relève donc pas de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Au niveau de HSBC Continental Europe, les actifs et passifs transférés sont comptabilisés à la valeur comptable.

À la date d'acquisition, les actifs et passifs acquis étaient comme suit :

Au 02 novembre 2023
HSBC Private Bank
(Luxembourg) S.A.
m€

Actifs	
Caisse, banques centrales et CCP	806
Instruments dérivés	29
Prêts et créances sur les établissements de crédit	287
Prêts et créances sur la clientèle	1 874
Investissements financiers	380
Autres actifs	60
Total actifs	3 435
Passifs	
Dettes envers les établissements de crédit	710
Comptes créditeurs de la clientèle	2 299
Instruments dérivés	10
Autres passifs	169
Total passifs	3 189
Total fonds propres	247
Total passifs et fonds propres	3 435

3 Actifs détenus en vue de la vente, passifs d'un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées

Détenus en vue de la vente au 31 décembre

	2023 m€	2022 m€
Détenus en vue de la vente au 31 décembre		
Groupe destiné à être cédé	24 989	25 762
Pertes de valeur non affectées ¹	(1 783)	(2 015)
Actifs non courants détenus en vue de la vente	5	14
Actifs détenus en vue de la vente	23 211	23 761
Passifs d'un groupe destiné à être cédé	23 817	27 855

¹ Cela représente des pertes de valeur supérieures à la valeur comptable des actifs non courants, exclus du périmètre d'évaluation d'IFRS 5, y compris la participation aux bénéfices.

Groupes destinés à être cédés

Cession des activités de banque de détail en France

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a finalisé la vente de ses activités de banque de détail en France à CCF, filiale de Promontoria MMB SAS (« *My Money Group* »). La vente comprenait également la participation de 100 % de HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et sa participation de 3 % dans Crédit Logement.

Au premier trimestre 2023, la vente était devenue moins certaine, de sorte qu'une reprise partielle de la perte de valeur de 2,0 milliards EUR initialement comptabilisée en 2022, lorsque le groupe cédé a été classé comme destiné à la vente, a été comptabilisée. Au quatrième trimestre 2023, suite à l'obtention des approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions pertinentes, le groupe destiné à être cédé a été reclassé comme destiné à la vente, et a ensuite été réévalué au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente. Cela a donné lieu à la réintégration d'une perte de valeur avant impôts de 1,8 milliard EUR reflétant les conditions définitives de la vente, donnant lieu à une reprise nette de dépréciation comptabilisée en autres produits opérationnels sur l'exercice de 143 millions EUR.

À l'issue de la vente et conformément aux termes de la vente, HSBC Continental Europe a reçu une participation aux bénéfices de 0,1 milliard EUR dans la société holding ultime de *My Money Group*. Les impacts associés à la comptabilisation initiale de cette participation à la juste valeur ont été comptabilisés dans le résultat de cession avant impôt. Par ailleurs, une reprise d'un passif d'impôt différé de 0,4 milliard EUR a été constatée, résultant de la différence temporaire de traitement fiscal et comptable de la provision pour perte sur cession, déductible dans la déclaration d'impôt française en 2021.

Conformément aux termes de la vente, HSBC Continental Europe a conservé un portefeuille de 7,1 milliards EUR composé de prêts immobiliers et de certains autres prêts, et de la marque CCF, qu'elle a concédée sous licence à l'acheteur dans le cadre d'un accord de licence à long terme.

Par ailleurs, les filiales de HSBC Continental Europe, HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Global Asset Management (France), ont conclu des accords de distribution avec l'acquéreur. Les coûts permanents associés à la conservation du logement et à certains autres prêts, nets des revenus sur les accords de distribution et la licence de marque, devraient avoir un impact sur les pertes après impôts de 0,1 milliard EUR en 2024, sur la base des taux de financement attendus.

Au 31 décembre 2023, un actif total de 25 milliards EUR (incluant la perte affectée de 54 millions EUR), dont 12,7 milliards EUR de prêts et créances sur la clientèle, et un passif total de 23,7 milliards EUR, dont des comptes créditeurs de la clientèle de 20,1 milliards EUR, sont reclassés comme détenus en vue de la vente.

Cession planifiée des activités d'administration de hedge funds au sein de HSBC Continental Europe

Le 21 novembre 2023, HSBC a conclu un accord exclusif avec BNP Paribas Securities Services pour transférer l'ensemble des activités d'administration de hedge funds de HSBC aux entités de BNP Paribas sur plusieurs marchés, dont Hong Kong, Singapour, l'Irlande et le Luxembourg. Le transfert de services sera proposé à 25 clients dans le monde et impliquera l'intégration de certains collaborateurs au sein des équipes d'experts de BNP Paribas. L'opération devrait être finalisée d'ici fin 2024, après la finalisation des migrations clients.

Au 31 décembre 2023, le groupe destiné à être cédé incluait 0,1 milliard EUR de comptes clients, ce qui satisfaisait aux critères pour être classé comme détenu en vue de la vente.

Au 31 décembre 2023, les principales catégories d'actifs et de passifs associés des groupes destinés à être cédés, y compris les dépréciations affectées, étaient les suivantes :

	Activités de banque de détail en France m€	Autre m€	Total m€
Actifs du groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente			
Caisse, banques centrales et CCP ¹	204	—	204
Comptes d'encaissement	1	—	1
Portefeuille de transaction	—	—	—
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	44	—	44
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	11 901	—	11 901
Prêts et créances sur la clientèle	12 691	—	12 691
Investissements financiers	30	—	30
Comptes de régularisation et autres actifs	118	—	118
Total de l'actif au 31 décembre 2023	24 989	—	24 989
Passifs du groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente			
Dettes envers les établissements de crédit	84	—	84
Comptes créditeurs de la clientèle	20 058	109	20 167
Comptes de décaissement	4	—	4
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	2 140	—	2 140
Instruments dérivés	5	—	5
Dettes représentées par un titre	1 243	—	1 243
Comptes de régularisation et autres passifs	168	—	168
Provisions	6	—	6
Total du passif au 31 décembre 2023	23 708	109	23 817
Juste valeur des instruments financiers sélectionnés non évalués à la juste valeur au bilan			
Prêts et créances sur la clientèle	12 181	—	12 181
Comptes créditeurs de la clientèle	20 052	109	20 161

Date de réalisation prévue	1 ^{er} janvier 2024	Second semestre 2024
Secteur opérationnel	Banque privée et de gestion de patrimoine	Activités de marchés et de conservation de titres

1 Aux termes des conditions financières de la cession, HSBC Continental Europe cédera l'activité d'un actif net réévalué de 1,7 milliard EUR pour un montant de 1 EUR. Toute augmentation requise de la valeur nette d'inventaire de l'entreprise pour atteindre cela sera satisfaite par l'inclusion de liquidités supplémentaires. Sur la base des passifs nets du groupe destiné à être cédé au 31 décembre 2023, HSBC Continental Europe devrait inclure une contribution en numéraire de 9,9 milliards EUR dont 9,5 milliards EUR ont été reclassés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2023 ("Prêts et créances sur les établissements de crédit" pour 9,3 milliards EUR, "Caisse, banques centrales et CCP" pour 0,2 milliard EUR).

Outre la classification ci-dessus comme détenus en vue de la vente, au niveau de HSBC Continental Europe, la cession des activités de détail en France répondait également aux critères de classification et de présentation des activités abandonnées selon IFRS 5 et, par conséquent, le résultat des activités abandonnées s'élevant à - 0,2 milliard EUR a été comptabilisé séparément dans le compte de résultat, y compris la perte avant impôts IFRS 5 de 1,8 milliard EUR.

Compte de résultat des activités abandonnées

	2023 m€	2022 ¹ m€
Produit net bancaire	198	(1 529)
Total des charges d'exploitation	(415)	(378)
Résultat d'exploitation	(217)	(1 907)
Résultat avant impôt	(217)	(1 907)
Impôt sur les bénéfices	37	632
Résultat net	(180)	(1 275)
– part des intérêts minoritaires	—	—

1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées sont les suivants :

	2023	2022 ¹
	m€	m€
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	(180)	(1 275)
Éléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :		
Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	(2)	10
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	8	8
Total des autres éléments du résultat global des activités abandonnées²	6	18
Total du résultat global au titre des activités abandonnées	(174)	(1 257)

- 1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence.
- 2 Les pertes cumulées au titre des activités abandonnées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'élèvent à 21 millions EUR au 31 décembre 2023 (26 millions EUR au 31 décembre 2022).

Les flux de trésorerie attribués aux activités abandonnées sont les suivants :

	2023	2022
	m€	m€
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	64	567
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	9 469	(503)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2)	—
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements	—	—
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées¹	9 467	(503)
— trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées	9 531	64

- 1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les activités poursuivies et abandonnées ont été ajustées en conséquence.

4 Commissions nettes

Commissions nettes par produits (activités poursuivies)

	Au	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022 ^{1,2}
	Total	Total
	m€	m€
Service de tenue de compte	156	137
Gestion sous mandat	376	203
Cartes de paiement	15	15
Facilités de crédit	227	146
Commissions de courtage	219	43
Fonds d'investissement	—	2
Commissions imports / exports	16	16
Remises	95	76
Souscriptions / prises fermes	133	104
Droits de garde	100	44
Commissions de courtage d'assurance	3	9
Autres ³	332	343
Commissions (produits)	1 672	1 138
Moins : commissions (charges)	(570)	(379)
Commissions nettes	1 102	759

- 1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées au paragraphe 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence.
- 2 Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.
- 3 Comprend principalement les commissions intra-groupes et les commissions de tiers non incluses dans les autres catégories.

Commissions nettes par ligne de métiers (activités poursuivies)

	Banque privée et de gestion de patrimoine (WPB)	Banque d'entreprises (CMB)	Activités de marchés et de conservation de titres (MSS)	Banque de financement et d'investissement (GB)	Banque de financement, d'investissement et de marchés (GBM) – Autres activités	Corporate Centre	Total
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 31 décembre 2023							
Commissions (produits)	407	366	729	402	54	(286)	1 672
Moins : commissions (charges)	(274)	(19)	(450)	(72)	(35)	280	(570)
Commissions nettes	133	347	279	330	19	(6)	1 102
Au 31 décembre 2022¹							
Commissions (produits)	344	293	337	353	38	(227)	1 138
Moins : commissions (charges)	(266)	(20)	(232)	(72)	(17)	228	(379)
Commissions nettes	78	273	105	281	21	1	759

¹ Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

Les commissions nettes comprennent 513 millions EUR de commissions perçues sur des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2022 : 455 millions EUR), 158 millions EUR de commissions versées sur des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2022 : 142 millions EUR), 476 millions EUR de commissions perçues sur des activités fiduciaires (2022 : 247 millions EUR) et 22 millions EUR de frais à payer liés aux fonds d'investissements et autres activités fiduciaires (2022 : 2 millions EUR).

5 Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat (activités poursuivies)

	2023 m€	2022 ¹ m€
Résultat net résultant des :		
Activités de transaction nettes	642	(564)
Autres instruments désignés et mesurés obligatoirement à la juste valeur et dérivés associés	(486)	896
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	156	332
Actifs financiers détenus pour faire face aux engagements en vertu de contrats d'assurance et d'investissement	1 145	(1 450)
Engagements envers des clients en vertu de contrats d'investissement	(1)	2
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	1 144	(1 448)
Produits dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par HSBC Continental Europe	194	(473)
Autres variations de juste valeur	(178)	457
Variations de la juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	16	(16)
Variation de juste valeur des autres instruments financiers mesurés obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	16	26
Au 31 décembre	1 332	(1 106)

¹ Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées au paragraphe 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence.

6 Activités d'assurance

Le tableau ci-dessous représente une analyse des produits et charges d'assurance constatés au cours de la période :

Résultat des services d'assurance

	Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice clos le 31 décembre 2022 ¹		
	Contrats vie à participation directe et contrats d'investissement DPf	Autres contrats vie	Total	Contrats vie à participation directe et contrats d'investissement DPf	Autres contrats vie	Total
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Revenus d'assurance						
Montants relatifs aux variations de passifs pour la couverture restante	174	65	239	171	66	237
- Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services fournis	84	21	105	82	18	100
- Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	6	2	8	5	2	7
- Sinistres survenus anticipés et autres charges de service d'assurance	84	42	126	84	46	130
- Autres	—	—	—	—	—	—
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition	2	1	3	1	1	2
Total des revenus d'assurance	176	66	242	172	67	239
Charges des services d'assurance						
Sinistres survenus et autres charges de service d'assurance	(85)	(27)	(112)	(83)	(27)	(110)
Pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	(2)	(2)	(4)	(1)	(1)	(2)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2)	(1)	(3)	(1)	(1)	(2)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	—	3	3	1	(8)	(7)
Total des charges des services d'assurance	(89)	(27)	(116)	(84)	(37)	(121)
Total du résultat des services d'assurance	87	39	126	88	30	118

1 Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Rendement d'investissement net

	Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice clos le 31 décembre 2022 ¹		
	Contrats vie à participation directe et contrats d'investissement DPf	Autres contrats vie	Total	Contrats vie à participation directe et contrats d'investissement DPf	Autres contrats vie	Total
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Rendement d'investissement						
Montants comptabilisés en résultat ²	1 197	3	1 200	(1 137)	—	(1 137)
Montants comptabilisés en OCI ³	461	—	461	(2 241)	—	(2 241)
Total du rendement d'investissement (mémoire)	1 658	3	1 661	(3 378)	—	(3 378)
Produits/(charges) financiers nets						
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats à participation directe	(1 646)	—	(1 646)	3 357	—	3 357
Option de réduction de l'effet du risque	—	—	—	—	—	—
Intérêts capitalisés	—	1	1	—	—	—
Effet de la variation des taux d'intérêt et d'autres hypothèses financières	—	—	—	—	7	7
Effet de l'évaluation des variations des estimations selon les taux courants et de l'ajustement de la CSM selon les taux en vigueur lors de la comptabilisation initiale	—	(2)	(2)	—	(1)	(1)
Total des charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	(1 646)	(1)	(1 647)	3 357	6	3 363
Représentées par :						
Montants comptabilisés en résultat	(1 187)	(1)	(1 188)	1 117	6	1 123
Montants comptabilisés en OCI	(459)	—	(459)	2 240	—	2 240
Total du résultat d'investissement net	12	2	14	(21)	6	(15)
Représenté par :						
Montants comptabilisés en résultat	10	2	12	(20)	6	(14)
Montants comptabilisés en OCI	2	—	2	(1)	—	(1)

1 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

2 Les rendements d'investissement 'montants comptabilisés en résultat' provenant des actifs auxquels sont adossés les passifs des contrats d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluaient 989 millions EUR (2022 : (1 378) millions EUR) déclarés sous « Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés connexes, évalués à la juste valeur par le compte de résultat », 215 millions EUR (2022 : 241 millions EUR) déclarés sous 'Produit net bancaire' et (7) millions EUR (2022 : néant) déclarés sous 'Produits / (charges) financiers d'assurance'.

3 Les rendements d'investissement 'montants comptabilisés en OCI' provenant des actifs auxquels sont adossés les passifs des contrats d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluaient des gains de juste valeur de 465 millions EUR (2022 : pertes de (2 244) millions EUR) et (4) millions EUR (2022 : 3 millions EUR) de dépréciation sur placements financiers évalués à la juste valeur par OCI (FVOCI).

Rapprochement des montants inclus dans les OCI pour les actifs financiers à la juste valeur par OCI - Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée

	2023	2022
	m€	m€
Solde au 1^{er} janvier	(912)	547
Variation nette de la juste valeur	419	(1 965)
Montant net reclassé en résultat	(6)	(2)
Impôt sur le résultat	(107)	508
Devises et autres	—	—
Solde au 31 décembre	(606)	(912)

Évolution des montants comptables des contrats d'assurance - Analyse au titre de la couverture restante et des sinistres survenus

Exercice clos le 31 décembre 2023										
Vie à participation directe et investissement DPF					Autres contrats vie					
Passifs pour la couverture restante :					Passifs pour la couverture restante :					
Hors	Composante	Sinistres	Total	Total	Hors	Composante	Sinistres	Total	Total	Total
composante	perte				composante	perte				
m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Actifs à l'ouverture	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Passifs à l'ouverture	20 331	1	1	20 333	58	1	41	100	20 433	
Solde net d'ouverture au 1^{er} janvier 2023	20 331	1	1	20 333	58	1	41	100	20 433	
Variations du compte de résultat et des OCI										
Revenus d'assurance										
Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	(5)	—	—	(5)	(11)	—	—	(11)	(16)	
Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	(138)	—	—	(138)	(19)	—	—	(19)	(157)	
Autres contrats ¹	(33)	—	—	(33)	(36)	—	—	(36)	(69)	
Total des revenus d'assurance	(176)	—	—	(176)	(66)	—	—	(66)	(242)	
Charges des services d'assurance										
Sinistres survenus et autres charges des services d'assurance	—	—	86	86	—	—	27	27	113	
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	2	—	—	2	1	—	—	1	3	
Pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	—	1	—	1	—	2	—	2	3	
Ajustement des passifs pour sinistres survenus	—	—	—	—	—	—	(3)	(3)	(3)	
Total des charges des services d'assurance	2	1	86	89	1	2	24	27	116	
Composantes investissement	(2 010)	—	2 010	—	—	—	—	—	—	
Résultat des services d'assurance	(2 184)	1	2 096	(87)	(65)	2	24	(39)	(126)	
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	1 646	—	—	1 646	1	—	—	1	1 647	
Effet des variations des taux de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des variations du compte de résultat et des OCI	(538)	1	2 096	1 559	(64)	2	24	(38)	1 521	
Flux de trésorerie										
Primes reçues	1 218	—	—	1 218	65	1	—	66	1 284	
Sinistres et autres charges de service d'assurance payés, y compris les composantes investissement	(59)	—	(2 096)	(2 155)	—	—	(32)	(32)	(2 187)	
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	(13)	—	—	(13)	(3)	—	—	(3)	(16)	
Total flux de trésorerie	1 146	—	(2 096)	(950)	62	1	(32)	31	(919)	
Acquisition de filiales et autres mouvements	—	—	—	—	1	(1)	—	—	—	
Solde net de fermeture 31 décembre 2023	20 939	2	1	20 942	57	3	33	93	21 035	
Actifs à la fermeture	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Passifs à la fermeture	20 939	2	1	20 942	57	3	33	93	21 035	
Solde net de fermeture 31 décembre 2023	20 939	2	1	20 942	57	3	33	93	21 035	

Notes annexes aux comptes consolidés

Évolution des montants comptables des contrats d'assurance - Analyse au titre de la couverture restante et des sinistres survenus (suite)

	Exercice clos le 31 décembre 2022 ²								
	Vie à participation directe et investissement DPF					Autres contrats vie			
	Passifs pour la couverture restante :				Total	Passifs pour la couverture restante :			Total
	Hors composante perte	Composante perte	Sinistres survenus			Hors composante perte	Composante perte	Sinistres survenus	
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Actifs à l'ouverture	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Passifs à l'ouverture	24 219	—	2	24 221	69	—	40	109	24 330
Solde net d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2022	24 219	—	2	24 221	69	—	40	109	24 330
Variations du compte de résultat et des OCI									
Revenus d'assurance									
Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	(4)	—	—	(4)	(10)	—	—	(10)	(14)
Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	(140)	—	—	(140)	(23)	—	—	(23)	(163)
Autres contrats ¹	(28)	—	—	(28)	(34)	—	—	(34)	(62)
Total des revenus d'assurance	(172)	—	—	(172)	(67)	—	—	(67)	(239)
Charges des services d'assurance									
Sinistres survenus et autres charges des services d'assurance	—	—	83	83	—	—	27	27	110
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	1	—	—	1	1	—	—	1	2
Pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	—	1	—	1	—	1	—	1	2
Ajustement des passifs pour sinistres survenus	—	—	(1)	(1)	—	—	8	8	7
Total des charges des services d'assurance	1	1	82	84	1	1	35	37	121
Composantes investissement	(1 857)	—	1 857	—	—	—	—	—	—
Résultat des services d'assurance	(2 028)	1	1 939	(88)	(66)	1	35	(30)	(118)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	(3 357)	—	—	(3 357)	(7)	—	—	(7)	(3 364)
Effet des variations des taux de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations du compte de résultat et des OCI	(5 385)	1	1 939	(3 445)	(73)	1	35	(37)	(3 482)
Flux de trésorerie									
Primes reçues	1 555	—	—	1 555	71	—	—	71	1 626
Sinistres et autres charges de service d'assurance payés, y compris les composantes investissement	(46)	—	(1 940)	(1 986)	—	—	(34)	(34)	(2 020)
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	(12)	—	—	(12)	(4)	—	—	(4)	(16)
Total des flux de trésorerie	1 497	—	(1 940)	(443)	67	—	(34)	33	(410)
Acquisition de filiales et autres mouvements	—	—	—	—	(5)	—	—	(5)	(5)
Solde net de fermeture 31 décembre 2022	20 331	1	1	20 333	58	1	41	100	20 433
Actifs à la fermeture	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Passifs à la fermeture	20 331	1	1	20 333	58	1	41	100	20 433
Solde net de fermeture 31 décembre 2022	20 331	1	1	20 333	58	1	41	100	20 433

¹ Les Autres contrats correspondent aux contrats évalués en appliquant la norme IFRS 17 dès la création des contrats. Ils incluent les contrats évalués selon l'approche rétrospective intégrale au moment de la Transition ainsi que les contrats créés après la Transition.

² Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Évolution des montants comptables des contrats d'assurance - Analyse par composante de mesure

	Contrats d'assurance - Vie à participation directe et investissement DPF					Contrats d'assurance - Autres contrats vie				
	2023					2023				
	Marge sur services contractuels					Marge sur services contractuels				
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque ¹ m€	Contrats évalués selon l'approche de juste valeur m€	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée m€	Autres contrats ² m€	Total m€	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque ¹ m€	Contrats évalués selon l'approche de juste valeur m€	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée m€	Autres contrats ² m€	Total m€
Actifs à l'ouverture	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Passifs à l'ouverture	19 361	8	741	223	20 333	13	45	17	25	100
Solde net d'ouverture au 1^{er} janvier 2023	19 361	8	741	223	20 333	13	45	17	25	100
Variations du compte de résultat et des OCI										
Variations liées aux services actuels										
CSM comptabilisée pour services fournis	—	(2)	(65)	(18)	(85)	—	(6)	(6)	(9)	(21)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	(6)	—	—	—	(6)	(2)	—	—	—	(2)
Ajustements d'expérience	2	—	—	—	2	(14)	—	—	—	(14)
Variations liées aux services futurs										
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(32)	—	—	32	—	(4)	—	—	5	1
Variations des estimations d'ajustement de la CSM	57	4	(31)	(30)	—	(24)	8	5	10	(1)
Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	2	—	—	—	2	1	—	—	—	1
Variations liées aux services passés										
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	—	—	—	—	—	(3)	—	—	—	(3)
Résultat des services d'assurance	23	2	(96)	(16)	(87)	(46)	2	(1)	6	(39)
Charges financières nettes des services d'assurance	1 646	—	—	—	1 646	—	1	—	—	1
Effet de variation des taux de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations du compte de résultat et des OCI	1 669	2	(96)	(16)	1 559	(46)	3	(1)	6	(38)
Flux de trésorerie										
Primes reçues	1 218	—	—	—	1 218	66	—	—	—	66
Sinistres, autres frais de service d'assurance encourus (composantes d'investissement incluses) et autres flux de trésorerie	(2 155)	—	—	—	(2 155)	(32)	—	—	—	(32)
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	(13)	—	—	—	(13)	(3)	—	—	—	(3)
Total des flux de trésorerie	(950)	—	—	—	(950)	31	—	—	—	31
Acquisition de filiales et autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde net de fermeture 31 décembre 2023	20 080	10	645	207	20 942	(2)	48	16	31	93
Actifs à la fermeture	—	—	—	—	—	(1)	—	—	1	—
Passifs à la fermeture	20 080	10	645	207	20 942	(1)	48	16	30	93
Solde net de fermeture 31 décembre 2023	20 080	10	645	207	20 942	(2)	48	16	31	93

Notes annexes aux comptes consolidés

Évolution des montants comptables des contrats d'assurance - Analyse par composante de mesure (suite)

	Contrats d'assurance - Contrats Vie à participation directe et d'investissement avec participation discrétionnaire					Contrats d'assurance - Autres contrats vie				
	2022 ³					2022 ³				
	Marge sur services contractuels					Marge sur services contractuels				
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque ¹ m€	Contrats évalués selon l'approche de juste valeur m€	Contrats évalués selon l'approche rérospecti ve modifiée m€	Autres contrats ² m€	Total m€	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque ¹ m€	Contrats évalués selon l'approche de juste valeur m€	Contrats évalués selon l'approche rérospecti ve modifiée m€	Autres contrats ² m€	Total m€
Actifs à l'ouverture	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Passifs à l'ouverture	23 400	11	619	191	24 221	10	48	23	28	109
Solde net d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2022	23 400	11	619	191	24 221	10	48	23	28	109
Variations du compte de résultat et des OCI										
Variations liées aux services actuels										
CSM comptabilisée pour services fournis	—	(1)	(66)	(15)	(82)	—	(5)	(6)	(7)	(18)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	(5)	—	—	—	(5)	(2)	—	—	—	(2)
Ajustements d'expérience	(1)	—	—	—	(1)	(19)	—	—	—	(19)
Variations liées aux services futurs										
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(43)	—	—	43	—	(6)	—	—	6	—
Variations des estimations d'ajustement de la CSM	(190)	(2)	188	4	—	—	2	—	(2)	—
Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	1	—	—	—	1	1	—	—	—	1
Variations liées aux services passés										
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	(1)	—	—	—	(1)	8	—	—	—	8
Résultat des services d'assurance	(239)	(3)	122	32	(88)	(18)	(3)	(6)	(3)	(30)
Charges financières nettes des services d'assurance	(3 357)	—	—	—	(3 357)	(7)	—	—	—	(7)
Effet de variation des taux de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations du compte de résultat et des OCI	(3 596)	(3)	122	32	(3 445)	(25)	(3)	(6)	(3)	(37)
Flux de trésorerie										
Primes reçues	1 555	—	—	—	1 555	71	—	—	—	71
Sinistres, autres frais de service d'assurance encourus (composantes d'investissement incluses) et autres flux de trésorerie	(1 986)	—	—	—	(1 986)	(34)	—	—	—	(34)
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	(12)	—	—	—	(12)	(4)	—	—	—	(4)
Total des flux de trésorerie	(443)	—	—	—	(443)	33	—	—	—	33
Acquisition de filiales et autres mouvements	—	—	—	—	—	(5)	—	—	—	(5)
Solde net de fermeture 31 décembre 2022	19 361	8	741	223	20 333	13	45	17	25	100
Actifs à la fermeture	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Passifs à la fermeture	19 361	8	741	223	20 333	13	45	17	25	100
Solde net de fermeture 31 décembre 2022	19 361	8	741	223	20 333	13	45	17	25	100

1 Les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance vie avec éléments de participation directe et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire comprennent un ajustement au titre du risque de 108 millions EUR (2022 : 99 millions EUR). De même, les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des autres contrats d'assurance vie incluent un ajustement du risque de (2) millions EUR (2022 : (4) millions EUR).

2 Les Autres contrats correspondent aux contrats évalués en appliquant la norme IFRS 17 dès la création des contrats. Ils incluent les contrats évalués selon l'approche rétrospective intégrale au moment de la Transition ainsi que les contrats créés après la Transition.

3 Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période

	Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice clos le 31 décembre 2022 ¹		
	Contrats rentables émis m€	Contrats onéreux émis m€	Total m€	Contrats rentables émis m€	Contrats onéreux émis m€	Total m€
Contrats vie à participation directe et d'investissement DPF						
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	931	1	932	1 138	—	1 138
– Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	11	—	11	12	—	12
– Sinistres et autres charges de service d'assurance à payer	920	1	921	1 126	—	1 126
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(967)	(1)	(968)	(1 185)	—	(1 185)
Ajustement du risque au titre du risque non financier	4	—	4	4	—	4
CSM	32	—	32	43	—	43
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale	—	—	—	—	—	—
Autres contrats vie						
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	15	4	19	23	2	25
– Flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance	2	—	2	2	—	2
– Sinistres et autres charges de service d'assurance à payer	13	4	17	21	2	23
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(21)	(3)	(24)	(30)	(1)	(31)
Ajustement du risque au titre du risque non financier	1	—	1	1	—	1
CSM	5	—	5	7	—	7
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale	—	(1)	(1)	—	—	—

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus liés aux passifs des contrats d'assurance et à la marge sur services contractuels

	moins de 1 an m€	1-2 ans m€	2-3 ans m€	3-4 ans m€	4-5 ans m€	5-10 ans m€	10-20 ans m€	Plus de 20 ans m€	Total m€
Flux de trésorerie futurs liés aux passifs d'assurance									
Contrats vie à participation directe et d'investissement DPF	632	736	709	655	580	1 762	(548)	15 447	19 973
Autres contrats vie	(2)	(8)	(9)	(8)	(7)	(17)	1	32	(18)
Flux de trésorerie futurs liés aux passifs d'assurance au 31 décembre 2023	630	728	700	647	573	1 745	(547)	15 479	19 955
Marge sur services contractuels restante									
Contrats vie à participation directe et d'investissement DPF	74	70	66	61	57	228	233	73	862
Autres contrats vie	14	13	9	8	7	23	16	4	94
Marge sur services contractuels restante au 31 décembre 2023	88	83	75	69	64	251	249	77	956
Flux de trésorerie futurs liés aux passifs d'assurance									
Contrats vie à participation directe et d'investissement DPF	332	368	378	356	314	833	(533)	17 214	19 262
Autres contrats vie	4	(6)	(6)	(7)	(6)	(17)	—	34	(4)
Flux de trésorerie futurs liés aux passifs d'assurance au 31 décembre 2022¹	336	362	372	349	308	816	(533)	17 248	19 258
Marge sur services contractuels restante									
Contrats vie à participation directe et d'investissement DPF	80	76	72	68	63	256	270	88	972
Autres contrats vie	12	10	9	7	6	21	17	5	87
Marge sur services contractuels restante au 31 décembre 2022¹	92	86	81	75	69	277	287	93	1 059

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Taux d'actualisation

Le Groupe a choisi d'appliquer une approche bottom-up, qui consiste à obtenir le taux d'actualisation à partir du taux sans risque ajusté en fonction d'une prime d'illiquidité, telle que définie dans le Résumé des principales politiques comptables (j) Contrats d'assurance à la page 206. La moyenne combinée des taux d'actualisation utilisés au sein de nos principales entités de production est comme suit :

	France EUR	Malta EUR
Au 31 décembre 2023		
taux à 10 ans (%)	2,96	2,42
taux à 20 ans (%)	2,97	2,40
Au 31 décembre 2022		
taux à 10 ans (%)	3,66	3,10
taux à 20 ans (%)	3,33	2,73

Notes annexes aux comptes consolidés

Sensibilité des filiales d'assurance de HSBC aux facteurs de risque de marché

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Effet sur bénéfice après impôt	Effet sur CSM	Effet sur total des fonds propres	Effet sur bénéfice après impôt	Effet sur CSM	Effet sur total des fonds propres
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Déplacement parallèle de +100 points de base des courbes de rendement	(4)	5	(34)	1	30	(28)
- Contrats d'assurance et de réassurance	2	8	2	5	30	5
- Instruments financiers	(6)	(3)	(36)	(4)	—	(33)
Déplacement parallèle de -100 points de base des courbes de rendement	(1)	(67)	27	(8)	(121)	21
- Contrats d'assurance et de réassurance	(8)	(70)	(8)	(12)	(121)	(12)
- Instruments financiers	7	3	35	4	—	33
Déplacement parallèle de + 100 points de base des spreads de crédit	(4)	(39)	(35)	(4)	(34)	(32)
- Contrats d'assurance et de réassurance	(3)	(39)	(3)	(2)	(34)	(2)
- Instruments financiers	(1)	—	(32)	(2)	—	(30)
Déplacement de -100 points de base des spreads de crédit	4	42	35	6	64	34
- Contrats d'assurance et de réassurance	3	42	3	4	64	4
- Instruments financiers	1	—	32	2	—	30
Hausse de 10 % des actifs de croissance	35	73	35	30	85	30
- Contrats d'assurance et de réassurance	5	73	5	5	85	5
- Instruments financiers	30	—	30	25	—	25
Baisse de 10 % des actifs de croissance	(34)	(72)	(34)	(31)	(86)	(31)
- Contrats d'assurance et de réassurance	(5)	(72)	(5)	(5)	(86)	(5)
- Instruments financiers	(29)	—	(29)	(26)	—	(26)
Appréciation de 10 % en devises étrangères par rapport à la devise fonctionnelle locale	—	—	—	—	—	—
- Contrats d'assurance et de réassurance	—	—	—	—	—	—
- Instruments financiers	—	—	—	—	—	—
Dépréciation de 10 % en devises étrangères par rapport à la devise fonctionnelle locale	—	—	—	—	—	—
- Contrats d'assurance et de réassurance	—	—	—	—	—	—
- Instruments financiers	—	—	—	—	—	—

Montants payables sur demande

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Montants payables sur demande	Montant comptable pour ces contrats	Montants payables sur demande	Montant comptable pour ces contrats
	m€	m€	m€	m€
Contrats vie à participation directe et contrats d'investissement DPF	20 588	20 942	20 807	20 332
Autres contrats vie	—	93	—	101
Total	20 588	21 035	20 807	20 433

Sensibilité des filiales d'assurance de HSBC aux facteurs de risque d'assurance

	Au 31 décembre 2023				
	Effet sur CSM	Effet sur bénéfice après impôt (brut)	Effet sur bénéfice après impôt (net)	Effet sur bénéfice après impôt (net)	Effet sur total des fonds propres (net)
	m€	m€	m€	m€	m€
10 % de hausse des taux de mortalité et/ou morbidité	(35)	(2)	(2)	(2)	(2)
10 % de baisse des taux de mortalité et/ou morbidité	37	2	2	2	2
10 % de hausse des taux de rachat	(67)	(6)	(6)	(6)	(6)
10 % de baisse des taux de rachat	73	6	6	6	6
10 % de hausse des taux de dépenses	(25)	(2)	(2)	(2)	(2)
10 % de baisse des taux de dépenses	25	2	2	2	2
Au 31 décembre 2022					
10 % de hausse des taux de mortalité et/ou morbidité	(36)	(2)	(2)	(2)	(2)
10 % de baisse des taux de mortalité et/ou morbidité	37	2	2	2	2
10 % de hausse des taux de rachat	(58)	(3)	(4)	(3)	(4)
10 % de baisse des taux de rachat	61	4	4	4	4
10 % de hausse des taux de dépenses	(22)	(1)	(1)	(1)	(1)
10 % de baisse des taux de dépenses	21	1	1	1	1

Gestion des risques liés au métier de l'assurance

Faits marquants de l'année

La volatilité observée en 2023 s'est poursuivie du côté des taux d'intérêt, des marchés d'actions et des taux de change. Cette volatilité est principalement due à des facteurs géopolitiques et à des préoccupations inflationnistes.

La mise en œuvre de la nouvelle norme comptable IFRS17 pour les contrats d'assurance a été l'une des principales priorités dans le domaine de la gestion des risques en 2023. Compte tenu de l'importance de l'impact de ce changement de norme sur la comptabilité de l'activité d'assurance, cela a représenté des risques supplémentaires concernant l'information financière et concernant les modèles pour la Banque.

En ce qui concerne plus spécifiquement HSBC Continental Europe, l'année 2023 a été marquée par le projet de cession du réseau de banque de détail en France à My Money Group/CCF.

Gouvernance

Le dispositif de gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, dont la responsabilité est de gérer l'exposition de l'entreprise aux risques en fonction des limites définies dans l'appétence au risque. Les principaux comités de la gouvernance des risques sont les suivants :

- Le *Financial Reporting Committee* (précédemment appelé *Actuarial Control Committee*) valide les changements d'hypothèses, de méthodologie et de processus qui ont un impact significatif sur le bénéfice avant impôt ou la position de solvabilité ;
- Le *Model Management Meeting* valide, contrôle et surveille les modèles utilisés par l'entreprise ;
- L'*Asset and liabilities Committee* contrôle le risque actif-passif et surveille les niveaux de capital économique et réglementaire ;
- L'*Investment Committee* contrôle les risques d'investissement (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- L'*Insurance Risk Committee* contrôle les risques assurantiels, y compris les taux de sortie et de sinistres (rachat, mortalité et morbidité), la stratégie de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles ; et
- Le *Risk Management Meeting* (RMM).

Les responsabilités du *Risk Management Meeting* s'étendent à tous les risques auxquels l'activité d'assurance est exposée. Le RMM s'appuie sur les rapports des comités ci-dessus. Le RMM rend compte au Comité d'audit et des risques de HSBC Assurances Vie (France), avec une procédure d'escalade pour les défaillances et les plans d'actions.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd a mis en place un cadre de gouvernance des risques similaire à celui de HSBC Assurances Vie (France), conformément aux politiques du Groupe HSBC. Les mêmes comités que ceux de HSBC Assurances Vie (France), à l'exception de l'*Insurance Risk Committee*, qui n'est pas obligatoire dans la gouvernance du groupe HSBC, sont responsables du suivi des risques assurantiels et financiers au sein de HSBC Life Assurance (Malta) Ltd. Le rôle de ces comités est le même que pour HSBC Assurances Vie (France).

La section ci-dessous fournit des informations sur les risques découlant des activités d'assurance, y compris les risques financiers tels que le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité, ainsi que le risque assurantiel.

Les risques liés aux activités d'assurance sont gérés au sein des compagnies d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus adaptés à ces activités et font l'objet d'une surveillance au niveau de HSBC Group Insurance.

De plus, l'*Asset and Liabilities Committee* de la filiale locale contrôle l'adéquation dans le temps des flux de trésorerie attendus des actifs et des passifs d'assurance.

Tous les produits d'assurance, qu'ils soient développés en interne ou par un tiers, sont soumis à un processus d'approbation avant leur commercialisation.

Le modèle de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe a opéré jusqu'au 31 décembre 2023 dans le cadre d'un modèle de bancassurance intégré qui fournit des produits d'assurance, de gestion de patrimoine et de protection principalement aux clients avec lesquels le Groupe HSBC entretient une relation bancaire.

Cette stratégie a changé depuis le 1^{er} janvier 2024 avec la vente de l'activité de banque de détail en France au CCF, qui est sous le contrôle de My Money Group. Le réseau de banque de détail distribuait la majeure partie des produits de HSBC Assurances Vie (France). Un accord de distribution exclusive a été signé avec le CCF. Seules les activités de banque privée et de Commercial Banking (CMB) continueront de vendre des produits d'assurance à travers le réseau de HSBC en France.

La stratégie de HSBC Continental Europe en matière d'assurance est axée sur l'assurance-vie et une démarche de diversification consistant à vendre des contrats d'épargne et de protection à pour objectif d'atténuer les risques.

Principaux risques financiers

Les activités d'assurance du groupe HSBC Continental Europe sont exposées à un ensemble de risques pouvant être classés comme suit :

- Risques de marché : risques découlant de la variation de la valeur de marché des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- Risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ;
- Risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à bonne date ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être vendus ; et
- Risques de souscription d'assurance : risque d'affecter la rentabilité ou le capital de l'entreprise en raison de changements liés aux frais, à la mortalité, à la morbidité et aux rachats.

Les exigences réglementaires définissent le type des actifs, leur qualité et leur niveau de concentration que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Life Assurance (Malta) Ltd doivent conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du Groupe HSBC dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par les sociétés d'assurance du groupe HSBC Continental Europe, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan des filiales d'assurance par type de contrat

(audité)

	Contrats d'assurance vie avec participation directe et participation discrétionnaire (« DPF ») ¹	Autres contrats d'assurance vie ²	Autres contrats ³	Actifs et passifs des actionnaires	Total
	m€	m€	m€	m€	m€
Actifs financiers	22 057	37	96	1 214	23 404
– actifs détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	12 634	36	96	579	13 345
– instruments dérivés	106	–	–	5	111
– investissements financiers – au coût amorti	251	–	–	17	268
– investissements financiers à la juste valeur par OCI	7 999	–	–	520	8 519
– autres actifs financiers ⁴	1 067	1	–	93	1 161
Actifs des contrats d'assurance	–	–	–	–	–
Actifs des contrats de réassurance	–	12	–	–	12
Autres actifs et immeubles de placement	861	1	–	93	955
Total actifs au 31 déc. 2023	22 918	50	96	1 307	24 371
Passifs relatifs à des contrats d'investissement désignés à la juste valeur	–	–	167	–	167
Passifs des contrats d'assurance	20 942	93	–	–	21 035
Passifs des contrats de réassurance	–	4	–	–	4
Impôt différé	–	–	–	2	2
Autres passifs	2 113	–	–	68	2 181
Total passifs au 31 déc. 2023	23 055	97	167	70	23 389
Total fonds propres au 31 déc. 2023	–	–	–	982	982
Total passifs et fonds propres au 31 déc. 2023	23 055	97	167	1 052	24 371
Actifs financiers	21 350	32	100	1 016	22 498
– actifs détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	11 122	32	100	433	11 687
– instruments dérivés	262	–	–	13	275
– investissements financiers – au coût amorti	337	–	–	22	359
– investissements financiers à la juste valeur par OCI	8 461	–	–	445	8 906
– autres actifs financiers ⁴	1 168	–	–	103	1 271
Actifs des contrats de réassurance	–	13	–	–	13
Autres actifs et immeubles de placement	819	7	–	147	973
Total actifs au 31 déc. 2022⁵	22 169	52	100	1 163	23 484
Passifs des contrats d'investissement désignés à la juste valeur	–	–	168	–	168
Passifs des contrats d'assurance	20 332	101	–	–	20 433
Passifs des contrats de réassurance	–	4	–	–	4
Impôt différé	–	–	–	–	–
Autres passifs	2 003	–	–	–	2 003
Total passifs au 31 déc. 2022⁵	22 335	105	168	–	22 608
Total fonds propres au 31 déc. 2022⁵	–	–	–	876	876
Total passifs et fonds propres au 31 déc. 2022⁵	22 335	105	168	876	23 484

1 Les « Contrats d'assurance vie avec participation directe et participation discrétionnaire » DPF » sont essentiellement évalués selon le modèle de mesure de l'approche des frais variables.

2 Les « Autres contrats d'assurance vie » sont évalués selon le modèle général d'évaluation et comprennent principalement des contrats d'assurance protection ainsi que des contrats de réassurance. Les contrats de réassurance offrent principalement des avantages de diversification par rapport aux contrats d'assurance vie avec participation directe et aux contrats d'assurance vie avec participation discrétionnaire (DPF).

3 Les « Autres contrats » comprennent les contrats d'investissement pour lesquels HSBC ne supporte pas de risque d'assurance significatif.

4 Les « Autres actifs financiers » comprennent principalement les prêts et avances aux banques, les liquidités et les soldes intersociétés avec d'autres entités légales non spécialisées dans l'assurance.

5 À compter du 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance, » qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

Les chiffres du bilan concernent principalement (97%) HSBC Assurances Vie (France). La croissance des marchés d'actions couplée à la baisse des taux d'intérêt explique la hausse des actifs et de la valeur des fonds propres, bien que le portefeuille de HSBC Assurances Vie (France) ait connu une décollecte globale sur l'année.

Risques de marché des activités d'assurance

Le risque de marché est le risque que des changements dans les facteurs de marché affectent le capital ou les bénéfices de l'entreprise. Les facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les actions et les actifs de croissance, ainsi que les taux de change.

Sont examinées ci-après les principales caractéristiques des activités des sociétés d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que la nature des risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent la société.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque les actifs de couverture présentent un rendement qui peut être inférieur au rendement du placement garanti qu'ils doivent couvrir.

Le montant des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire (« DPF ») est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs - à savoir des actions et des actifs de croissance - de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement supplémentaire. Toutefois, le risque de ces derniers est plus important que celui des obligations. C'est pourquoi les compagnies d'assurance de HSBC Continental Europe fixent des limites au montant maximum à détenir en actions et en actifs de croissance.

Les filiales ayant commercialisé ce type de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement absorber ces variations. Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie accordée aux assurés. HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Life Assurance (Malta) Ltd supportent le manque à gagner si les rendements des placements détenus en regard des contrats à prestations garanties sont inférieurs aux rendements correspondant à ces prestations garanties.

Le risque de marché est également fortement corrélé au risque de souscription et en particulier au risque de rachat. Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur obtenue par la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En l'occurrence, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs a baissé, ceux-ci vont devoir être vendus avec des moins-values pour financer les remboursements.

Le risque de change est limité pour HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Life Assurance (Malta) Ltd. Leurs passifs sont émis en monnaie locale et les deux compagnies d'assurance limitent leurs investissements dans des actifs présentant un risque de change afin d'éviter les décalages entre l'actif et le passif. Ce risque n'est ainsi supporté qu'à travers des fonds d'investissement, puisque tous les investissements directs sont réalisés en monnaie locale.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les montants des commissions perçues sont liés à la valeur de marché des actifs correspondant.

Chaque filiale d'assurance du Groupe HSBC gère le risque de marché en recourant en tout ou partie aux techniques suivantes :

- Pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéfices pour gérer les engagements envers les assurés. Une part significative du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- En structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- En utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou permettant une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- En révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de rendement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- En intégrant dans les nouveaux produits des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché ; et
- En se séparant, dans la mesure du possible, des placements dont le risque est jugé inacceptable.

En plus de ces techniques, HSBC Assurances Vie (France) va mettre en place un nouveau traité de réassurance sur les contrats à participation discrétionnaire. Ce traité vise à réduire les pertes enregistrées en French GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) et réduira donc non seulement le risque de marché mais l'ensemble des risques.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit est le risque de perte financière si un client ou une contrepartie ne remplit pas ses obligations contractuelles. Il se manifeste dans deux domaines principaux pour les compagnies d'assurance :

- Le risque lié à la volatilité des spreads de crédit et à la défaillance des contreparties des titres de créance dans lesquels ont été investies les primes dans le but de produire un rendement pour les assurés et les actionnaires ; et
- Le risque de défaillance des contreparties de réassurance et de non-remboursement des sinistres survenus après la cession d'une partie du risque assurantiel.

Une évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties est effectuée essentiellement sur la base des opinions de HGAM (HSBC Global Asset Management) et d'agences de notation de réputation internationale ainsi qu'à l'aide d'autres informations publiques.

Un certain nombre d'outils sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces outils figure le *Credit Watch Report* qui comprend une liste signalant les placements susceptibles de présenter des problèmes de crédit. Il s'agit principalement d'investissements susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation future ou de contreparties sur lesquelles le portefeuille d'investissements présente un niveau élevé de concentration. Les sensibilités au risque de spread de crédit sont évaluées et suivies régulièrement, à la fois séparément et en relation avec le risque de rachat.

Risque de liquidité des activités d'assurance

Le risque de liquidité est le risque qu'une compagnie d'assurance, bien que solvable, ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance ou ne puisse les garantir qu'à un coût excessif. Le risque de liquidité peut être partagé avec les assurés ayant investi dans un produit avec participation discrétionnaire. Le risque de liquidité reste relativement faible pour l'activité d'assurance par rapport à l'activité bancaire. Il est géré par le rapprochement entre les flux de trésorerie du passif et ceux de l'actif et par le maintien de ressources de trésorerie suffisantes, en investissant dans des placements de haute qualité de crédit sur des marchés liquides et de volume suffisant, en surveillant les concentrations d'investissement et en les limitant le cas échéant, et en mettant en place des engagements de liquidité si nécessaire.

Risques assurantiels

Les risques assurantiels correspondent aux risques de perte liés à une évolution défavorable, en termes de calendrier ou de montant, des paramètres de souscription d'assurance (hypothèses non économiques). Ces paramètres comprennent les taux de mortalité, de morbidité, de longévité, de rachats et de frais.

Le principal risque rencontré par HSBC Assurances Vie (France) est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus puissent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement.

Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de frais et des taux de rachat.

Notes annexes aux comptes consolidés

Dans la situation actuelle, la hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation des rachats de la part des clients de HSBC Assurances Vie (France) car le taux de rendement proposé par le fonds euro pourrait être inférieur au taux de rendement d'autres produits d'épargne. En outre, la vente du réseau pourrait aussi avoir un impact important sur les rachats et réduire les souscriptions et les versements. En cas de rachats massifs dans la configuration actuelle des taux d'intérêt, HSBC Assurances Vie (France) devrait vendre une partie de son portefeuille obligataire et ainsi réaliser une partie de ses moins-values latentes.

Pour les contrats gérés par HSBC Life Assurance (Malta) Ltd où le risque assuré est le décès ou la maladie, les facteurs les plus susceptibles d'augmenter la fréquence globale des sinistres sont les épidémies ou les changements globaux de mode de vie entraînant des sinistres plus précoces ou plus nombreux que prévu.

HSBC Assurances Vie (France) atténue le risque assurantiel en utilisant deux techniques principales qui sont la diversification et la réassurance.

Les activités d'épargne et celles de protection apportent une forme de diversification qui permet de réduire le risque de mortalité. En effet les activités d'épargne et de retraite sont principalement exposées au risque de longévité, tandis que les activités de protection sont principalement exposées au risque de mortalité.

Concernant la réassurance, HSBC Assurances Vie (France) a mis en place des traités sur les activités de protection avec une combinaison d'accords proportionnels et non proportionnels. Cela permet à HSBC Assurances Vie (France) d'atténuer à la fois les événements ou circonstances catastrophiques et les sinistres individuels importants. Le nouveau traité de réassurance sur l'épargne réduira le risque portant globalement sur la rentabilité ou le capital de la société.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd gère son risque d'assurance via des limites de souscription et une gestion des sinistres stricte ; des procédures d'approbation des nouveaux produits et des révisions de prix ; une surveillance étroite des accords de réassurance et des risques émergents. La stratégie de souscription de la Compagnie vise à s'assurer que les risques souscrits sont bien diversifiés par type de risque et au niveau des prestations. Ainsi, la compagnie équilibre le risque de décès au sein de son portefeuille. La sélection médicale est également incluse dans les procédures de souscription de la Compagnie, la prime variant en fonction de l'état de santé et des antécédents médicaux familiaux des assurés.

HSBC Life Assurance (Malte) est également exposée au risque de rachats et, plus précisément, à une évolution différente des rachats en fonction des différents types de produits. Une augmentation des rachats sur les produits les plus rentables réduirait les bénéfices attendus sur le portefeuille actuel. On note également un risque lié à des taux de rachat plus faibles sur les polices à primes fixes pour lesquels le niveau de prime ne couvre plus le coût du risque, en particulier sur les polices anciennes et de longue maturité.

7 Salaires et avantages au personnel

Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés

Montant de la masse salariale (activités poursuivies)

	2023	2022 ¹
	m€	m€
Salaires ²	731	526
Charges salariales	192	154
Avantages postérieurs à l'emploi	28	6
Au 31 décembre	951	686

1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

2 Les salaires relatifs aux activités abandonnées de 188 millions EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 172 millions EUR) ne sont pas inclus.

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC Continental Europe durant l'année

	2023	2022
Banque privée et de gestion de patrimoine (WPB)	4 500	4 070
Banque d'entreprises (CMB)	1 482	1 244
Activités de marchés et de conservation de titres (MSS)	1 548	671
Banque de financement et d'investissement (GB)	413	304
Banque de financement, d'investissement et de marchés (GBM) – Autres activités	6	1
Corporate Centre	18	13
Fonctions support et autres ¹	3 353	2 576
Au 31 décembre^{2,3,4}	11 320	8 879

1 Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.

2 CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC Continental Europe (y compris les succursales européennes) et ses filiales HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Assurances Vie (France).

3 Y compris les employés de HSBC Malte et HSBC Allemagne à compter de la date de transfert au 30 novembre 2022 et les employés de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. à compter de la date de transfert au 2 novembre 2023.

4 Y compris les employés des paragraphes 34 à 36 de banque de détail en France qui ont été classées en activités abandonnées.

Paielements réglés en actions

Politique du Groupe HSBC

Depuis 2006, la politique générale du Groupe HSBC est de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – « Group Performance Shares », attribuées aux seuls Group Executives ; et
- les actions sans conditions de performance – « Restricted Shares », attribuées aux autres collaborateurs dont une partie de la rémunération variable est versée sous forme d'actions HSBC.

Mise en pratique chez HSBC Continental Europe

Les collaborateurs de HSBC Continental Europe ne se voient pas attribués de *Group Performance Shares* qui sont réservés aux Group Executives.

En revanche, les collaborateurs dont une partie de la rémunération variable est différée en application des règles Groupe se voient attribuées des *Restricted shares*. Il en est de même pour les collaborateurs identifiés *risk takers* qui sont soumis à des règles particulières en matière de rémunération variable, 50 % de celle-ci devant être versée en actions tant dans la partie immédiate que dans la partie différée.

Pour les collaborateurs sous contrat français, ces actions prennent la forme de « *French qualified shares* », qui bénéficient d'un régime social et fiscal particulier.

Actions sans conditions de performance (mouvements sur la période)

	Nombre (000s)
Attributions d'actions au 1^{er} janvier 2023	6 905
Actions attribuées durant l'exercice ¹	3 940
Actions acquises durant l'exercice ²	(3 626)
Mouvements d'effectifs au cours de l'année ³	(1 129)
Attributions d'actions au 31 décembre 2023	6 091
– dont exerçables	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	—
Attributions d'actions au 1^{er} janvier 2022	3 560
Actions attribuées durant l'exercice ¹	5 183
Actions acquises durant l'exercice ²	(4 219)
Mouvements d'effectifs au cours de l'année ³	2 380
Attributions d'actions au 31 décembre 2022	6 905
– dont exerçables	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	—

1 Le cours moyen pondéré de l'action en date d'attribution était en 2023 de 7,20 EUR (2022 : 6,41 EUR).

2 Le cours moyen pondéré des actions acquises en 2023 était de 6,69 EUR (2022 : 5,85EUR).

3 Ce chiffre correspond aux actions attribuées à des collaborateurs du Groupe ayant rejoint HSBC Continental Europe au cours de l'année nettes des actions attribuées à des collaborateurs de HSBC Continental Europe ayant rejoint d'autres entités du Groupe et aux actions devenues caduques durant l'exercice.

En 2023, 8 millions EUR ont été comptabilisés dans le compte de résultat au titre de l'amortissement des plans existants de HSBC en France (en 2022 : 5,5 millions EUR).

La période d'acquisition des droits aux actions devant être attribuées en 2024 au titre de la performance de l'année 2023 est réputée débiter au 1^{er} janvier 2023.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2023, HSBC Continental Europe n'a pas procédé à l'émission d'actions réservées aux salariés.

Impact dans le compte de résultat (charge) (activités poursuivies)

	2023 m€	2022 m€
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance (« <i>Restricted Shares</i> »)	15	20
Plan d'Épargne Entreprise – souscription avec décote	—	—
Au 31 décembre	15	20

Engagements de retraites et autres avantages assimilés

HSBC Continental Europe fait bénéficier à un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies dont le Régime de retraite HSBC Allemagne est le plus important.

Régime de retraite HSBC Continental Europe en Allemagne

Le régime de retraite HSBC Allemagne est un plan de rémunération de fin de carrière et est calculé sur la base de la durée d'emploi de l'employé multipliée par une accumulation de prestations et des revenus prédéfinis. La pension est versée à l'échéance de la prestation et est un paiement de pension déterminé, un montant forfaitaire ou une combinaison des deux. Le régime est supervisé par un fiduciaire corporatif indépendant, qui a la responsabilité fiduciaire du fonctionnement du régime. Ses actifs sont détenus séparément des actifs du groupe.

L'objectif stratégique de l'investissement est de réaliser, de la manière la plus continue possible, une augmentation de la valeur dans le temps. À cette fin, le fonds investit principalement dans des obligations d'État, des obligations d'entreprises, des fonds d'investissement et des actions. Il investit principalement dans les régions développées. Dans l'ensemble, l'accent est mis sur un degré élevé de diversification.

Les actifs du régime ont été créés pour financer les obligations de retraite et séparés par ce qu'on appelle un accord de fiducie contractuel (« CTA »). HSBC Trinkaus Vermögensstreuhand e. V. et HSBC Trinkaus Mitarbeiterstreuhand e. V. assument le rôle de fiduciaire. Les membres actifs du *trustee* sont les salariés de la Banque.

La Banque vise régulièrement à financer intégralement les prestations engagées en externe. Il n'y a aucune obligation d'allouer des contributions au CTA. La Banque a droit à des actifs qui ne sont pas nécessaires pour financer les prestations engagées. Aucun autre ajout aux actifs du régime n'est envisagé à l'heure actuelle.

Conformément à l'Acte constitutif et aux Statuts, les revenus ne peuvent être utilisés, par exemple, que pour le paiement des pensions ou pour le réinvestissement. De même, les retraits ne peuvent être effectués que conformément à l'Acte constitutif et aux Statuts.

La dernière évaluation de l'obligation au titre des prestations définies du régime au 31 décembre 2022 a été réalisée par Hans-Peter Kieselmann (membre de l'Association allemande des actuaires (« DAV ») et Helga Bader, de Willis Towers Watson GmbH, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 décembre 2024.

Régime de retraite HSBC Continental Europe en France

HSBC Continental Europe verse à chaque salarié partant à la retraite en France une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 70 % du total des engagements en France.

D'autre part, certains retraités de la banque et les mandataires sociaux de HSBC Continental Europe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies, qui prévoient le paiement de rentes à partir de la date de départ à la retraite et représentent environ 25 % du total des engagements en France. La dernière évaluation de l'obligation au titre des prestations définies du régime au 31 décembre 2023 a été réalisée par SPAC Actuaries et les coûts comptabilisés pour le financement de ces plans postérieurs à l'emploi sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles annuelles réalisées sur chaque plan. La prochaine mesure aura une date effective le 31 décembre 2024. Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

(Actif)/Passif net comptabilisé au bilan au titre des régimes à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Effet de la limite sur les excédents du régime	Total
	m€	m€	m€	m€
Régimes de retraite à prestations définies	393	(421)	—	(28)
Régimes de santé à prestations définies	—	—	—	—
Au 31 décembre 2023	393	(421)	—	(28)
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des « Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs »)				(74)
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique « Paiements anticipés, produits courus et autres actifs »)				46
Régimes de retraite à prestations définies	462	(467)	—	(5)
Régimes de santé à prestations définies	—	—	—	—
Au 31 décembre 2022	462	(467)	—	(5)
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des « Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs »)				(74)
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique « Paiements anticipés, produits courus et autres actifs »)				69

Régimes de retraite à prestations définies

Actif/(Passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite		Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi		Actif/(passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi	
	France et autres plans	Allemagne	France et autres plans	Allemagne	France et autres plans	Allemagne
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1^{er} janvier 2023	5	458	(65)	(403)	(60)	55
Coûts des services :	—	—	(1)	(8)	(1)	(8)
– Coûts des services rendus	—	—	(3)	(9)	(3)	(9)
– Coûts des services passés	—	—	2	1	2	1
Revenu / (Coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	—	12	(3)	(11)	(3)	1
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	—	7	(5)	(34)	(5)	(27)
– rendement des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	—	7	—	—	—	7
– (gains) / pertes actuariels	—	—	(5)	(34)	(5)	(34)
– autres variations	—	—	—	—	—	—
Transferts ¹	—	—	(3)	—	(3)	—
Prestations versées	—	—	8	14	8	14
Autres mouvements ^{2,3}	—	(89)	(2)	92	(2)	3
Au 31 décembre 2023	5	388	(71)	(350)	(66)	38
Au 1^{er} janvier 2022	5	—	(131)	—	(126)	—
Coûts des services :	—	—	(4)	9	(4)	9
– Coûts des services rendus	—	—	(7)	8	(7)	8
– Coûts des services passés	—	—	3	1	3	1
Revenu / (Coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	—	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	—	(13)	34	30	34	17
– rendement des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	—	(13)	—	—	—	(13)
– (gains) / pertes actuariels	—	—	34	30	34	30
– autres variations	—	—	—	—	—	—
Transferts	—	471	—	(440)	—	31
Prestations versées	—	—	8	1	8	1
Autres mouvements ²	—	1	29	(2)	29	(1)
Au 31 décembre 2022	5	458	(65)	(403)	(60)	55

1 Les transferts représentent les obligations au titre des prestations définies de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

2 Les autres mouvements incluent le reclassement en actifs destinés à être cédés dans les obligations au titre des prestations définies de (2) millions EUR en 2023 (2022 : 27 millions EUR) lié aux opérations de banque de détail en France.

3 Les autres mouvements pour le plan de retraite HSBC Allemagne incluent le reclassement du plan LAZK en avantages sociaux à long terme.

HSBC Allemagne ne prévoit pas de verser de cotisations au régime de retraite de HSBC Allemagne en 2024. Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

Estimation des prestations à verser au titre des régimes

	2024	2025	2026	2027	2028	2029 – 2033
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
France ¹	6	5	6	5	5	23
Allemagne ²	14	13	13	14	14	80

1 La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 9 ans pour le régime principal selon les hypothèses de publication adoptées (2022 : 9 ans) et de 9 ans pour tous les autres régimes combinés (2022 : 9 ans). La maturité des engagements reste à 11 ans en 2023, tout comme c'était le cas en 2022.

2 La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 14,2 ans pour le régime de retraite HSBC Allemagne selon les hypothèses de publication adoptées (2022 : 13,7).

Notes annexes aux comptes consolidés

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actifs

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
France et autres plans								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5	5	—	—	5	5	—	—
– actions	—	—	—	—	—	—	—	—
– titres à taux fixe	4	4	—	—	4	4	—	—
– obligations indexées	—	—	—	—	—	—	—	—
– autres	1	1	—	—	1	1	—	—
Allemagne								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	388	358	30	—	457	398	59	—
– actions	3	3	—	—	9	9	—	—
– titres à taux fixe	225	225	—	—	195	195	—	—
– obligations indexées	8	8	—	—	30	30	—	—
– autres	152	123	30	—	223	164	59	—

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation à appliquer à ses obligations en liaison avec les actuaires locaux des régimes sur la base du rendement actuel moyen d'instruments de dette de grande qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles des obligations des régimes à prestations définies.

Principales hypothèses

	France				Allemagne			
	Taux d'actualisation %	Taux d'inflation %	Taux de revalorisation des retraites versées et différées ¹ %	Taux de revalorisation des salaires %	Taux d'actualisation %	Taux d'inflation %	Taux de revalorisation des retraites versées et différées %	Taux de revalorisation des salaires %
Au 31 décembre 2023	3,10	2,00	2,00	2,95	3,17	2,25	2,25	2,25
Au 31 décembre 2022	3,70	2,00	0,80	2,96	3,71	2,25	2,25	2,25

1 Conformément à la loi sur la sécurité sociale, le taux de croissance légal des pensions pour l'année sera révisé à 5,2 % à partir de janvier 2024.

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans

France	Tableau de mortalité	Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement :		Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement :	
		60 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Au 31 décembre 2023	TV – TD 2017 2019	23,29	28,29	27,67	31,3
Au 31 décembre 2022	TV – TD 2016 2018	23,18	28,2	27,61	31,2

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans

Allemagne	Tableau de mortalité	Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement :		Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement :	
		60 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Au 31 décembre 2023	RT 2018 G ¹	25,4	28,3	29,1	31,3
Au 31 décembre 2022	RT 2018 G ¹	25,2	28,2	28,9	31,2

1 Tables de Heubeck – RT 2018G – sont des tables de mortalité généralement acceptées et utilisées pour les régimes de retraite professionnels en Allemagne en tenant compte des améliorations futures de la mortalité et de la mortalité plus faible pour les retraités les mieux rémunérés.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant présente l'effet des variations d'hypothèses actuarielles sur les principaux régimes. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	France				Allemagne			
	Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution		Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution	
	2023 m€	2022 m€	2023 m€	2022 m€	2023 m€	2022 m€	2023 m€	2022 m€
Taux d'actualisation – augmentation / diminution de 0,25 %	(2)	(2)	2	2	(10)	(8)	10	9
Taux d'inflation – augmentation / diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)	8	8	(7)	(6)
Paiements de pension et pensions différées – augmentation / diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)	7	6	(7)	(6)
Salaires – augmentation / diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)	2	1	(1)	(1)
Variation de la mortalité – augmentation d'une année	1	1	(1)	(1)	11	11	N/A	N/A

8 Honoraires des commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit France ¹		BDO Paris ¹	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	€k	%	€k	%
Certification des comptes	4 899	89	692	92
Services autres que la certification des comptes	628	11	59	8
Honoraires versés en 2023	5 527	100	751	100
Certification des comptes	4 013	91	627	88
Services autres que la certification des comptes	391	9	84	12
Honoraires versés en 2022	4 404	100	711	100

¹ Cette Note est préparée conformément aux règlements de l'ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 et n'inclut que les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris.

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2023 pour PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions et aux acomptes sur dividendes, des prestations légales ou réglementaires ainsi que, pour PricewaterhouseCoopers Audit, d'autres missions liées à des rapports relatifs à des procédures de contrôle interne (ISAE 3402).

9 Impôts

Charge d'impôt courant et différé (activités poursuivies)

	2023	2022 ^{1,2}
	m€	m€
Impôts courants	295	72
Impôts différés	92	(39)
Impôt différés de la période	94	(106)
Ajustement des impôts différés au titre des exercices antérieurs	(2)	67
Effet du changement de taux d'impôt sur impôts différés	—	—
Total de la charge d'impôt au 31 décembre	387	33

¹ Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

² Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Les profits de HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. Le principal taux d'impôt appliqué concerne la France. Le taux d'IS applicable en 2023 était de 25 %. La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2023 pour les entités françaises est de 25,83 % (2022 : 25,83 %).

Le taux d'imposition effectif final varie en fonction de la contribution des entités situées hors de France, notamment l'Allemagne qui a un taux d'impôt sur le revenu pour l'exercice 2023 de 31,5 %, et les autres succursales européennes.

Risques fiscaux

En 2018, HLF a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les années 2015 et 2016 qui s'est poursuivi en 2018 et 2019. Dans le cadre de ces contrôles, l'administration fiscale française a contesté le traitement fiscal appliqué à certaines provisions relatives à des opérations de crédit-bail aéronautiques. Au cours de l'exercice 2023, HLF a poursuivi la contestation de ces rectifications auprès de l'administration fiscale. Une provision correspondant à la meilleure estimation du risque a été comptabilisée au bilan. Elle reste inchangée par rapport à la période précédente.

Analyse de la charge d'impôt globale

Réconciliation de la charge (produit) d'impôt (activités poursuivies)

	2023		2022 ^{1,2}	
	Charge (produit) d'impôt activités poursuivies		Charge (produit) d'impôt activités poursuivies	
	m€	%	m€	%
Résultat avant impôt	1 475		220	
Impôt sur les bénéfices				
Impôt à taux normal	381	25,8	57	25,9
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations	2	0,1	(10)	(4,5)
Éléments impactant la charge fiscale :				
- Différences permanentes	2	0,1	57	25,9
- Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	22	1,5	(6)	(2,7)
- Changement du taux d'imposition	—	—	—	—
- Opérations non imposées ou à taux réduit	(1)	—	(5)	(2,3)
- Ajustements au titre des exercices antérieurs	5	0,3	67	30,5
- Mouvements relatifs aux impôts différés non reconnus	—	—	(137)	(62,3)
- Autres éléments ³	(24)	(1,6)	10	4,5
Au 31 décembre	387	26,2	33	15,0

1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

2 Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

3 Principalement dû aux dividendes AT1 qui sont déductibles dans le régime fiscal français 2023. Le montant en 2022 est majoré par l'inclusion des retraitements IFRS 17.

Le taux effectif d'impôt pour 2023, qui s'établit à 26,2 % (2022 : (15,0) %), est supérieur au taux d'imposition de 25,8 % applicable en France (2022 : 25,8 %) et reflète l'impact des bénéfices générés dans des juridictions comme l'Allemagne et Malte, dont les taux d'imposition légaux sont respectivement de 31,5 % et 35 %. Ces charges d'impôts pour le groupe sont partiellement compensées par les résultats dans les juridictions où les taux d'imposition sont inférieurs au taux d'imposition légal français.

Évolution des impôts différés actifs et passifs

	Engagements de retraite	Provisions sur prêts douteux	Actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Écarts d'acquisition et immobilisation s incorporelles	Déficits fiscaux	Provisions pour charges	Autres ¹	Total
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Actifs	37	58	451	12	677	115	—	1 350
Passifs	—	—	—	—	—	—	(250)	(250)
Au 1^{er} janvier 2023	37	58	451	12	677	115	(250)	1 100
Compte de résultat (activités poursuivies)	—	2	(1)	(6)	(17)	1	(71)	(92)
Compte de résultat (activités abandonnées)	—	(2)	—	—	—	(27)	23	(6)
Autres éléments du résultat global (activités poursuivies)	9	—	(135)	—	—	—	78	(48)
Autres éléments du résultat global (activités abandonnées)	1	—	—	—	—	—	(3)	(2)
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—
Écarts de change et autres mouvements ²	(1)	4	10	(1)	—	2	(14)	—
Au 31 décembre 2023	46	62	325	5	660	91	(237)	952
Actifs	46	62	325	5	660	91	—	1 189
Passifs	—	—	—	—	—	—	(237)	(237)
Actifs	33	45	—	24	368	—	303	773
Passifs	—	—	(238)	—	—	(316)	—	(554)
Au 1^{er} janvier 2022³	33	45	(238)	24	368	(316)	303	219
Compte de résultat (activités poursuivies)	(9)	(8)	582	(12)	114	(19)	(609)	39
Compte de résultat (activités abandonnées)	—	(1)	(3)	—	195	450	(23)	618
Autres éléments du résultat global (activités poursuivies)	(9)	—	78	—	—	—	23	92
Autres éléments du résultat global (activités abandonnées)	(3)	—	—	—	—	—	(3)	(6)
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—
Écarts de change et autres mouvements	25	22	32	—	—	—	59	138
Au 31 décembre 2022³	37	58	451	12	677	115	(250)	1 100
Actifs³	37	58	451	12	677	115	—	1 350
Passifs³	—	—	—	—	—	—	(250)	(250)

- 1 Les impôts différés dans la catégorie « Autres » incluent notamment les impôts différés actifs sur produits dérivés (32 millions EUR), et les impôts différés passifs d'assurance (227 millions EUR).
- 2 Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les chiffres 2022 ont été présentés pour intégrer l'impact de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».
- 3 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

Groupe d'intégration fiscale français

Au 31 décembre 2023, le groupe d'intégration fiscale français reconnaît un impôt différé actif de 798 millions EUR (2022 : 679 millions EUR), incluant 652 millions EUR (2022 : 664 millions EUR) relatifs aux déficits fiscaux reportables représentatifs de l'intégralité des déficits fiscaux disponibles du groupe.

En 2023, le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Suite à la cession des activités de banque de détail au 1^{er} janvier 2024, l'impact des activités de banque de détail en France a été exclu des bénéfices imposables futurs sur lesquels s'est fondé notre jugement sur la constatation d'impôts différés. Ces pertes fiscales n'ont pas de date d'expiration pour être récupérées et devraient être récupérées dans 10 à 13 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Le Groupe ne dispose d'aucun déficit reportable non reconnu au 31 décembre 2023 (2022 : néant).

Notes annexes aux comptes consolidés

CVAE

Depuis 2014, la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est une composante de l'impôt sur le résultat. En 2023, l'impôt courant est de 9 millions EUR (2022 : 11 millions EUR) et la charge d'impôt différé s'élève à 1 million EUR (2022 : produit d'impôt différé de 23 millions EUR).

Charge d'impôt courant et différé (Activités abandonnées)

	2023		2022 ^{1,2}	
	Charge (produit) d'impôt sur perte liée à l'abandon	Charge (crédit) d'impôt sur activités ordinaires des activités abandonnées	Charge (crédit) d'impôt sur perte liée à l'abandon	Charge (crédit) d'impôt sur activités ordinaires des activités abandonnées
	m€	m€	m€	m€
Produit / (charge) avant impôt	143	-360	(1 998,00)	91
Impôt courant	12	-55	—	(14)
Impôt différé	25	-19	-656	38
Total de la charge d'impôt	37	-74	-656	24

- 1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.
- 2 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Les activités de banque de détail en France du Groupe HSBC Continental Europe constituent une ligne d'activité principale et une UGT (unité génératrice de trésorerie) pour les besoins du reporting et du management des opérations. La cession de ces activités remplit les critères de classement en tant qu'activités abandonnées conformément à IFRS 5 et justifie la présentation ci-dessus de la charge (produit) d'impôt relative à la perte liée à l'abandon ainsi que de la charge (produit) d'impôt relative aux activités ordinaires des activités abandonnées.

En 2023, HSBC Continental Europe a comptabilisé une réduction de la perte destinée à la vente sur la vente des activités de détail de 143 millions EUR, générant une charge d'impôt de 37 millions EUR et une perte sur activités ordinaires abandonnées de 360 millions EUR sur laquelle un crédit d'impôt de 74 millions EUR a été enregistré.

10 Dividendes

Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	2023		2022	
	Par action	Total	Par action	Total
	€	m€	€	m€
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Au titre de l'exercice précédent				
– dividende exceptionnel	—	—	—	—
– dividende versé	—	—	—	—
Au titre de l'exercice en cours				
– premier acompte sur dividende	—	—	—	—
Total des dividendes versés sur les actions ordinaires	—	—	—	—
Total des coupons sur les titres de capital classés dans les capitaux propres		78		39

Dividendes au titre de l'exercice 2023

Le Conseil d'Administration du 20 février 2024 a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2024 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2023.

Dividendes au titre de l'exercice 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2023 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 20 février 2023 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2022.

Dividende par action

	2023	2022
	€	€
Dividende par action ¹	—	—

- 1 Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul du dividende par action.

Autres fonds propres

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres

	Première date de remboursement optionnel	2023 m€	2022 m€
Emprunts subordonnés perpétuels			
- 200 millions EUR émis à un taux de 5,73 % ¹	mai 2022	12	10
- 300 millions EUR émis à un taux de 6,45 % ²	mars 2023	16	12
- 250 millions EUR émis à un taux de 3,46 %	décembre 2024	9	9
- 250 millions EUR émis à un taux de 3M Euribor+4,06 %	mars 2027	18	8
- 235 millions EUR émis à un taux 5Y Euro Swap Rate + 5,55% ³	janvier 2022	13	—
- 200 millions EUR émis à un taux 5,039%	janvier 2025	10	—
Total		78	39

- 1 Le 26 mai 2022, le taux d'intérêt d'emprunt subordonné perpétuel de 200 millions EUR émis le 26 mai 2017 à 4,56 % a été révisé à 5,73 %. L'instrument est remboursable à n'importe quelle date après la première date de remboursement.
- 2 Le 28 mars 2023, le taux d'intérêt de l'emprunt subordonné perpétuel de 300 millions EUR émis le 28 mars 2018 à 4,00 % a été révisé à 6,45 %. L'instrument est remboursable à n'importe quelle date après la première date de remboursement.
- 3 Le taux d'intérêt de l'emprunt subordonné perpétuel de 235 millions EUR émis en janvier 2016 à 5,65 % a été révisé à 5Y Euro Swap Rate + 5,55 % en janvier 2022.

11 Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 883 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la Société, soit 212 466 555 actions (au 31 décembre 2022 : le résultat était de (1092) millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 132 279 780).

Le bénéfice par action après dilution a été calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation, mais pas encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, à l'exclusion des actions détenues par la Société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion ordinaire de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 212 466 555 actions (132 279 780 actions au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

Bénéfice par action et bénéfice par action après dilution

	2023			2022 ^{1,2}		
	Résultat net m€	Nombre d'actions (millions)	Par action €	Résultat net m€	Nombre d'actions (millions)	Par action €
Bénéfice par action	883	212	4,17	(1 092)	132	(8,27)
Bénéfice par action après dilution	883	212	4,17	(1 092)	132	(8,27)
- Bénéfice par action au titre des activités poursuivies	1 063	212	5,01	183	132	1,39
- Bénéfice par action au titre des activités abandonnées	(180)	212	(0,84)	(1 275)	132	(9,66)

- 1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.
- 2 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

12 Portefeuille de transaction (Actif)

	2023 m€	2022 m€
Bons du Trésor et assimilés	524	735
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 419	8 931
Titres actions	2 809	3 017
Titres de transaction	16 752	12 683
Prêts et créances sur les établissements de crédit	99	193
Prêts et créances sur la clientèle	398	901
Au 31 décembre	17 249	13 777

13 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, une détermination ou une validation indépendante de ces prix est appliquée. Sur les marchés inactifs, nous utilisons des sources alternatives d'informations de marché pour valider la juste valeur des instruments financiers en privilégiant les données les plus pertinentes et les plus fiables. A ce titre, seront considérés, entre autres, les facteurs suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- le degré de comparabilité avec des instruments financiers existants ;
- le degré de cohérence des différentes sources utilisées ;
- le processus mis en œuvre par le fournisseur de prix pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêt du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut inclure, le cas échéant, la mise en place ou la validation par une fonction support indépendante : (i) de la logique des modèles de valorisation, (ii) des données qui alimentent ces modèles, (iii) des éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et (iv) si possible, des résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Dans certaines circonstances, HSBC Continental Europe enregistre ses propres dettes émises à la juste valeur, sur la base de prix cotés sur un marché actif pour l'instrument spécifique. Lorsque des prix de marché cotés ne sont pas disponibles, la dette propre est évaluée à l'aide de techniques de valorisation, dont les données sont basées soit sur des prix cotés de marché inactif pour l'instrument, soit est estimée par comparaison avec les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires. Dans les deux cas, la juste valeur comprend l'effet de l'application de l'écart de crédit approprié aux passifs du groupe.

Les titres structurés émis et certains autres instruments hybrides sont inclus dans les portefeuilles de transaction (passif) et sont évalués à la juste valeur. Le *spread* appliqué à ces instruments est issu des *spread* auxquels le groupe émet des titres structurés.

Hiérarchisation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée dans le respect de la hiérarchie suivante :

- "Level 1" – Évaluation utilisant la cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- "Level 2" – Évaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif et des instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- "Level 3" – Évaluation utilisant des données de marché non observables significatives : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	2023				2022 ¹			
	Level 1 – Cotation de marché m€	Level 2 – Utilisation de données de marché observables m€	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables m€	Total m€	Level 1 – Cotation de marché m€	Level 2 – Utilisation de données de marché observables m€	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables m€	Total m€
Au 31 décembre 2023								
Actifs								
Portefeuille de transaction	16 040	969	240	17 249	12 098	1 025	654	13 777
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	4 269	7 149	2 172	13 590	3 753	6 175	2 242	12 170
Instruments dérivés	341	45 003	178	45 522	322	59 444	194	59 960
Investissements financiers ²	10 733	9 331	797	20 861	8 590	8 126	1 262	17 978
Actifs détenus en vue de la vente	—	—	69	69	76	—	44	120
Passifs								
Portefeuille de transaction	18 944	933	—	19 877	16 310	1 185	14	17 509
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	155	8 018	1 523	9 696	157	7 408	1 484	9 049
Instruments dérivés	531	42 843	256	43 630	92	55 257	377	55 726
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	—	2 145	—	2 145	—	3 307	—	3 307

1 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

2 La revue de la classification de certains placements financiers du métier d'assurance a conduit à un reclassement du niveau 3 au niveau 2 pour 376 millions EUR en 2023.

Transferts entre les Levels 1 et 2 de juste valeur

	Actifs			Passifs		
	Investissements financiers m€	Portefeuille de transaction m€	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat m€	Produits dérivés actifs m€	Portefeuille de transaction m€	Produits dérivés passifs m€
Au 31 décembre 2023						
Transfert de Level 1 à Level 2	29	2	—	—	—	—
Transfert de Level 2 à Level 1	140	98	—	—	40	—
Au 31 décembre 2022						
Transfert de Level 1 à Level 2	145	275	—	—	1	—
Transfert de Level 2 à Level 1	215	193	—	—	—	—

Les transferts entre Levels de juste valeur sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts vers et hors des Levels sont généralement attribuables à l'observabilité des données d'évaluation et à la transparence des prix.

Ajustements de juste valeur

Des ajustements de juste valeur sont effectués lorsque nous identifions des facteurs supplémentaires pris en compte par les acteurs du marché, mais qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur ne se traduisent pas nécessairement par la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Ainsi, l'amélioration de certains modèles peut conduire à l'abandon de certains ajustements.

Bid-offer

IFRS 13 "Évaluation de la Juste Valeur" nécessite l'utilisation de prix à l'intérieur de la fourchette bid-offer (ou acheteur / vendeur) considéré comme le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement bid-offer correspond au coût qui serait supporté si la totalité des risques résiduels de marché étaient neutralisés via l'utilisation d'instruments de couverture ou le dénouement des positions.

Notes annexes aux comptes consolidés

Incertitude

Certaines données peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et / ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. Un ajustement peut donc s'avérer nécessaire afin de refléter la possibilité que les acteurs du marché adoptent une approche plus prudente sur les paramètres incertains et / ou sur les hypothèses considérées par le modèle de valorisation.

Ajustements des évaluations de crédit ("CVA")

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré permettant de tenir compte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut et que HSBC Continental Europe ne reçoive pas la pleine valeur de marché des transactions.

Ajustement des évaluations de débit ("DVA")

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré permettant de tenir compte de la possibilité que HSBC Continental Europe fasse défaut et que le Groupe ne soit pas en mesure d'honorer la pleine valeur de marché des transactions.

Funding fair value adjustment (ajustement de la juste valeur de financement ("FFVA"))

La FFVA est calculée en appliquant les niveaux de financement futurs à l'exposition future de financement attendue pour la partie du portefeuille de dérivés de gré à gré non garantie par un appel de marge. L'exposition future de financement est calculée selon une méthode de simulation, le cas échéant, et est ajustée pour tenir compte d'événements qui pourraient mettre fin au risque, tels qu'un défaut de HSBC Continental Europe ou de la contrepartie. La FFVA et le DVA sont calculés indépendamment.

Limites des modèles

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques présentes et futures du marché. Le Groupe peut donc être amené à procéder à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day one profit)

HSBC Continental Europe procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle de valorisation se base sur une ou plusieurs données de marché inobservables significatives.

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables significatives – Level 3

	Actifs					Passifs				
	Investissem ents financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Dérivés	Total actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Dérivés	Total passifs	
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	
Au 31 décembre 2023										
Private equity y compris les investissements stratégiques	13	1	1 918	—	1 932	—	523	—	523	
Titres structurés	—	—	—	—	—	—	984	—	984	
Dérivés	—	—	—	178	178	—	—	256	256	
Autres	784	239	254	—	1 277	—	16	—	16	
Total	797	240	2 172	178	3 387	—	1 523	256	1 779	
Au 31 décembre 2022										
Private equity y compris les investissements stratégiques	35	1	2 037	—	2 073	1	—	—	1	
Titres structurés	—	—	—	—	—	—	1 484	—	1 484	
Dérivés	—	—	—	194	194	—	—	377	377	
Autres	1 227	653	205	—	2 085	13	—	—	13	
Total	1 262	654	2 242	194	4 352	14	1 484	377	1 875	

Private equity y compris les investissements stratégiques

Les positions de private equity de HSBC Continental Europe sont généralement classées comme des investissements financiers et ne sont pas négociées sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Émissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessous sur les instruments dérivés. Ces émissions structurées comprennent principalement des émissions indexées sur des actions ou des taux, émises par HSBC Continental Europe, qui offrent à la contrepartie un rendement lié à la performance d'actions ou d'autres portefeuilles. Parmi les paramètres non observables, nous pouvons mentionner la volatilité et la corrélation à long terme entre le prix des actions, les taux d'intérêt et les taux de change.

Produits dérivés

Les produits dérivés de gré à gré (c'est à dire non négociés en bourse) sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation sont communes à l'ensemble du secteur.

Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier. Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de consensus de marché. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Réconciliation de la mesure de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Mouvement des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
			Désignés comme ou obligatoirem ent évalués à la juste valeur			Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction		Produits dérivés passifs
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1^{er} janvier 2023	1 262	654	2 242	194	14	1 484	377
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	(3)	(3)	(84)	275	4	54	166
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur ¹	–	(3)	–	275	4	–	166
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	(84)	–	–	54	–
– résultat net des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	(3)	–	–	–	–	–	–
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	32	–	–	–	–	–	–
– investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	32	–	–	–	–	–	–
– différences de change	–	–	–	–	–	–	–
Achats	59	87	78	–	–	–	–
Émissions	–	2	–	–	2	528	–
Ventes	(183)	(456)	(25)	–	–	(2)	–
Arrivées à échéance ¹	(25)	(8)	–	(316)	(20)	(319)	(264)
Sorties ²	(473)	(82)	(39)	(30)	–	(243)	(55)
Entrées	128	46	–	55	–	21	32
Au 31 décembre 2023	797	240	2 172	178	–	1 523	256
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre 2023	–	(1)	(85)	54	–	(43)	(15)
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	–	(1)	–	54	–	–	(15)
– produit/(charge) net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	(85)	–	–	(43)	–

Notes annexes aux comptes consolidés

Mouvement des instruments classés en Level 3 (suite)

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1 ^{er} janvier 2022	999	10	2 284	118	—	665	160
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	—	4	79	10	(1)	(82)	133
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	—	4	—	10	(1)	—	133
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	79	—	—	(82)	—
– résultat net des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	—	—	—	—	—	—	—
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	(276)	—	—	—	—	—	—
– investissements financiers : gains / (pertes) liés à la variation de juste valeur	(276)	—	—	—	—	—	—
– différences de change	—	—	—	—	—	—	—
Achats	703	660	208	—	—	—	—
Émissions	—	—	—	—	—	822	—
Ventes	(167)	(65)	(289)	—	—	(91)	—
Arrivées à échéance ³	—	1	(40)	(16)	15	(22)	11
Sorties	—	—	—	(18)	—	(108)	(80)
Entrées	3	44	—	100	—	300	153
Au 31 décembre 2022	1 262	654	2 242	194	14	1 484	377
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre 2022	—	(5)	55	7	1	13	(115)
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	—	(5)	—	7	1	—	(115)
– produit/(charge) net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	55	—	—	13	—

1 Les "Arrivées à échéance" en 2023 incluent le reclassement en actifs destinés à être vendus d'investissements financiers de 25 millions EUR liés aux opérations de banque de détail en France.

2 Les "Sorties" en 2023 comprennent le reclassement du niveau 3 au niveau 2 des investissements financiers de 376 millions EUR lié à la révision de l'évaluation de la classification de certaines activités d'assurance.

3 La ligne "Arrivées à échéance" en 2022 inclut le reclassement comme "détenus en vue de la vente" de 44 millions EUR d'instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur et liés aux activités de banque de détail en France, 10 millions EUR d'instruments désignés dès l'origine à la juste valeur et 15 millions EUR de passifs de transaction relatifs à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta plc.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Dérivés / portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) ¹	6	(6)	—	—	7	(7)	—	—
Actifs et passifs désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	110	(110)	—	—	113	(113)	—	—
Investissements financiers	—	—	17	(20)	—	—	10	(10)
Total	116	(116)	17	(20)	120	(120)	10	(10)

1 Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables par type d'instrument

	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	m€	m€	m€	m€
Au 31 décembre 2023				
Private equity y compris investissements stratégiques	103	(103)	1	(1)
Titres structurés	1	(1)	—	—
Dérivés	4	(4)	—	—
Autres portefeuilles	8	(8)	16	(19)
Total	116	(116)	17	(20)
Au 31 décembre 2022				
Private equity y compris investissements stratégiques	110	(110)	3	(3)
Titres structurés	1	(1)	—	—
Dérivés	2	(2)	—	—
Autres portefeuilles	7	(7)	7	(7)
Total	120	(120)	10	(10)

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérentes avec l'application d'un intervalle de confiance à 95 %. Les méthodologies tiennent compte de la nature de la technique d'évaluation employée, ainsi que de la disponibilité et de la fiabilité des proxys et des données historiques observables.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Notes annexes aux comptes consolidés

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Information quantitative sur les données d'entrée non observables significatives de Level 3

	Juste Valeur ¹		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Gamme complète des données	
	Actifs m€	Passifs m€			Basse %	Haute %
Au 31 décembre 2023						
Private equity y compris les investissements stratégiques	1 932	523	Voir les notes ci-dessous	Voir les notes ci-dessous	N/A	N/A
Titres adossés à des actifs (ABS) :						
- CLO / CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	—	—
- Autres ABS	—	—				
Produits structurés :						
- Obligations indexées sur des actions	—	641	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	8	35
- Obligations indexées sur devises	—	—	Modèle de valorisation	Corrélation des actions	46	97
- Autres	—	343	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—
Dérivés :						
Dérivés de taux :						
- Swaps de titrisation	3	3	Modèle DCF ³	Taux remboursement anticipé	5	10
- Options sur swaps longue durée	—	—		Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	—
- Autres	131	163				
Dérivés de change :						
- Options	16	16	Modèle de valorisation	Volatilité de change	4	17
Dérivés actions :						
- Options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—
- Autres	26	62				
Dérivés de crédit :						
- Autres	2	12				
Autres portefeuilles						
Total Level 3						
Au 31 décembre 2022						
Private equity y compris les investissements stratégiques	2 073	1	Voir les notes ci-dessous	See notes below	N/A	N/A
Titres adossés à des actifs (ABS) :						
- CLO / CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	—	—
- Autres ABS	—	—				
Produits structurés :						
- Obligations indexées sur des actions	—	1 171	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—
- Obligations indexées sur devises	—	—	Modèle de valorisation	Corrélation des actions	56	91
- Autres	—	313	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—
Dérivés :						
Dérivés de taux :						
- Swaps de titrisation	—	4	Modèle DCF ³	Taux remboursement anticipé	5	10
- Options sur swaps longue durée	—	—		Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	—
- Autres	149	253				
Dérivés de change :						
- Options	11	10	Modèle de valorisation	Volatilité de change		
Dérivés actions :						
- Options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—
- Autres	34	107				
Dérivés de crédit :						
- autres	—	3				
Autres portefeuilles						
Total Level 3						

1 Y compris les soldes Level 3 avec les entités HSBC.

2 Obligations adossées à des créances bancaires / Obligations adossées à des créances.

3 Actualisation des flux de trésorerie.

Private equity, dont investissements stratégiques

Étant donné que chaque participation doit être analysée de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence aux données de marché significatives inobservables prises en compte.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé sont un moyen de mesurer la vitesse présumée à laquelle le portefeuille de prêts sera remboursé de manière anticipée. Ils peuvent varier en fonction de la nature du portefeuille de prêts et des estimations du marché et peuvent être calculés grâce à divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques et les modèles macro-économiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité future anticipée d'un prix de marché. Elle varie selon le prix de marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. Elles sont alors estimées à partir de données observables. Les différentes volatilités non observables reflètent la grande variation des données de volatilité selon les prix du marché de référence. Au sein du portefeuille HSBC Continental Europe, les exemples avec des volatilités extrêmes se présentent rarement.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'interdépendance qui existe entre deux prix de marché et est exprimée sous la forme d'un nombre compris entre moins un et un. Elle est utilisée pour évaluer des instruments plus complexes dont la valeur dépend de plus d'un prix de marché. Il existe une large gamme d'instruments pour lesquels la corrélation est prise en compte. Une gamme étendue de corrélations pour un même actif et entre plusieurs actifs est donc utilisée. En général, la gamme de corrélations pour un même actif sera plus étroite que la gamme de corrélations entre plusieurs actifs.

Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir de plusieurs sources, dont les services de fourniture de consensus de marché, les prix exécutés par HSBC Continental Europe, les corrélations de substitution et l'examen des relations historiques entre prix. La gamme des corrélations non observables citées dans le tableau est le reflet de l'importante variabilité des données de corrélation dérivées des paires de prix de marché.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit correspond à la prime par rapport au taux d'intérêt de référence exigée par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs, ce qui diminue la valeur de l'actif considéré. Les *spreads* de crédit peuvent être déduits implicitement des prix du marché et peuvent ne pas être observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que des données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes les unes des autres. Comme indiqué ci-dessus, les variables de marché peuvent être corrélées. Ces corrélations reflètent généralement la manière dont les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres. En outre, l'effet de l'évolution des variables de marché sur le portefeuille de HSBC Continental Europe dépendra de sa position de risque nette au regard de chaque variable.

14 Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et base d'évaluation

	Juste valeur				Total m€
	Valeur comptable m€	Level 1 – Cotation de marché m€	Level 2 – Utilisation de données de marché observables m€	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables m€	
Au 31 décembre 2023					
Actif					
Prêts et avances aux établissements de crédit	5 816	—	5 816	—	5 816
Prêts et avances à la clientèle	50 127 ¹	—	—	49 547	49 547
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	24 490	—	24 490	—	24 490
Investissements financiers : titres de créance au coût amorti	1 747	884	860	3	1 747
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	8 904	—	8 913	—	8 913
Comptes créditeurs de la clientèle	95 247	—	95 393	—	95 393
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	11 153	—	11 153	—	11 153
Dettes représentées par un titre	12 909	—	12 949	—	12 949
Dettes subordonnées	1 951	—	1 986	—	1 986
Au 31 décembre 2022					
Actif					
Prêts et avances aux établissements de crédit	7 233	—	7 235	—	7 235
Prêts et avances à la clientèle	42 340	—	—	42 337	42 337
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	15 374	—	15 374	—	15 374
Investissements financiers : titres de créance au coût amorti	1 157	367	745	7	1 119
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	11 182	—	11 252	—	11 252
Comptes créditeurs de la clientèle	83 692	—	83 701	—	83 701
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	6 655	—	6 654	—	6 654
Dettes représentées par un titre	6 861	—	6 861	—	6 861
Dettes subordonnées	2 023	—	2 064	—	2 064

1 Dont 7,1 milliards EUR de prêts immobiliers et autres prêts suite à la cession des activités de banque de détail en France. La valorisation de ce portefeuille de prêts peut être sensiblement différente en cas de vente en raison de facteurs spécifiques à la transaction, notamment les coûts de financement et les taux d'intérêt.

Les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur sont généralement des instruments à court-terme et sont réévalués fréquemment aux taux actuels du marché. De ce fait, leur valeur comptable est une approximation raisonnable du montant de leur juste valeur. Cela inclut le compte caisse, banques centrales et CCP, les comptes d'encaissement et de décaissement auprès d'autres banques, lesquels sont tous évalués au coût amorti.

Valorisation

L'évaluation de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC Continental Europe du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou à payer sur le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des acteurs du marché à la date d'évaluation. Elle ne prend pas en compte les bénéfices économiques ni les coûts susceptibles d'intervenir dans les flux de trésorerie des instruments concernés sur leur durée de vie attendue. Les méthodes et hypothèses de valorisation utilisées par HSBC Continental Europe peuvent différer de celles d'autres établissements lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observable.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur des transactions de marché observables, lorsque de telles transactions existent. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation intégrant de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré ; des modèles d'actualisation des flux futurs de trésorerie futurs utilisant des hypothèses que HSBC Continental Europe estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données de négociation d'autres acteurs du marché, dont des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés, dans la mesure du possible, dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques en vue d'estimer les données de valorisation le plus précisément possible. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs importants, comme l'ancienneté, la période d'émission, les estimations de taux d'intérêts futurs, les délais de remboursement anticipé, les taux de défaillance, les ratios prêt-valeur (*Loan-to-Value* ou "LTV"), la qualité des garanties, la probabilité de défaut et les notations internes de risque de crédit.

La juste valeur des prêts reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan et les estimations des attentes des acteurs du marché concernant les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des prêts, et l'impact sur la juste valeur des revalorisations entre la date d'émission et la date du bilan.

Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est déterminée en fonction des cours de marché. La juste valeur des investissements financiers non cotés est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation incorporant les prix et les flux de revenus futurs de titres cotés équivalents.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à échéances similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est obtenue par approximation via sa valeur comptable.

Comptes créditeurs de la clientèle et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

15 Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

	2023	2022
	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat
	m€	m€
Titres	13 590	12 170
– obligations et autres titres à revenu fixe	2 267	2 301
– actions et autres titres à revenu variable	11 323	9 869
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	—	—
Au 31 décembre	13 590	12 170

16 Instruments dérivés

Montants des contrats notionnels et juste valeur des dérivés par type de contrat détenus par HSBC Continental Europe

	Montants notionnels des contrats		Juste valeur – Actifs		Juste valeur – Passifs			
	Transaction	Couverture	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Change	1 053 255	9	11 683	—	11 683	12 015	—	12 015
Taux d'intérêt	3 763 564	30 214	52 358	169	52 527	49 950	75	50 025
Actions	84 491	—	620	—	620	874	—	874
Dérivés de crédit	8 945	—	99	—	99	122	—	122
Matières premières et autres	1 427	—	72	—	72	73	—	73
Total brut	4 911 682	30 223	64 832	169	65 001	63 034	75	63 109
Compensations (Note 28)			(19 479)		(19 479)	(19 479)		(19 479)
Au 31 décembre 2023	4 911 682	30 223	45 353	169	45 522	43 555	75	43 630
Change	997 180	—	15 593	—	15 593	16 113	—	16 113
Taux d'intérêt	3 963 684	25 695	66 995	225	67 220	62 386	43	62 429
Actions	48 198	—	487	—	487	509	—	509
Dérivés de crédit	8 748	—	57	—	57	70	—	70
Matières premières et autres	5 583	—	68	—	68	70	—	70
Total brut	5 023 393	25 695	83 200	225	83 425	79 148	43	79 191
Compensations (Note 28)	0	0	(23 465)	0	(23 465)	(23 465)	0	(23 465)
Au 31 décembre 2022	5 023 393	25 695	59 735	225	59 960	55 683	43	55 726

Les montants des contrats notionnels de dérivés détenus à des fins transactionnelles et de dérivés relevant de la comptabilité de couverture correspondent à la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants de risques.

Les justes valeurs des actifs et passifs des dérivés ont diminué en 2023, principalement en raison des fluctuations des courbes des taux et des taux de change.

Utilisation de dérivés

Les opérations de HSBC Continental Europe impliquant des dérivés sont menées à trois fins principales : créer des solutions de gestion des risques pour les clients, gérer les risques de portefeuille découlant des activités des clients et gérer ou couvrir les risques de la Société.

Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions sur produits dérivés réalisées par HSBC Continental Europe s'inscrivent dans le cadre de ses activités commerciales et de trading. Les activités commerciales comprennent la structuration et la commercialisation de produits dérivés auprès des clients pour leur permettre de prendre, transférer, modifier ou réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de trading comprennent la tenue de marché et la gestion des risques. La tenue de marché implique la cotation de prix d'offre et de demande à d'autres acteurs du marché dans le but de générer des revenus basés sur les *spreads* et les volumes. L'activité de gestion des risques est entreprise pour gérer le risque découlant des transactions des clients, dans le but principal de conserver la marge du client.

Notes annexes aux comptes consolidés

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables significatives

La différence entre la juste valeur telle que reconnue initialement (le prix de transaction) et la valeur qui aurait été extrapolée si les techniques de valorisation utilisées pour les évaluations ultérieures avaient été appliquées lors de la comptabilisation initiale, moins celles ultérieures, est détaillée dans le tableau suivant :

Solde non amorti des instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

	2023 m€	2022 m€
Solde non amorti au 1^{er} janvier	8	—
Nouvelles opérations	9	12
Intégration dans le compte de résultat sur la période :	(13)	(5)
– amortissement	(10)	(4)
– paramètres non observables devenus observables	—	—
– échéance, fin ou compensation de dérivés	(3)	(1)
– risque couvert	—	—
Différence de change et autres	—	1
Solde non amorti au 31 décembre	4	8

Dérivés de comptabilité de couverture

HSBC Continental Europe utilise des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent d'optimiser le coût global de l'accès aux marchés de la dette et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune l'objet ci-après d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC Continental Europe sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations, liées à l'évolution des taux d'intérêt du marché, de la juste valeur des instruments financiers à long terme du portefeuille et des prêts à taux fixe. Toutes les variations de juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti dans le compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Instruments de couverture par risque couvert

	Instrument de couverture				
	Valeur comptable			Présentation du bilan	Variations de la juste valeur
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs		
Risque couvert	m€	m€	m€		m€
Taux d'intérêt ²	10 819	165	52	Dérivés	(374)
Au 31 décembre 2023	10 819	165	52		(374)
Risque couvert					
Taux d'intérêt ²	9 355	221	28	Dérivés	422
Au 31 décembre 2022	9 355	221	28		422

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Éléments couverts par risque couvert

	Éléments couverts					Inefficacité	
	Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable				Variation de la juste valeur ¹	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
	Valeur comptable						
Risque couvert	Actifs m€	Passifs m€	Actifs m€	Passifs m€	Présentation dans le bilan	m€	
					Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	332	
	10 047	—	(147)	—	Prêts et créances sur les établissements de crédit	—	
	—	—	—	—	Prêts et créances sur la clientèle	20	
Taux d'intérêt ²	668	—	(17)	—	Opérations de prise en pension – hors-trading	14	
	—	—	—	—	Instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance (Coût amorti)	—	
	—	32	—	(5)	Dettes émises	—	
	—	—	—	—	Dettes subordonnées et dettes envers les établissements de crédit	—	
Au 31 décembre 2023	10 715	32	(164)	(5)		366	(8)
					Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(358)	
	7 194	—	(511)	—	Prêts et créances sur les établissements de crédit	—	
	—	—	—	—	Prêts et créances sur la clientèle	(47)	
Taux d'intérêt ²	797	—	(38)	—	Opérations de prise en pension – hors-trading ³	(17)	
	486	—	(17)	—	Instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance (Coût amorti)	—	
	—	—	—	—	Dettes émises	—	
	—	—	—	—	Dettes subordonnées et dettes envers les établissements de crédit	—	
	—	37	—	—		—	
Au 31 décembre 2022	8 477	37	(566)	—		(422)	

1 Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.

2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie mises en place par HSBC Continental Europe correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises qui servent à gérer la variabilité des flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs financiers hors *trading* résultant des variations des taux d'intérêt de marché et des devises.

HSBC Continental Europe applique une macro-couverture de flux de trésorerie pour les expositions au risque de taux d'intérêt sur les portefeuilles complétant l'émission d'actifs et de passifs d'exploitation hors *trading* actuelle et prévue qui portent des intérêts à taux variables, y compris le roulement de ces instruments. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux d'intérêts et de capital attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les défauts de paiement et des estimations de remboursements anticipés. Pour déterminer l'efficacité ou l'inefficacité, les flux de trésorerie agrégés représentant le principal et les flux de trésorerie d'intérêts de tous les portefeuilles sont utilisés. Les macro-couvertures de flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

Notes annexes aux comptes consolidés

Instruments de couverture par risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture			Présentation dans le bilan	Élément couvert		Inefficacité	
	Montant notionnel ¹	Valeur comptable			Variation de la juste valeur ²	Variation de la juste valeur ³	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
		Actifs	Passifs					
	m€	m€	m€		m€	m€	m€	
Devise	9	—	—	Dérivés	—	—	—	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	19 395	4	23		244	225	19	
Au 31 décembre 2023	19 404	4	23		244	225	19	
Devise	—	—	—	Dérivés	—	—	—	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	16 340	4	15		(379)	(365)	(13)	
Au 31 décembre 2022	16 340	4	15		(379)	(365)	(13)	

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture, ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture, comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

3 Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.

Les sources d'inefficacité de la couverture peuvent découler du risque de base, y compris, mais sans s'y limiter, les différences temporelles entre les éléments couverts et les instruments de couverture, et les instruments n'ayant pas une juste valeur à zéro.

Analyse des états consolidés du résultat global par type de risque

	Taux d'intérêt m€	Devise m€
Couverture de flux de trésorerie au 1^{er} janvier 2023	(232)	—
Gains / (pertes) de juste valeur	225	—
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	2	—
Impôts différés	(59)	—
Autres	—	—
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2023	(64)	—
Couverture de flux de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2022	37	—
Gains / (pertes) de juste valeur	(365)	—
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	2	—
Impôts différés	95	—
Autres	—	—
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2022	(231)	—

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL / CEL), HSBC Continental Europe a élaboré un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la règle comptable de référence est la norme IFRS 9 concernant la mesure de la juste valeur des instruments dérivés ;
- les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats en vigueur à la date d'arrêt ;
- le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement) ;
- le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2023, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 5,5 millions EUR (au 31 décembre 2022 : un passif de 6,3 millions EUR).

Réforme IBOR sur les indices de référence : amendements à IFRS 9 et IAS 39 "Instruments financiers"

HSBC Continental Europe a appliqué à la fois la première série d'amendements (« Phase 1 ») et la deuxième série d'amendements (« Phase 2 ») à IFRS 9 et IAS 39 applicables à la comptabilité de couverture. Les relations de comptabilité de couverture qui sont affectées par les modifications de la Phase 1 et de la Phase 2 sont présentées au bilan en « Actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », « Prêts et créances sur la clientèle », « Titres de créance en émission » et « Dépôts des banques ».

Pour certains des indices IBOR inclus dans le tableau ci-dessous, un jugement a été nécessaire pour déterminer si une transition est nécessaire, car il existe des indices de référence IBOR qui font l'objet d'améliorations de la méthodologie de calcul et de l'insertion de dispositions de repli sans que leurs administrateurs aient clairement précisé si ces indices de référence IBOR seraient abandonnés.

Les montants notionnels des dérivés de taux d'intérêt désignés dans les relations de comptabilité de couverture ne représentent pas l'étendue de l'exposition au risque gérée par le groupe, mais ils devraient être directement affectés par la réforme de l'IBOR à l'échelle du marché et dans le cadre des modifications de la phase 1 et sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les swaps de devises désignés dans les relations de comptabilité de couverture et concernés par la réforme de l'IBOR ne sont pas significatifs et n'ont pas été présentés ci-dessous.

Instruments de couverture impactés par la réforme IBOR

Instruments de couverture					
	Impactés par la réforme IBOR			Non impactés par la réforme IBOR	Montant notionnel ¹
	EUR m€	USD m€	Total m€	m€	m€
Couvertures de juste valeur	2 979	—	2 979	7 840	10 819
Couvertures de flux de trésorerie	9 797	—	9 797	9 598	19 395
Au 31 décembre 2023	12 776	—	12 776	17 438	30 214
Couvertures de juste valeur	2 950	249	3 199	6 164	9 363
Couvertures de flux de trésorerie	8 305	—	8 305	8 035	16 340
Au 31 décembre 2022	11 255	249	11 504	14 199	25 703

¹ Les montants notionnels des contrats de dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture de l'exercice ; ils ne représentent pas des montants à risque.

17 Investissements financiers

Valeurs comptables des investissements financiers

	2023 m€	2022 m€
Investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	20 861	17 978
– bons du trésor et assimilés	776	652
– obligations et autres titres à revenu fixe	19 664	17 163
– actions et autres titres à revenu variable	29	61
– autres instruments	392	102
Titres de créances évalués au coût amorti	1 747	1 157
– bons du trésor et assimilés	—	43
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 747	1 114
Au 31 décembre	22 608	19 135

Instruments de capitaux propres détenus mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Type d'instruments de capitaux propres	2023		2022	
	Juste valeur m€	Dividendes comptabilisés m€	Juste valeur m€	Dividendes comptabilisés m€
Facilitation des affaires	16	—	26	—
Investissements requis par des institutions centrales	13	—	35	—
Autres	—	—	—	—
Au 31 décembre	29	—	61	—

18 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

Actifs remis en garantie de passifs¹

Actifs financiers donnés en garantie

	2023	2022
	m€	m€
Effets publics et valeurs assimilées	446	708
Prêts et créances sur la clientèle	2 290	3 217
Obligations et autres titres à revenus fixes	14 673	10 021
Actions et autres titres à revenus variables	671	2 134
Autres actifs	13 247	17 712
Actifs donnés en garantie au 31 décembre	31 327	33 792

Les actifs donnés en garantie comprennent tous les actifs classés comme grevés dans la Note à la page 163 à l'exception des actifs détenus en vue de la vente.

Le montant des actifs remis en garantie des passifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés comme collatéral. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus la surcollatéralisation obligatoire, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie. Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de mise en pension et les appels de marge sur dérivés.

HSBC Continental Europe place des dépôts de garantie en espèces et autres dépôts de garanties dans le cadre des transactions sur dérivés.

Actifs financiers donnés en garantie que la contrepartie a le droit de vendre ou de redonner en garantie

	2023	2022
	m€	m€
Portefeuille de transaction (actif)	12 587	10 116
Investissements financiers	2 183	1 828
Au 31 décembre	14 770	11 944

Collatéraux reçus¹

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, liés principalement à des prêts de titres standards, opérations de prise en pension et les appels de marge sur dérivés, et que HSBC Continental Europe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 48 999 millions EUR au 31 décembre 2023 (36 524 millions EUR au 31 décembre 2022).

La juste valeur des collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 39 400 millions EUR au 31 décembre 2023 (31 243 millions EUR au 31 décembre 2022). HSBC Continental Europe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de prise en pension et les appels de marge sur dérivés.

Transferts d'actifs financiers¹

Les actifs donnés en garantie incluent les actifs transférés à des tiers sans donner lieu à décomptabilisation, et notamment les emprunts garantis, tels que les titres détenus par des contreparties comme collatéral dans le cadre de mises en pension et des actions prêtées dans le cadre d'accord de prêts sur titres, ainsi que de swaps actions et de titres de créance. S'agissant des titres donnés en pension, les titres demeurent au bilan de la banque et une dette correspondante représentative de l'obligation de rachat des titres à un prix déterminé à l'avance est inscrite au passif. En cas de swap de titres, les actifs transférés restent inscrits dans leur intégralité au bilan. Aucun passif ne leur est associé, puisque la garantie non monétaire reçue n'est pas inscrite au bilan. Pendant la durée d'une transaction, HSBC Continental Europe ne peut ni utiliser, ni vendre ni remettre en garantie l'actif transféré et demeure exposé au risque de taux et de crédit des actifs donnés en garantie. Les recours dont les contreparties disposent ne sont pas limités aux actifs transférés.

Actifs financiers transférés ne remplissant pas les conditions pour une décomptabilisation totale et passifs financiers associés

	Valeur comptable	
	Actifs transférés	Passifs associés
	m€	m€
Opérations de pension de titres	12 885	12 734
Opérations de prêt de titres	1 885	5
Au 31 décembre 2023	14 770	12 739
Opérations de pension de titres	9 085	9 146
Opérations de prêt de titres	2 899	3
Au 31 décembre 2022	11 984	9 149

¹ Exclut les actifs classés comme détenus en vue de la vente.

19 Participations dans les entreprises liées et partenariats

Entreprises liées

Au 31 décembre 2023, HSBC Continental Europe a consolidé par mise en équivalence trois entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	Au 31 décembre 2023	
	Pays de constitution et lieu principal d'activité	Capital détenu par HSBC Continental Europe %
Service Epargne Entreprise	France	14,2
HCM Holdings Ltd ¹	Royaume-Uni	51,0
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 7 Frankfurt Mertonviertel KG ¹	Allemagne	41,0

¹ Les entités ci-dessus sont soit en cours de liquidation, soit leur participation a été réduite à zéro.

Dans le cas de la société Service Epargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, HSBC Continental Europe participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est non significative.

Partenariats

Au 31 décembre 2023, la contribution de HSBC Middle East Leasing Partnership dans le total des actifs consolidés de HSBC Continental Europe était de 234 millions EUR (2022 : 321 millions EUR) et de 17 millions EUR (2022 : 10 millions EUR) dans le résultat net consolidé.

20 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

	Au 31 décembre 2023					
	Revenus (activité poursuivies) ¹	Résultat avant impôt (activités poursuivies)	Impôts courants (activités poursuivies)	Impôts différés (activités poursuivies)	Subventions publiques reçues	Effectifs (en Equivalent Temps Plein) ⁴
	m€	m€	m€	m€	m€	
HSBC Continental Europe	3 833	1 475	(295)	(92)	—	9 969
– France	1 773	531	(63)	(48)	—	5 996
– Belgique	26	14	(4)	—	—	20
– République tchèque	35	20	(4)	—	—	51
– Grèce	33	5	—	—	—	—
– Irlande	195	147	(15)	—	—	108
– Italie	40	11	(3)	—	—	59
– Luxembourg	181	88	(20)	(2)	—	224
– Pays-Bas	162	131	(35)	—	—	73
– Espagne	81	51	(11)	(3)	—	99
– Suède	5	(1)	—	—	—	16
– Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—
– Pologne	93	63	(11)	(1)	—	96
– Allemagne	962	295	(84)	(37)	—	2 195
– Malte	234	135	(45)	(3)	—	853
– Autres ⁵	13	(15)	—	2	—	179

Notes annexes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2022^{2,3}

	Revenus (activités poursuivies) ¹	Résultat avant impôt (activités poursuivies)	Impôts courants (activités poursuivies)	Impôts différés (activités poursuivies)	Subventions publiques reçues	Effectifs (en Equivalent Temps Plein) ⁴
	m€	m€	m€	m€	m€	
HSBC Continental Europe	2 002	218	(72)	39	—	10 408
- France	1 419	152	(27)	21	—	6 160
- Belgique	18	7	(1)	—	—	22
- République tchèque	39	25	(5)	—	—	54
- Grèce	(60)	(118)	1	—	—	306
- Irlande	103	62	(6)	—	—	113
- Italie	36	2	—	—	—	58
- Luxembourg	116	21	—	(4)	—	231
- Pays-Bas	96	78	(20)	—	—	66
- Espagne	59	7	(1)	—	—	94
- Suède	7	—	—	—	—	16
- Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—
- Pologne	73	46	(8)	—	—	97
- Allemagne	76	(69)	(5)	25	—	2 311
- Malte	15	5	—	(3)	—	867
- Autres	5	—	—	—	—	13

- Le "Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" est également désigné par le terme « revenus ».
- Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.
- Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.
- Inclut les employés des activités de banque de détail en France qui ont été classées en activités abandonnées.
- "Autres" inclut HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. après son acquisition le 2 novembre 2023.

La liste des filiales par pays détaillant les noms des entités, la nature de l'activité et la localisation géographique, est présentée dans la Note 38 en pages 273 à 274. Les adresses des principales implantations à l'étranger sont présentées en page 334.

21 Entités structurées

Entités structurées consolidées par HSBC Continental Europe

Total des actifs des entités structurées consolidées de HSBC Continental Europe, répartis par type d'entité

	Conduits	Titrisations	Fonds gérés par HSBC	Autres	Total
	m€	m€	m€	m€	m€
Au 31 décembre 2023	—	—	4 918	440	5 358
Au 31 décembre 2022	—	—	4 493	459	4 952

Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés sont dirigées par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC Continental Europe est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC Continental Europe détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le Groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par HSBC Continental Europe font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. HSBC Continental Europe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le Groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisations

HSBC Continental Europe détient des intérêts dans des véhicules de titrisation consolidés au travers de la détention de titres émis par ces entités.

Fonds gérés par HSBC

HSBC Continental Europe, en collaboration avec d'autres entités de HSBC, a créé et géré un certain nombre de fonds d'investissement monétaires et non monétaires afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsqu'il intervient en tant que mandant et non en tant qu'agent, HSBC Continental Europe contrôle et consolide lesdits fonds.

HSBC Continental Europe, en tant que gestionnaire de fonds, peut être amené à percevoir des commissions de gestion et de performance sur les actifs sous gestion. Certaines parts de ces fonds peuvent également être détenues par HSBC Continental Europe.

Fonds non gérés par HSBC

HSBC Continental Europe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers dans le but de faciliter l'activité et répondre aux besoins des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Le montant des actifs transférés à ces entités de même que le montant des revenus perçus de ces entités en 2023 et 2022 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC Continental Europe conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, notamment lors de financements d'actifs et de financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

Entités structurées non consolidées par HSBC Continental Europe

La notion "d'entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par le Groupe. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le Groupe entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente les actifs totaux des entités structurées non consolidées dans lesquelles le Groupe détient un intérêt à la date de reporting, ainsi que l'exposition maximale du Groupe au risque de perte attribuable à ces intérêts.

Nature et risques liés aux intérêts de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées

	Titrisations	Fonds gérés par HSBC	Fonds non gérés par HSBC	Autres	Total
Total de la valeur de l'actif des entités (m€)					
0 – 500	—	119	114	3	236
500 – 2 000	—	28	64	—	92
2 000 – 5 000	—	10	28	—	38
5 000 – 25 000	—	6	15	—	21
Supérieure à 25 000	—	1	—	—	1
Nombre d'entités au 31 décembre 2023	—	164	221	3	388

Total de la valeur de l'actif des entités (m€)					
0 – 500	—	127	129	3	259
500 – 2 000	—	32	65	—	97
2 000 – 5 000	—	6	29	—	35
5 000 – 25 000	—	6	14	—	20
Supérieure à 25 000	—	1	—	—	1
Nombre d'entités au 31 décembre 2022	—	172	237	3	412

	m€	m€	m€	m€	m€
Total des actifs par rapport à la participation de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées	—	4 089	2 061	—	6 150
– actifs de transaction	—	1	—	—	1
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	4 082	2 061	—	6 143
– investissements financiers	—	6	—	—	6
Total des passifs par rapport à la participation de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées	—	7	—	—	7
– Comptes créditeurs de la clientèle	—	3	—	—	3
– autres passifs	—	4	—	—	4
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2023	—	4 082	2 061	—	6 143

Total des actifs par rapport à la participation de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées	—	3 074	2 775	—	5 849
– actifs de transaction	—	1	—	—	1
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	3 067	2 775	—	5 842
– investissements financiers	—	6	—	—	6
Total des passifs par rapport à la participation de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées	—	16	—	—	16
– Comptes créditeurs de la clientèle	—	11	—	—	11
– autres passifs	—	5	—	—	5
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2022	—	3 058	2 775	—	5 833

Notes annexes aux comptes consolidés

L'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de perte que le groupe HSBC Continental Europe pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence.

- Pour les engagements, garanties et contrats de swap sur défaillance, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond au montant notionnel des pertes futures potentielles.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond à la valeur comptable de ces intérêts à la date du bilan.

L'exposition maximum à la perte n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC Continental Europe au risque de perte.

22 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	2023	2022 ¹
	m€	m€
Écarts d'acquisition	66	66
Autres immobilisations incorporelles	122	74
Au 31 décembre	188	140

1 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Écarts d'acquisition

Analyse des mouvements des écarts d'acquisition

	2023	2022
	m€	m€
Valeurs brutes		
Au 1^{er} janvier	441	386
Autre ¹	—	55
Au 31 décembre	441	441
Pertes de dépréciation cumulées		
Au 1^{er} janvier	(375)	(320)
Autre ¹	—	(55)
Au 31 décembre	(375)	(375)
Valeur nette comptable au 31 décembre	66	66

1 Comprend un transfert de 118 millions EUR d'écarts d'acquisition brut et une dépréciation équivalente de HSBC Bank plc sur l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. compensée par un transfert de (63) millions EUR d'écarts d'acquisition brut et une dépréciation équivalente sur la vente de l'activité de Banque privée de HSBC Continental Europe à l'entité du Groupe HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. en 2022.

Tests de dépréciation

Au cours de l'année 2023, des tests de dépréciation ont été effectués et aucune dépréciation n'a été reconnue pour l'écart d'acquisition de la gestion d'actifs.

Résultats de dépréciation et principales hypothèses dans le calcul de la VIU

	Écart d'acquisition au 31 décembre 2023	Taux d'actualisation	Taux de croissance sur une projection de trésorerie initiale	Écart d'acquisition au 31 décembre 2022	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale
	m€	%	%	m€	%	%
Gestion d'actifs	66	10,4	1,9	66	10,7	1,5
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT¹ listées ci-dessus	66			66		

1 Unités Génératrices de Trésorerie.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles incluent notamment les droits de gestion hypothécaire, les logiciels informatiques, les marques, les portefeuilles de clientèle, les dépôts de base et les cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques comprennent les logiciels achetés et conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement attribuables, nécessaires pour créer, produire et préparer le logiciel afin qu'il puisse être utilisé de la manière prévue par la Direction. Les coûts supportés au titre de la maintenance courante des logiciels sont immédiatement comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'événements ou de changements de circonstances lorsqu'il existe un indice de perte de valeur concernant l'immobilisation incorporelle. Lorsque :

- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité indéterminée ou ne sont pas encore prêtes à l'utilisation, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une immobilisation incorporelle comptabilisée durant la période en cours fait l'objet d'un test avant la fin de l'année en cours ; et
- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité limitée, sont évaluées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. La durée de vie utile estimée est la plus faible entre la durée légale et la durée de vie utile prévue. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité limitée sont généralement amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité comme suit :

- Marques commerciales 10 ans
- Logiciels créés en interne entre 3 et 10 ans
- Logiciels achetés entre 3 et 10 ans
- Autres généralement 10 ans.

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

	Frais de développements informatiques internes m€	Acquisitions de logiciels externes m€	Autres m€	Total m€
Coût				
Au 1^{er} janvier 2023	393	111	12	516
Acquisitions	50	2	1	53
Cessions ¹	(25)	—	—	(25)
Reprises de dépréciations utilisées	—	(1)	—	(1)
Regroupement d'entreprises et autres changements ²	28	3	—	31
Au 31 décembre 2023	446	115	13	574
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1^{er} janvier 2023	(323)	(107)	(12)	(442)
Charges d'amortissement de l'année	(27)	(3)	—	(30)
Dépréciations de l'année	(4)	—	—	(4)
Reprise de dépréciation	11	—	—	11
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Cessions ¹	22	1	—	23
Regroupement d'entreprises et autres changements ²	(7)	(3)	—	(10)
Au 31 décembre 2023	(328)	(112)	(12)	(452)
Valeur comptable au 31 décembre 2023	118	3	1	122
Coût				
Au 1^{er} janvier 2022	214	67	13	294
Acquisitions	13	1	—	14
Cessions	—	(7)	—	(7)
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Regroupement d'entreprises et autres changements ³	166	50	(1)	215
Au 31 décembre 2022	393	111	12	516
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1^{er} janvier 2022	(194)	(67)	(13)	(274)
Charges d'amortissement de l'année	(22)	(1)	—	(23)
Reprise de dépréciation ⁴	30	—	—	30
Dépréciations de l'année	(9)	(1)	—	(10)
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Cessions	—	1	—	1
Regroupement d'entreprises et autres changements ³	(128)	(39)	1	(166)
Au 31 décembre 2022	(323)	(107)	(12)	(442)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	70	4	—	74

¹ Les cessions correspondent à la vente des activités de la succursale de HSBC Continental Europe en Grâce à Pancræta Bank SA le 28 juillet 2023.

² Le regroupement d'entreprises représente la contribution liée à l'acquisition de HSBC HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. le 2 novembre 2023.

³ Le regroupement d'entreprises représente la contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.

⁴ En 2023, les reprises de dépréciation sur les actifs incorporels incluent 1 million EUR pour les activités de Banque d'entreprises (CMB) et 9 millions EUR dans les activités de Banque de financement et d'investissement (GB) en France. Alors qu'en 2022, les reprises de dépréciation sur les actifs incorporels sont liées à l'activité CMB en France.

23 Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs

	2023 m€	2022 ¹ m€
Dépôts de garantie appels de marge à recevoir	13 109	17 597
Comptes de règlement	4 603	2 481
Comptes de régularisation	1 129	918
Lingots	3	—
Immobilisations corporelles	862	847
Droits d'utilisation à l'actif ²	156	148
Actifs de contrats de réassurance (Note 6)	12	13
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif (Note 7)	46	69
Endossements et effets acceptés	8	6
Autres comptes	1 525	1 469
Au 31 décembre	21 453	23 548

1 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

2 La valeur nette comptable du droit d'utilisation se décompose en 372 millions EUR de valeur brute (2022 : 362 millions EUR) et - 216 millions EUR de dotation aux amortissements et provisions (2022 : - 214 millions EUR).

Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs comprennent 20 043 millions EUR (2022 : 22 263 millions EUR) d'actifs financiers, dont la majorité sont évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC Continental Europe est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 25 ans. HSBC Continental Europe est propriétaire de certains immeubles à des fins d'investissement pour percevoir des loyers ou en vue d'une appréciation du capital, voire le deux. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques de valorisation reconnues. Les immobilisations corporelles sont soumises à une revue de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

	Terrains et constructions ¹ m€	Equipements, Mobilier et Agencements m€	Total m€
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2023	785	456	1 241
Acquisitions	8	16	24
Ajustements de juste valeur	—	—	—
Cessions	(1)	(26)	(27)
Transferts	—	—	—
Regroupement d'entreprises et autres changements ²	2	9	11
Reclassés comme détenus en vue de la vente ³	(2)	(7)	(9)
Au 31 décembre 2023	792	448	1 240
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2023	(19)	(375)	(394)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(1)	(35)	(36)
Cessions	1	23	24
Transferts	—	—	—
Perte pour dépréciation comptabilisée	(3)	(7)	(10)
Reprise de dépréciation	—	41	41
Regroupement d'entreprises et autres changements ²	(6)	(5)	(11)
Reclassés comme détenus en vue de la vente ³	1	7	8
Au 31 décembre 2023	(27)	(351)	(378)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	765	97	862

	Terrains et constructions ¹	Equipements, Mobilier et Agencements	Total
	m€	m€	m€
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2022	916	609	1 525
Acquisitions	3	15	18
Ajustements de juste valeur	(71)	—	(71)
Cessions	(11)	(100)	(111)
Transferts	36	56	92
Regroupement d'entreprises et autres changements ²	(5)	109	104
Reclassés comme détenus en vue de la vente	(83)	(233)	(316)
Au 31 décembre 2022	785	456	1 241
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2022	(57)	(557)	(614)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(2)	(11)	(13)
Cessions	10	100	110
Transferts	(2)	(48)	(50)
Perte pour dépréciation comptabilisée	(46)	(18)	(64)
Regroupement d'entreprises et autres changements ²	(3)	(73)	(76)
Reclassés comme détenus en vue de la vente	81	232	313
Au 31 décembre 2022	(19)	(375)	(394)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	766	81	847

1 Cette colonne comprend 13 millions EUR de terrains et immeubles loués pour lesquels les droits d'utilisation sont considérés comme suffisants pour constituer un contrôle et pour lesquels la dette de loyer est non significative (2022 : 6 millions EUR). Ils sont donc présentés comme des actifs détenus.

2 L'année 2023 inclut la reprise des actifs détenus en vue de la vente liés aux opérations de banque de détail en France au premier trimestre 2023 et l'acquisition de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. le 2 novembre 2023. L'année 2022 inclut l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Malta plc le 30 novembre 2022.

3 Correspond au reclassement en actifs détenus en vue de la vente en lien avec les opérations de banque de détail en France au quatrième trimestre 2023.

Test de dépréciation

La dépréciation des actifs non financiers (y compris les actifs corporels et les droits d'utilisation) est évaluée conformément à notre politique expliquée à la note 1.2(n) en comparant la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie (UGT) avec leurs valeurs recouvrables. Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée au cours de l'exercice. Toutefois, les reprises de dépréciation nette de rattrapage d'amortissement de 23 millions EUR sur les immobilisations corporelles (brut en EUR 41 millions EUR, rattrapage d'amortissement (18) millions EUR) et 27 millions EUR sur les actifs liés au droit d'utilisation (brut 42 millions EUR, rattrapage d'amortissement EUR (15) millions) ont été comptabilisés au cours de l'exercice. Les UGT sont considérées comme l'activité globale au sein des principales entités opérationnelles, donc les reprises de dépréciation nettes de rattrapage d'amortissement sont affectées à hauteur de 32 millions d'euros à l'activité Banque commerciale (CMB) et de 18 millions EUR d'activité Global Banking (GB) en France.

24 Portefeuille de transaction (Passif)

	2023	2022
	m€	m€
Dettes envers les établissements de crédit ¹	8	41
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	—	135
Autres dettes représentées par un titre	—	848
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	19 869	16 485
Total au 31 décembre	19 877	17 509

1 "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle" comprennent les opérations de mise en pension, les comptes de règlement, les prêts de titres et d'autres montants.

25 Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur

	2023	2022 ¹
	m€	m€
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	15	—
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	167	168
Dettes représentées par un titre	9 514	8 881
Au 31 décembre	9 696	9 049

1 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur était inférieure de (497) millions EUR au montant contractuel à l'échéance ((1 359) millions EUR inférieure au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait (125) millions EUR ((172) millions EUR au 31 décembre 2022). En 2023, HSBC Continental Europe a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une variation de valeur de (84) millions EUR pour la partie afférente au risque de crédit (271 millions EUR en 2022).

26 Comptes de régularisation et autres passifs

	2023 m€	2022 ¹ m€
Dépôts de garantie et appels de marge	15 446	20 325
Comptes de règlement	1 245	1 385
Comptes de régularisation	1 176	780
Dettes de loyer	216	250
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 7)	74	74
Endossements et effets acceptés	4	6
Passifs des contrats de réassurance	4	4
Autres passifs	3 304	2 832
Au 31 décembre	21 469	25 656

1 Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé la norme IFRS 4 'Contrats d'assurance'. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

Au 31 décembre 2023, les comptes de régularisation et autres passifs comprenaient 20 982 millions EUR (au 31 décembre 2022 : 25 239 millions EUR) de passifs financiers, évalués pour l'essentiel au coût amorti.

27 Provisions pour risques et charges

HSBC Continental Europe comptabilise une provision dès lors que ces trois critères sont remplis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Coûts de restructurations ¹ m€	Procédures judiciaires et affaires réglementaires m€	Fonds de commerce m€	Autres provisions m€	Total m€
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 31 décembre 2022	121	19	4	79	223
Dotations aux provisions	19	5	1	52	77
Reprises de provisions utilisées	(35)	(4)	—	(23)	(62)
Reprises de provisions disponibles	(24)	(10)	(1)	(20)	(55)
Autres mouvements	(3)	—	—	7	4
Au 31 décembre 2023	78	10	4	95	187
Engagements contractuels²					
Au 31 décembre 2022					63
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements					(5)
Au 31 décembre 2023					58
Total des provisions					
Au 31 décembre 2022					286
Au 31 décembre 2023					245

1 Le 9 octobre 2023, HSBC Continental Europe a annoncé un plan de départ volontaire (« Rupture Conventionnelle Collective ») impactant les activités de la succursale française de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. Une provision de 11 millions EUR pour frais de restructuration a été constituée au 31 décembre 2023.

2 Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » au sein de la section « Risque de Crédit ».

	Coûts de restructurations m€	Procédures judiciaires et réglementaires m€	Fonds de commerce m€	Autres provisions m€	Total m€
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 31 décembre 2021	136	20	—	23	179
Dotations aux provisions ¹	79	10	1	33	123
Reprises de provisions utilisées	(113)	(8)	(2)	(19)	(142)
Reprises de provisions disponibles	(6)	(1)	(3)	(5)	(15)
Autres mouvements ²	25	(2)	8	47	78
Au 31 décembre 2022	121	19	4	79	223
Engagements contractuels ³					
Au 31 décembre 2021					55
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements					8
Au 31 décembre 2022					63
Total des provisions					
Au 31 décembre 2021					234
Au 31 décembre 2022					286

- 1 Inclut une provision pour restructuration de 49 millions EUR liée à la Rupture Conventionnelle Collective de Banque d'entreprises en France et de 25 millions EUR liée au transfert prévu de l'activité de HSBC Allemagne vers HSBC Continental Europe comptabilisé en 2022.
- 2 Autres mouvements » inclut une contribution de 82 millions EUR liée à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.
- 3 Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » au sein de la section "Risque de Crédit". Inclut le reclassement comme détenus en vue de la vente de 10 millions EUR relatifs à la succursale en Grèce.

Des informations concernant les "Procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC" sont décrites dans la Note 34.

28 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond à la contrepartie reçue, nette des coûts de transaction directement imputables encourus. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction directement imputables et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées dès l'origine à la juste valeur.

	2023 m€	2022 m€
Au coût amorti	1 951	2 023
Au 31 décembre	1 951	2 023

		Valeur comptable	
		2023 m€	2022 m€
Fonds propres de catégorie 2 émis par HSBC Continental Europe et ses filiales			
16 millions EUR	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
300 millions EUR	Taux variable – échéance 2028	300	300
400 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	400	400
100 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	100	100
260 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	260	260
500 millions EUR	Taux variable – échéance 2030	500	500
150 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	150	150
200 millions EUR	Taux variable – échéance 2034 ¹	200	200
62 millions EUR	Taux variable – échéance 2028 ²	—	62
10 millions EUR	Taux 5.50% – échéance 2023	—	10
10 millions EUR	Taux 4.21% – échéance 2025	10	10
5 millions EUR	Taux 4.21% – échéance 2025	5	5
10 millions EUR	Taux 5.50% – échéance 2028	10	10
Total au 31 décembre		1 951	2 023

- 1 L'instrument Tier 2 initialement émis par l'Allemagne a été remplacé par un nouvel instrument Tier 2 arrivant à échéance en 2034 émis par HSBC Continental Europe en décembre 2023.
- 2 Rachat d'un instrument Tier 2 de 62 millions EUR de HSBC Bank Malta p.l.c. à HSBC Bank plc en décembre 2023.

29 Analyse des actifs et passifs financiers et des engagements hors bilan par maturité

Maturité contractuelle des passifs financiers

Les soldes représentés dans cette note ne correspondent pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés aux paiements du principal et des coupons futurs (sauf pour les passifs de transactions et dérivés non détenus à des fins de couverture).

Les flux de trésorerie non actualisés à payer au titre des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leur maturité contractuelle.

Les passifs de transaction et les dérivés non qualifiés de couverture sont inclus dans la catégorie "à vue" et ne sont pas ventilés selon leur maturité contractuelle.

Les engagements de crédit, garanties financières et autres contrats similaires ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être appelés.

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	2023					Total m€
	Inférieur à 1 mois m€	Entre 1 et 3 mois m€	Entre 3 et 12 mois m€	Entre 1 et 5 ans m€	A plus de 5 ans m€	
Dettes envers les établissements de crédit	6 292	1 080	303	1 046	310	9 031
Comptes créditeurs de la clientèle	83 502	7 193	4 284	381	91	95 451
Opérations de mise en pension – hors trading	10 423	556	199	—	—	11 178
Portefeuille de transaction (passif)	19 877	—	—	—	—	19 877
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	477	507	2 680	4 266	2 440	10 370
Instruments dérivés	43 555	—	—	51	24	43 630
Dettes représentées par un titre	738	2 102	3 774	4 701	2 945	14 260
Dettes subordonnées	401	2	109	929	740	2 181
Autres passifs financiers	18 651	84	429	157	1 379	20 700
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	17 887	693	1 647	2 467	1 288	23 982
Sous-total	201 803	12 217	13 425	13 998	9 217	250 660
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	112 147	—	—	—	—	112 147
Garanties financières ¹	1 552	—	—	—	—	1 552
Total au 31 décembre 2023	315 502	12 217	13 425	13 998	9 217	364 359
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	87	3	4	4	3	

	2022					Total m€
	Inférieur à 1 mois m€	Entre 1 et 3 mois m€	Entre 3 et 12 mois m€	Entre 1 et 5 ans m€	A plus de 5 ans m€	
Dettes envers les établissements de crédit	6 013	34	2 572	2 209	502	11 330
Comptes créditeurs de la clientèle	77 183	3 633	2 784	100	319	84 019
Opérations de mise en pension – hors trading	6 066	147	445	—	—	6 658
Portefeuille de transaction (passif)	17 509	—	—	—	—	17 509
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	128	1 473	1 582	4 251	3 003	10 437
Instruments dérivés	55 683	—	29	11	3	55 726
Dettes représentées par un titre	290	187	1 722	3 401	1 528	7 128
Dettes subordonnées	—	3	325	1 168	692	2 188
Autres passifs financiers	23 346	61	673	172	1 196	25 448
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	22 674	113	1 571	2 452	1 260	28 070
Sous-total	208 892	5 651	11 703	13 764	8 503	248 513
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit ²	106 307	—	—	—	—	106 307
Garanties financières ^{1,2}	2 995	—	—	—	—	2 995
Total au 31 décembre 2022	318 194	5 651	11 703	13 764	8 503	357 815
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	89	2	3	4	2	

1 Les garanties financières comprennent 1,5 milliard EUR (2022 : 3,0 milliards EUR), pour lesquels les pertes de crédit attendues sont fournies conformément à IFRS 9. Une analyse plus approfondie de l'évolution des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit » à la section « Risque de crédit ».

2 Les données comparatives de 2022 ont été ajustées à hauteur de 2,1 milliards EUR afin de refléter correctement le classement entre « garanties financières » et « garanties d'exécution » compensé par 0,4 milliard EUR de reclassement entre « engagements de financement » et « garanties financières ». Les « engagements de financement » ont également été retraités de 2 milliards EUR au titre de la sous-évaluation des facilités de crédit non utilisées, telles que les découverts et les limites de Global Trade and Receivable Finance ('GTRF'), conseillées aux clients et qui sont par nature révocables sans condition.

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs et passifs par maturité contractuelle résiduelle à la date de clôture. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse des maturités de la manière suivante :

- Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction (y compris les dérivés, mais à l'exclusion des opérations de prise en pension, et de mise en pension et des dettes représentées par un titre) sont inclus dans la rubrique « Inférieur à un an », car les soldes des portefeuilles de transaction sont généralement détenus pendant de courtes périodes ;
- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus de 1 an". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis de la contrepartie. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus d'1 an" ;
- Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la date de cession ;
- Les passifs sous contrats d'investissement sont classés selon leur maturité contractuelle. Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont inclus dans la rubrique « A plus d'1 an ». Cependant, ces contrats sont soumis à des options de rachat et de transfert par les assurés.

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

	2023			2022 ¹		
	Inférieur à 1 an m€	A plus de 1 an m€	Total m€	Inférieur à 1 an m€	A plus de 1 an m€	Total m€
Actifs financiers						
Caisse, banques centrales et CCP	56 894	—	56 894	59 734	—	59 734
Comptes d'encaissement	273	—	273	476	—	476
Actifs détenus à des fins de transaction	17 233	16	17 249	13 777	—	13 777
Actifs financiers désignés comme étant ou obligatoirement évalués à la juste valeur	85	13 505	13 590	104	12 066	12 170
Instruments dérivés	45 357	165	45 522	59 753	207	59 960
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 663	153	5 816	5 972	1 261	7 233
Prêts et créances sur la clientèle	17 045	33 082	50 127	15 907	26 433	42 340
Opérations de prise en pension – hors trading	24 334	156	24 490	15 374	—	15 374
Investissements financiers	2 685	19 923	22 608	4 055	15 080	19 135
Actifs détenus en vue de la vente	11 487	13 500	24 987	4 337	21 425	25 762
Autres actifs financiers	19 711	332	20 043	22 088	175	22 263
Total au 31 décembre	200 767	80 832	281 599	201 577	76 647	278 224
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	7 657	1 247	8 904	8 587	2 595	11 182
Comptes créditeurs de la clientèle	94 804	443	95 247	83 454	238	83 692
Opérations de mise en pension – hors trading	11 153	—	11 153	6 655	—	6 655
Comptes de décaissement	320	—	320	528	—	528
Passifs détenus à des fins de transaction	19 877	—	19 877	17 366	143	17 509
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	3 637	6 059	9 696	3 043	6 006	9 049
Instruments dérivés	43 555	75	43 630	55 712	14	55 726
Dettes représentées par un titre	6 601	6 308	12 909	2 205	4 656	6 861
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	20 253	3 496	23 749	24 369	3 436	27 805
Autres passifs financiers	19 448	1 534	20 982	23 882	1 358	25 240
Dettes subordonnées	500	1 451	1 951	310	1 713	2 023
Total au 31 décembre	227 805	20 613	248 418	226 111	20 159	246 270

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 "Contrats d'assurance", qui a remplacé la norme IFRS 4. Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement de HSBC Continental Europe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risques aux pages 115 et suivantes.

30 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe une obligation juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ("les critères de compensation").

Dans le tableau suivant, les "Montants non compensés au bilan" comprennent les opérations dans le cadre desquelles :

- la contrepartie a une exposition de compensation auprès de HSBC Continental Europe et un accord de compensation générale ou une disposition similaire est en place avec un droit de compensation uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite, ou les critères de compensation ne sont pas autrement remplis ; et
- dans le cas des instruments dérivés, des prises en pension/mises en pension, des emprunts / prêts de titres et accords similaires, des collatéraux en espèces et autres qu'en espèces ont été reçus/donnés en garantie pour couvrir l'exposition nette en cas de défaut ou d'événements prédéterminés.

L'effet de la surcollatéralisation est exclu.

Les "montants non soumis à des accords-cadres de compensation exécutoires" comprennent les contrats exécutés dans des juridictions où les droits de compensation peuvent ne pas être respectés en vertu des lois locales sur la faillite, et les transactions pour lesquelles un avis juridique attestant de l'applicabilité du droit de compensation n'a peut-être pas été demandé, ou n'a pas pu être obtenu.

Compensation des actifs et passifs financiers

	Montants soumis aux obligations de compensation								Total m€
	Montant s bruts m€	Montants compensés m€	Montants nets au bilan m€	Montants non compensés au bilan		Montant net m€	Montants non soumis aux obligations de compensation ³ m€		
				Instruments financiers dont garanties autres qu'en espèces m€	Garanties en espèces m€				
Instruments financiers à l'actif									
Dérivés (Note 14) ¹	64 558	(19 479)	45 079	(34 097)	(10 170)	812	443	45 522	
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme ² :	50 300	(25 757)	24 543	(24 471)	(72)	—	61	24 604	
– portefeuille de transaction	53	—	53	(53)	—	—	61	114	
– portefeuille hors transaction	50 247	(25 757)	24 490	(24 418)	(72)	—	—	24 490	
Au 31 décembre 2023	114 858	(45 236)	69 622	(58 568)	(10 242)	812	504	70 126	
Dérivés (Note 14) ¹	82 958	(23 465)	59 493	(42 727)	(16 424)	342	467	59 960	
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme ² :	38 056	(22 436)	15 620	(15 327)	(293)	—	39	15 659	
– portefeuille de transaction	246	—	246	(246)	—	—	39	285	
– portefeuille hors transaction	37 810	(22 436)	15 374	(15 081)	(293)	—	—	15 374	
Au 31 décembre 2022	121 014	(45 901)	75 113	(58 054)	(16 717)	342	506	75 619	
Instruments financiers au passif									
Dérivés (Note 14) ¹	62 324	(19 479)	42 845	(35 011)	(6 994)	840	785	43 630	
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme ² :	36 912	(25 757)	11 155	(10 534)	(621)	—	5	11 160	
– portefeuille de transaction	2	—	2	(2)	—	—	5	7	
– portefeuille hors transaction	36 910	(25 757)	11 153	(10 532)	(621)	—	—	11 153	
Au 31 décembre 2023	99 236	(45 236)	54 000	(45 545)	(7 615)	840	790	54 790	
Dérivés (Note 14) ¹	78 502	(23 465)	55 037	(42 803)	(11 240)	994	689	55 726	
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme ² :	29 109	(22 435)	6 674	(6 376)	(298)	—	3	6 677	
– portefeuille de transaction	19	—	19	(19)	—	—	3	22	
– portefeuille hors transaction	29 090	(22 435)	6 655	(6 357)	(298)	—	—	6 655	
Au 31 décembre 2022	107 611	(45 900)	61 711	(49 179)	(11 538)	994	692	62 403	

1 Au 31 décembre 2023, le montant des appels de marge reçus ayant été compensés sur les actifs dérivés bruts s'élève à 852 millions EUR (2022 : 1 234 millions EUR). Le montant des appels de marge payés ayant été compensés sur les passifs dérivés bruts s'élève à 3 300 millions EUR (2022 : 6 327 millions EUR).

2 Pour le montant des opérations de pension, prêts de titres et accords similaires comptabilisés au bilan dans le "Portefeuille de transaction (Actif)" et "Portefeuille de transaction (Passif)", voir le tableau "Sources et emplois des fonds" à la page 162.

3 Ces expositions continuent d'être garanties par des sûretés financières, mais il se peut que HSBC Continental Europe n'ait pas demandé ou n'ait pas été en mesure d'obtenir un avis juridique attestant du caractère exécutoire du droit de compensation.

31 Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres

Capital social appelé et prime d'émission

Le capital social de HSBC Continental Europe s'élevait, au 31 décembre 2023, à 1 062 millions EUR divisé en 212 466 555 actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 EUR, intégralement libérées.

Actions d'une valeur nominale de 5 euros de HSBC Continental Europe, émises et totalement payées

	2023		2022	
	Nombre d'actions	m€	Nombre d'actions	m€
Au 1 ^{er} janvier	212 466 555	1 062	98 231 196	491
Actions émises	—	—	114 235 359	571
Au 31 décembre	212 466 555	1 062	212 466 555	1 062

Prime d'émission de HSBC Continental Europe

	2023	2022
	m€	m€
Au 31 décembre	5 264	5 264

Total du capital social appelé et de la prime d'émission

	2023	2022
	m€	m€
Au 31 décembre	6 326	6 326

Autres instruments de capitaux propres

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Instruments de capitaux propres additionnels de catégorie 1 de HSBC Continental Europe émis et comptabilisés dans les capitaux propres

	Première date de remboursement	2023	2022
		m€	m€
200 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels émis en 2017	26/05/2022	200	200
300 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels émis en 2018	28/03/2023	300	300
250 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels émis en 2019	18/12/2024	250	250
250 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels émis en 2022	24/03/2027	248	248
235 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels réinitialisables émis en 2016	01/01/2022	235	235
200 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels réinitialisables émis en 2019	01/01/2025	200	200
Au 31 décembre		1 433	1 433

32 Passifs éventuels, engagements de financement et garanties

Passifs éventuels

(a) Passifs éventuels et engagements de financement

	2023	2022 ¹
	m€	m€
Garanties et autres passifs éventuels² :		
– garanties financières	1 552	2 995
– garanties d'exécution et autres garanties	15 261	14 503
– autres passifs éventuels	2	12
Au 31 décembre	16 815	17 510
Engagements de financement donnés^{2,3} :		
– crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux à court terme	1 192	1 349
– achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés	40 573	34 942
– autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements	70 382	70 016
Au 31 décembre	112 147	106 307

- Les comparatifs de fin d'année 2022 ont été représentés pour refléter correctement le classement de 0,4 milliard EUR des « engagements » aux « garanties ». Les « engagements » ont été encore retraités de 2 milliards EUR en raison de la sous-évaluation des facilités non utilisées telles que les limites de découvert et de Global Trade and Receivable Finance (« GTRF ») non utilisées, conseillées aux clients et annulables sans condition par nature.
- Comprend 80 millions EUR d'engagements de garantie donnés et 514 millions EUR d'engagements de financement donnés au 31 décembre 2023 relatifs aux activités de banque de détail en France et d'administration de hedge funds en France (2022 : 510 millions EUR d'engagements de garantie donnés et 688 millions EUR d'engagements de financement donnés relatifs aux activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce).
- Dont 106 159 millions EUR d'engagements au 31 décembre 2023 (2022 : 99 211 millions EUR) auxquels s'appliquent les dispositions de la norme IFRS 9 en matière de dépréciation lorsque HSBC Continental Europe est devenu partie à un engagement irrévocable.

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale de HSBC Continental Europe dans le cadre d'un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit de HSBC Continental Europe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit. Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

Notes annexes aux comptes consolidés

(b) Garanties

HSBC Continental Europe consent des garanties et engagements similaires au profit de clients tiers et d'autres entités du Groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires de HSBC Continental Europe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés de HSBC Continental Europe se répartissent comme suit au 31 décembre :

Type de garantie	2023	Au profit d'autres entités du Groupe HSBC	2022	Au profit d'autres entités du Groupe HSBC
	Au profit de tiers m€	m€	Au profit de tiers ¹ m€	m€
Garanties financières	1 084	468	1 719	1 276
Garanties d'exécution et autres garanties	14 006	1 255	13 353	1 150
Total au 31 décembre	15 090	1 723	15 072	2 426

1 Les comparatifs de fin d'année 2022 ont été représentés pour refléter correctement le classement de 2,1 milliards EUR des « garanties financières » aux « garanties de bonne exécution » compensé par le classement de 0,4 milliard EUR des « engagements » aux « garanties financières ».

Les garanties financières comprennent notamment les engagements à remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreront pas. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC Continental Europe à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

Les garanties d'exécution comprennent les garanties de bonne exécution, les substituts de crédit direct et les lettres de crédit stand-by liées à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels l'obligation d'effectuer le paiement au titre de la garantie dépend de l'issue d'un événement futur non lié à la solvabilité du client. Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'engage à effectuer un règlement en fonction de l'issue d'un événement futur dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale de HSBC Continental Europe dans le cadre d'un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit mises en place par HSBC Continental Europe.

Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit.

HSBC Continental Europe n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par HSBC Continental Europe.

Lorsque HSBC Continental Europe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

33 Contrats de location

HSBC Continental Europe loue un large éventail d'actifs à des tiers, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens immobiliers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à des tiers, ou loués pour une durée supplémentaire. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégagant un revenu financier.

	2023			2022		
	Total paiements futurs minimum m€	Produits financiers non acquis m€	Valeur actuelle m€	Total paiements futurs minimum m€	Produits financiers non acquis m€	Valeur actuelle m€
Créances de location						
- à moins de 1 an	179	(22)	157	219	(24)	195
- à plus de 1 an et à moins de 5 ans	538	(72)	466	627	(73)	554
- 1 à 2 ans	247	(26)	221	219	(26)	193
- 2 à 3 ans	108	(17)	91	211	(20)	191
- 3 à 4 ans	115	(15)	100	107	(15)	92
- 4 à 5 ans	68	(14)	54	90	(12)	78
- à plus de 5 ans	359	(33)	326	431	(41)	390
Total au 31 décembre	1 076	(127)	949	1 277	(138)	1 139

34 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités courantes. En dehors des cas décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 173 à 174 du *Document d'enregistrement universel 2023*, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces affaires ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement pourrait être demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un quelconque manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2023.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemnifiera HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs dont les pertes résultant des litiges Madoff liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant d'environ 543 millions USD (plus les intérêts). Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites").

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont mené des enquêtes civiles et pénales et des procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("European Interbank Offered Rate") ou Taux offerts sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE. En juin 2021, la Commission a décidé d'une nouvelle amende d'un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédente, qu'elle remplace, à la suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. En janvier 2023, le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal de septembre 2019 a été rejeté par la Cour de Justice de l'UE, qui a confirmé les conclusions de la Commission sur la responsabilité de HSBC. Le recours distinct introduit par HSBC contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission est toujours en cours d'instance devant le Tribunal de l'UE.

Autres enquêtes réglementaires, procédures et litiges

Enquêtes fiscales :

En mars 2023, le Parquet national français a annoncé une enquête contre plusieurs banques, dont HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc, Paris Branch, pour une présumée fraude fiscale en relation avec des opérations liées au paiement de dividendes. HSBC Bank plc et HSBC Allemagne continuent également de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqué à certaines activités de trading.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de ces affaires, notamment leur calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC, qui pourrait être significatif.

35 Transactions avec des parties liées

La société mère du Groupe est HSBC Holdings plc, une société constituée au Royaume-Uni.

Des exemplaires des états financiers du Groupe peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

HSBC Holdings plc

8 Canada Square

Londres

E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et selon des modalités sensiblement identiques, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et la sécurité, comme pour des transactions comparables avec des personnes de même statut ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions ne comportaient pas plus que le risque normal de remboursement ni ne présentaient d'autres caractéristiques défavorables.

Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les transactions relevant de la norme IAS 24 "Informations relatives aux parties liées" entre HSBC Continental Europe et les principaux dirigeants de HSBC Continental Europe ainsi que, d'une part, leurs conjoints et leurs enfants respectifs vivant dans le foyer familial et, d'autre part, les entreprises contrôlées.

Transactions et soldes pendant l'année avec les principaux dirigeants

	2023			2022		
	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² €k	Encours les plus élevés pendant l'année ² €k	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² €k	Encours les plus élevés pendant l'année ² €k
Principaux dirigeants¹						
Avances et crédits	17	146	535	21	165	15 623
Garanties	17	—	—	21	—	2 275
Dépôts	17	6 632	13 178	21	7 202	63 470

1 Incluant les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées, conjointement ou non, par les principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche.

2 Le solde le plus élevé de l'année et le solde au 31 décembre sont considérés comme les informations les plus significatives montrant les transactions effectuées au cours de l'année.

La rémunération des principaux dirigeants de HSBC Continental Europe au titre de la norme IAS 24 se présente comme suit :

Rémunération des principaux dirigeants

	2023 k€	2022 k€
Avantages à court terme	175	176
Avantages postérieurs à l'emploi	104	102
Avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	60	76
Palements en actions	755	618
Au 31 décembre	1 094	972

Actions, options et autres titres détenus par les principaux dirigeants

	2023	2022
Nombre d'options détenues sur les actions ordinaires de HSBC Holdings dans le cadre des plans d'actionariat des employés	—	—
Nombre d'actions ordinaires de HSBC Holdings détenues à titre bénéficiaire et non bénéficiaire	46,927	32 344
Au 31 décembre	46,927	32 344

Le rapport sur la gouvernance d'entreprise inclut également une description détaillée de la rémunération des administrateurs (voir page 42 et suivantes).

Transactions avec d'autres parties liées

Les transactions liées aux coentreprises et aux entreprises liées présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir de HSBC Continental Europe et d'autres entités du Groupe HSBC.

Transactions et soldes pendant l'année avec HSBC Bank plc, les filiales de HSBC Bank plc, HSBC Holdings plc et ses filiales¹

	2023					
	Dû à/par HSBC Bank plc (société mère)		Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc		Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales	
	Montant le plus élevé au cours de l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembre	Montant le plus élevé au cours de l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembre	Montant le plus élevé au cours de l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Actifs						
Actifs détenus à des fins de transaction	59	57	—	—	16	16
Instruments dérivés (actifs)	15 014	11 584	—	—	1 571	1 571
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	287	50	—	—	30	30
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 177	1 055	36	33	3 330	981
Prêts et créances sur la clientèle	—	—	4	2	477	292
Investissements financiers	—	—	—	—	223	223
Opérations de prise en pension - hors <i>trading</i>	2 781	1 338	—	—	887	887
Comptes de régularisation (actifs) et autres actifs	7 661	1 403	115	94	2 397	833
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	26 980	15 487	155	129	8 932	4 833
Passifs						
Passifs détenus à des fins de transaction	19	2	—	—	1	1
Dettes envers les établissements de crédit	2 262	1 358	364	364	3 324	766
Comptes créditeurs de la clientèle	—	—	49	43	202	141
Instruments dérivés (passifs)	12 772	10 328	—	—	2 511	1 726
Montant subordonné dû	1 712	1 650	—	—	260	260
Opérations de mise en pension - hors <i>trading</i>	4 578	4 578	—	—	1 121	51
Provisions, comptes de régularisation, produits constatés d'avance et autres passifs	7 856	2 591	58	50	1 457	743
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	29 199	20 508	471	457	8 876	3 688
Garanties et engagements	2 775	560	96	96	2 364	1 557
2022						
Actifs						
Actifs détenus à des fins de transaction	35	33	—	—	4	4
Instruments dérivés (actifs)	15 093	15 014	128	—	2 478	1 470
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	324	272	—	—	30	29
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 351	1 054	107	5	1 864	1 864
Prêts et créances sur la clientèle	—	—	37	2	239	200
Investissements financiers	—	—	—	—	183	153
Opérations de prise en pension - hors <i>trading</i>	1 297	469	44	—	712	445
Comptes de régularisation (actifs) et autres actifs	7 229	1 149	546	101	2 120	1 767
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	27 329	17 991	862	108	7 630	5 932
Passifs						
Passifs détenus à des fins de transaction	36	19	—	—	4	—
Dettes envers les établissements de crédit	1 660	1 660	1 031	35	3 724	1 501
Comptes créditeurs de la clientèle	—	—	54	43	223	141
Instruments dérivés (passifs)	18 549	12 772	266	—	3 265	2 252
Montant subordonné dû	1 712	1 712	—	—	260	260
Opérations de mise en pension - hors <i>trading</i>	5 074	2 488	28	—	1 221	798
Provisions, comptes de régularisation, produits constatés d'avance et autres passifs	6 141	3 238	249	54	1 560	430
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	33 172	21 889	1 628	132	10 257	5 382
Garanties et engagements	1 895	470	235	31	2 462	2 242

Notes annexes aux comptes consolidés

Transactions et soldes pendant l'année avec HSBC Bank plc, les filiales de HSBC Bank plc, HSBC Holdings plc et ses filiales

	2023			2022 ¹		
	Dû à/par HSBC Bank plc (société mère) m€	Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc m€	Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales m€	Dû à/par HSBC Bank plc (société mère) m€	Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc m€	Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales m€
Compte de résultat (activités poursuivies)						
Intérêts et produits assimilés	188	1	96	48	2	32
Intérêts et charges assimilées	335	5	119	74	6	39
Commissions (produits)	97	1	45	84	2	45
Commissions (charges)	71	1	25	65	44	20
Résultat net de cession des investissements financiers	0	0	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	12	2	37	30	3	39
Dividendes reçus	0	0	0	0	0	0
Frais généraux et administratifs	21	0	623	28	2	469

1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

Les soldes impayés ci-dessus sont survenus dans le cours normal des activités et essentiellement aux mêmes conditions, y compris les taux d'intérêt et la sécurité, que pour des transactions comparables avec des contreparties tierces.

36 Effets de l'adoption de la norme IFRS 17

Le 1^{er} janvier 2023, HSBC Continental Europe a adopté la norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" et, comme l'exige la norme, en a appliqué les exigences rétroactivement, les données comparatives ayant été retraitées à compter de la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2022. Les tableaux ci-dessous présentent l'incidence de la transition sur le bilan consolidé du groupe au 1^{er} janvier 2022, ainsi que le compte de résultat consolidé du groupe et l'état consolidé du résultat global du groupe pour la période de douze mois clôturée le 30 décembre 2022. Pour plus d'informations sur l'effet de l'adoption de la norme IFRS 17, voir la note 1 "Base d'établissement et principes comptables" à la page 196.

Impact de la transition vers la norme IFRS 17 sur le bilan consolidé de HSBC Continental Europe au 1^{er} janvier 2022

	Sous IFRS 4 m€	Suppression de la PVIF et des soldes IFRS 4 m€	Flux de trésorerie d'exécution sous IFRS 17 m€	Marge sur services contractuels ("CSM") sous IFRS 17 m€	Effet fiscal m€	Sous IFRS 17 m€	Total mouvements m€
Actifs							
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	13 345					13 345	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 832					6 832	—
Prêts et créances sur la clientèle	59 612					59 612	—
Investissements financiers	16 110					16 110	—
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	763	(677)				86	(677)
Actifs d'impôt différé	37				182	219	182
Autres actifs	125 965	55	(1)	3		126 022	57
Total de l'actif	222 664	(622)	(1)	3	182	222 226	(438)
Passifs et capitaux propres							
Passifs							
Passifs des contrats d'assurance	23 698	(23 698)	22 897	853		23 750	52
Passifs d'impôt différé	—				—	—	—
Autres passifs	191 290	6	—	—		191 296	6
Total des passifs	214 988	(23 692)	22 897	853	—	215 046	58
Total des capitaux propres – part du groupe	7 667	23 070	(22 898)	(850)	182	7 171	(496)
Part des intérêts minoritaires	9					9	—
Total des capitaux propres	7 676	23 070	(22 898)	(850)	182	7 180	(496)
Total des passifs et des capitaux propres	222 664	(622)	(1)	3	182	222 226	(438)

Changements induits par la transition

Suppression de la PVIF et des soldes IFRS 4

L'actif incorporel de la PVIF d'un montant de 677 millions EUR comptabilisé antérieurement sous la norme IFRS 4 dans le compte « Écart d'acquisition et actifs incorporels » provenait de la comptabilisation des bénéfices futurs liés aux contrats d'assurance existants. Suite à la transition vers la norme IFRS 17, la PVIF n'est plus comptabilisée, les bénéfices futurs étant différés comme des profits non acquis dans la CSM. Les autres actifs des contrats d'assurance résultant de la comptabilisation selon la norme IFRS 4 (présentés au-dessus dans les « Autres actifs ») et les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lors de la transition et remplacés par les soldes selon la norme IFRS 17.

Comptabilisation des flux de trésorerie d'exécution selon la norme IFRS 17

L'évaluation des passifs de contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 est effectuée sur la base de groupes de contrats d'assurance et comprend un passif d'un contrat d'assurance, notamment les primes, les charges, les prestations d'assurance et les règlements de sinistres, y compris le rendement d'investissement pour l'assuré et le coût des garanties. Ces montants sont comptabilisés dans l'élément flux de trésorerie d'exécution du passif de contrat d'assurance, avec ajustement du risque pour le risque non financier.

Comptabilisation de la CSM selon la norme IFRS 17

La CSM est une composante du passif des contrats d'assurance et représente les bénéfices futurs non acquis associés aux contrats d'assurance qui seront transférés au compte de résultat au cours de la période de couverture prévue.

Effet fiscal

La suppression des passifs d'impôt différé résulte principalement de la décomptabilisation de l'actif incorporel de la PVIF. De nouveaux actifs d'impôt différé sont constatés, le cas échéant, sur les différences temporaires entre les nouveaux soldes comptables selon IFRS 17 et leurs bases fiscales respectives.

Flux de trésorerie intragroupes

Pour la comptabilisation des contrats d'assurance, le groupe prend en considération un ensemble de flux de trésorerie plus large que les flux provenant des entités d'assurance, en incluant notamment l'effet de la suppression des frais intragroupes et des coûts directement attribuables encourus par d'autres entités du groupe.

Pour HSBC Life Insurance Malta, ces flux de trésorerie ont été considérés comme non significatifs et ne sont pas supprimés.

Pour HSBC Assurance Vie, dans le contexte de la cession des activités de banque de détail en France de HSBC Continental Europe, et compte tenu des coûts et efforts requis pour un impact attendu négligeable, les flux de trésorerie intragroupes relatifs à la distribution entre HSBC Assurance Vie et HSBC Continental Europe n'ont pas été pris en compte pour les calculs des flux de trésorerie d'exécution et de la CSM.

Néanmoins, afin d'éviter une surévaluation des charges et produits d'exploitation consolidés de HSBC Continental Europe, les frais intragroupes de distribution d'assurance reçus par le groupe sont éliminés par le biais d'une réduction du même montant des charges d'exploitation pour les périodes durant lesquelles ils n'étaient pas détenus en vue de la vente. Au 31 décembre 2022, cette élimination s'est montée à 76 millions EUR.

Notes annexes aux comptes consolidés

Impact de la transition vers la norme IFRS 17 sur le compte de résultat consolidé publié pour les 12 mois clos le 31 décembre 2022¹

	IFRS 4	Retraite ment de la PVIF et IFRS 4	Effet de réévaluation des nouvelles désignations d'IFRS 9	Produits/ (charges) financiers des contrats d'assurance	Marge sur services contract- uels ("CSM") sous IFRS	Contrats déficitair es	Ecarts d'expérien ce et autres	Charges attribuabl es	Effet fiscal	IFRS 17
Opérations poursuivies	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Marge nette d'intérêt	1 128	—	2	—	—	—	—	—	—	1 130
Commissions nettes	752	—	—	—	—	—	—	7	—	759
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	332	—	—	—	—	—	—	—	—	332
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	(1 385)	—	(63)	—	—	—	—	—	—	(1 448)
Variation de juste valeur de la dette désignée et des dérivés associés	(16)	—	—	—	—	—	—	—	—	(16)
Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	26	—	—	—	—	—	—	—	—	26
Résultat net de cession des investissements financiers	(11)	—	—	—	—	—	—	—	—	(11)
Primes d'assurance nettes	1 512	(1 512)	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance	—	—	—	1 124	—	—	—	—	—	1 124
Résultat des services d'assurance	—	—	—	—	108	(2)	12	—	—	118
— produits des services d'assurance	—	—	—	—	108	—	131	—	—	239
— charges des services d'assurance	—	—	—	—	—	(2)	(119)	—	—	(121)
Gains / (pertes) comptabilisés sur les Actifs destinés à la vente	(103)	—	—	—	—	—	—	—	—	(103)
Autres produits d'exploitation	218	(123)	—	4	—	—	(8)	—	—	91
Total du produit net bancaire	2 453	(1 635)	(61)	1 128	108	(2)	4	7	—	2 002
Engagements nets de règlement des sinistres, prestations versées et variation des dettes envers les assurés	(198)	198	—	—	—	—	—	—	—	—
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	2 255	(1 437)	(61)	1 128	108	(2)	4	7	—	2 002
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(124)	—	—	—	—	—	—	—	—	(124)
Produit net bancaire	2 131	(1 437)	(61)	1 128	108	(2)	4	7	—	1 878
Total des charges d'exploitation	(1 760)	—	—	—	—	—	—	100	—	(1 660)
Résultat d'exploitation	371	(1 437)	(61)	1 128	108	(2)	4	107	—	218
Quote-part dans le résultat de coentreprises et d'entreprises liées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt	371	(1 437)	(61)	1 128	108	(2)	4	107	—	218
Impôt sur les bénéfices	(58)	—	—	—	—	—	—	—	25	(33)
Résultat pour la période Opérations poursuivies	313	(1 437)	(61)	1 128	108	(2)	4	107	25	185
Résultat pour la période d'activité interrompue	(1 275)	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 275)
Résultat pour la période	(962)	(1 437)	(61)	1 128	108	(2)	4	107	25	(1 090)

1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

Changements induits par la transition

Suppression des revenus comptabilisés selon la norme IFRS 4

Du fait de la décomptabilisation de l'actif incorporel de la PVIF et des résultats selon la norme IFRS 4, le revenu y afférent de (123) millions EUR pour les douze mois clos au 31 décembre 2022 qui avait été comptabilisé précédemment dans les Autres produits d'exploitation n'est plus enregistré sous la norme IFRS 17. Cela implique la décomptabilisation de la valeur des nouveaux contrats et de la variation de la PVIF des contrats existants résultant des ajustements de valorisation et des écarts d'expérience. La mise en œuvre de la norme IFRS 17 donne lieu à l'introduction de nouveaux postes liés à la comptabilisation des contrats d'assurance. En conséquence, les postes prévus par la norme IFRS 4 « Primes d'assurance nettes » et « Engagements nets de règlement des sinistres, prestations versées et variation des dettes envers les assurés » ont également été supprimés.

Nouveaux postes du compte de résultat introduits par l'IFRS 17

Produits/(charges) financiers d'assurance

Les produits/(charges) financiers d'assurance s'élevant à 1 124 millions EUR au 31 décembre 2022 représentent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations. Pour les contrats évalués selon l'approche par commission variable (*Variable Fee Approach*, VFA), qui représentent plus de 99 % des contrats d'assurance de HSBC Continental Europe, les produits/(charges) financiers d'assurance comprennent les variations de juste valeur des éléments sous-jacents (hors ajouts et retraits). Ce poste vient donc compenser les revenus d'investissement réalisés sur les actifs sous-jacents aux contrats d'assurance.

Cela inclut un impact compensatoire sur les gains et les pertes sur les actifs détenus à la juste valeur selon le compte de résultat, et qui est inclus dans le « Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, dont les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat ».

Marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM)

Un revenu est comptabilisé par reprise de la CSM afférente aux contrats existants, qui a été répartie à un taux d'environ 7,8 % au cours des douze mois de 2022. Les montants repris sur la CSM sont fortement impactés par l'adoption de l'approche de mesure constante de la répartition des services d'investissement, mais peuvent varier au fil du temps principalement sous l'effet de la variation du montant total de la CSM porté au bilan due à des facteurs, tels que les nouveaux contrats, la variation des rendements réels des actifs sous-jacents et les changements d'hypothèses.

Contrats déficitaires

Les pertes sur contrats déficitaires sont enregistrées au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Écart d'expérience et autres

La catégorie Écart d'expérience et autres représente les charges, les sinistres et l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attendus qui sont comptabilisés dans les produits des services d'assurance. Ce montant est compensé par le montant réel des charges et sinistres survenus durant la période et par le recouvrement de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Charges attribuables

Les charges directement attribuables correspondent aux coûts liés à la création et à l'exécution d'un portefeuille donné de contrats d'assurance. Ces coûts comprennent les frais de distribution versés à des tiers au titre de la création de contrats d'assurance et des affectations adéquates de frais généraux fixes et variables qui sont compris dans les flux de trésorerie d'exécution et ne figurent plus dans les charges d'exploitation.

Impact de la transition vers la norme IFRS 17 sur l'état consolidé du résultat global de HSBC Continental Europe

	Exercice clos le 31 déc. 2022 ¹	
	IFRS 17	IFRS 4
	m€	m€
Capitaux propres d'ouverture	7 180	7 676
dont :		
– Report à nouveau et résultat de l'exercice	2 128	2 636
– Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	669	45
– Réserve financière d'assurance	(612)	—
Résultat net	185	313
Instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(1 804)	(114)
Actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(1)	(1)
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance comptabilisés en autres éléments du résultat global	1 661	—
Total des autres éléments du résultat global	(34)	(34)
Total du résultat global au titre des activités poursuivies	7	164
Total du résultat global au titre des activités abandonnées	(1 257)	(1 257)
Autres mouvements	5 574	5 608
Capitaux propres de clôture	11 504	12 191

1 Selon les termes de l'Accord-cadre révisé relatif au projet de vente des activités de banque de détail en France, HSBC Continental Europe conservera un portefeuille de crédits immobiliers de 7,1 milliards EUR qui étaient initialement compris dans la cession. De ce fait, conformément aux exigences énoncées aux paragraphes 34 à 36 de la norme IFRS 5, les données comparatives 2022 des activités poursuivies et des activités abandonnées ont été retraitées en conséquence. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.

Changements induits par la transition

Réserve financière d'assurance

La réserve financière d'assurance reflète l'impact de l'adoption de l'option relative aux autres éléments du résultat global (OCI) par HSBC Assurance Vie. Les actifs sous-jacents de ces contrats sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI). Selon cette option, seul le montant correspondant aux produits ou charges comptabilisés en résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou charges financiers, ce qui entraîne l'élimination des asymétries comptables du compte de résultat. Le montant résiduel des produits ou charges financiers pour ces contrats d'assurance est comptabilisé en autres éléments du résultat global. À la date de transition, une réserve financière d'assurance de (612) millions EUR a été comptabilisée et, après la transition, des gains nets d'impôt de 1 661 millions EUR ont été enregistrés pour toute l'année 2022. La juste valeur compensatoire par le biais de la réserve OCI de 624 millions EUR enregistrée lors de la transition représente les variations cumulées de la juste valeur sur les actifs soutenant ces passifs d'assurance, avec des pertes associées nettes d'impôts de (1 778) millions EUR en juste valeur par le biais de la réserve OCI en 2022.

Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan consolidé à la date de transition et au 31 décembre 2022

	IFRS 17		IFRS 4	
	31 décembre	1 ^{er} janvier	31 décembre	1 ^{er} janvier
	2022	2022	2022	2022
	m€	m€	m€	m€
Actifs				
Caisse, banques centrales et CCP	59 734	38 063	59 734	38 063
Comptes d'encaissement	476	156	476	156
Actifs détenus à des fins de transaction	13 777	12 921	13 777	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	12 170	13 345	12 170	13 345
Instruments dérivés	59 960	39 634	59 960	39 634
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 233	6 832	7 233	6 832
Prêts et créances sur la clientèle	42 340	59 612	42 340	59 612
Opérations de prise en pension – hors-trading	15 374	20 487	15 374	20 487
Investissements financiers	19 135	16 110	19 135	16 110
Actifs détenus en vue de la vente	23 761	2	23 761	2
Comptes de régularisation et autres actifs	23 548	14 595	23 532	14 538
Impôt courant	330	162	330	162
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	—	2	—	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	140	86	983	763
Actifs d'impôt différé	1 103	219	879	37
Total de l'actif	279 081	222 226	279 684	222 664
Passif et capitaux propres				
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	11 182	18 548	11 182	18 548
Comptes créditeurs de la clientèle	83 692	70 144	83 692	70 144
Opérations de mise en pension – hors-trading	6 655	8 731	6 655	8 731
Comptes de décaissement	528	280	528	280
Actifs détenus à des fins de transaction	17 509	16 247	17 509	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	9 049	13 733	9 055	13 733
Instruments dérivés	55 726	35 895	55 726	35 895
Dettes représentées par un titre	6 861	7 414	6 861	7 414
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	27 855	—	27 855	—
Comptes de régularisation et autres passifs	25 656	18 128	25 629	18 122
Impôt courant	113	66	112	66
Passifs des contrats d'assurance	20 439	23 750	20 364	23 698
Provisions	286	234	286	234
Passifs d'impôt différé	3	—	16	—
Dettes subordonnées	2 023	1 876	2 023	1 876
Total du passif	267 577	215 046	267 493	214 988
Capitaux propres				
Capital social appelé	1 062	491	1 062	491
Primes d'émission	5 264	2 137	5 264	2 137
Autres fonds propres	1 433	750	1 433	750
Autres réserves	1 261	1 665	1 278	1 653
Report à nouveau et résultat de la période	2 338	2 128	2 998	2 636
Total des capitaux propres – part du groupe	11 358	7 171	12 035	7 667
Part des intérêts minoritaires	146	9	156	9
Total des capitaux propres	11 504	7 180	12 191	7 676
Total du passif et des capitaux propres	279 081	222 226	279 684	222 664

37 Événements postérieurs à la clôture

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités de banque de détail en France à CCF, une filiale de Promontoria MMB SAS ("My Money Group"). La cession comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement.

Il n'y a pas eu d'autre événement significatif entre le 31 décembre 2023 et la date d'approbation de ces états financiers par le Conseil d'Administration qui nécessiterait un ajustement ou une information supplémentaire dans les états financiers.

38 Liste des sociétés consolidées de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. Les principes de consolidation de HSBC Continental Europe sont décrits dans la Note 1.

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
			2023	2022
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	Sté financière	85,0	85,0
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	Sté financière	100,0	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	Sté d'investissements	100,0	100,0
Charterhouse Management Services Limited	Royaume-Uni	Sté d'investissements	100,0	100,0
DEM 9 ⁸	France	Sté financière	—	100,0
DEMPAR 1	France	Sté financière	100,0	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	Sté financière	100,0	100,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI) ²	France	Sté financière	—	16,7
Flandres Contentieux	France	Sté de services	100,0	100,0
Foncière Elysées	France	Sté immobilière	100,0	100,0
HLF	France	Sté commerciale	100,0	100,0
HSBC Assurances Vie (France)	France	Sté d'assurance	100,0	100,0
HSBC Bank Malta p.l.c.	Malte	Sté financière	70,0	70,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Euro Protect 80 Plus Part C	France	Sté financière	76,3	76,3
HSBC Europe Small Mid Cap	France	Sté financière	55,9	63,3
HSBC Factoring (France)	France	Sté financière	100,0	100,0
HSBC GB Japan Eq Ind	France	Sté financière	100,0	99,4
HSBC GIF-EuroInd Gr-A	France	Sté financière	55,2	58,8
HSBC GLB-US Equity Ind-Aceur	France	Sté financière	87,0	88,3
HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH	Allemagne	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (France)	France	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Malta) Limited	Malte	Sté de gestion	70,0	70,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG ³	Suisse	Sté de gestion	—	100,0
HSBC Global Infrastructure Debt FD Feeder ⁴	France	Sté financière	56,8	—
HSBC Global Investment Funds Gem Equity	France	Sté financière	59,6	58,0
HSBC Life Assurance (Malta) Limited	Malte	Sté d'assurance	70,0	70,0
HSBC Mix Dynamique FCP3DEC	France	Sté financière	56,7	59,7
HSBC Mul.Ass.St.Fact.S FCP3DEC	France	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Oblig Inflation Euro Ac	France	Sté financière	58,5	66,9
HSBC Operational Services GmbH	Allemagne	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Port-World Sel 5-Aheur	France	Sté financière	50,4	53,1
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. ⁴	Luxembourg	Sté financière	100,0	—
HSBC Private Markets Management SARL	Luxembourg	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	Sté financière	100,0	100,0
HSBC REIM (France)	France	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Resp Inve Fd-Sri Dynamic Part Ac	France	Sté financière	72,7	72,1
HSBC Resp Inves Funds-Sri Balanced Ac	France	Sté financière	66,3	67,6
HSBC Resp Investment Funds Sri Global Equity	France	Sté financière	70,0	71,1
HSBC Select Balanced Part A	France	Sté financière	50,4	51,3
HSBC Select Dynamic A FCP 2DEC	France	Sté financière	80,7	80,2
HSBC Select Equity A Fcp 4Dec	France	Sté financière	85,5	82,9
HSBC Select Flexible Part A	France	Sté financière	61,6	57,6
HSBC Service Company Germany GmbH	Allemagne	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Services (France)	France	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France) ⁵	France	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Small Cap France ⁴	France	Sté financière	50,9	—
HSBC Titan GmbH & Co. KG ⁶	Allemagne	Sté financière	—	100,0
HSBC Transaction Services GmbH	Allemagne	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.	Luxembourg	Sans activité	100,0	100,0
HSBC Trinkaus & Burkhardt Gesellschaft für Bankbeteiligungen mbH	Allemagne	Sté d'investissements	100,0	100,0
HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH	Allemagne	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 5 GmbH ¹	Allemagne	Sté financière	—	100,0
HSBC Trinkaus Family Office GmbH	Allemagne	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Trinkaus Real Estate GmbH	Allemagne	Sté immobilière	100,0	100,0

Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
			2023	2022
HSBC World Equity Protect 80	France	Sté financière	97,8	97,5
INKA Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH	Allemagne	Sté de services	100,0	100,0
Keyser Ullmann Ltd	Royaume-Uni	Sté d'investissements	100,0	100,0
OPCVM8 – Erisa Diversifié N2 FCP	France	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM9 – Erisa Opportunités FCP	France	Sté financière	100,0	100,0
SAF Baiyun	France	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou	France	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Uipro Recouvrement	France	Sté de services	99,9	99,9
SCI HSBC Assurances Immo	France	Sté immobilière	100,0	100,0
SFM	France	Sté commerciale	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	Sté financière	60,0	60,0
Société Française et Suisse	France	Sté d'investissements	100,0	100,0
Somers Dublin – DAC	Irlande	Sté de services	100,0	100,0
Sopingest	France	Sté financière	100,0	100,0
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr.3 Objekt Utrecht Verwaltungs-GmbH	Allemagne	Sté immobilière	100,0	100,0
Trinkaus Immobilien-Fonds Geschaefstfuehrungs-GmbH	Allemagne	Sté immobilière	100,0	100,0
Trinkaus Immobilien-Fonds Verwaltungs-GmbH	Allemagne	Sté immobilière	100,0	100,0
Trinkaus Private Equity Management GmbH	Allemagne	Sté de gestion	100,0	100,0
Trinkaus Private Equity Verwaltungs GmbH	Allemagne	Sté de gestion	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	France	Sté d'investissements	100,0	100,0

Mise en équivalence.	Pays de constitution ou d'enregistrement	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
			2023	2022
HCM Holdings Ltd ⁷	Royaume-Uni	Sté financière	51,0	51,0
Services Epargne Entreprise	France	Sté de services	14,2	14,2
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 7 Frankfurt Mertonviertel KG ⁸	Allemagne	Sté immobilière	41,0	41,0

1 Fusion.

2 Liquidation.

3 Sorties du périmètre

4 Entrée dans le périmètre.

5 SFH a été cédée le 1^{er} janvier 2024.

6 Dissolution.

7 En cours de liquidation.

8 La participation dans l'entité est dépréciée à zéro depuis des années.

Entités non consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Motif de non-consolidation	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
			2023	2022
CCF Finance Moyen Orient SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	99,9	99,9
CCF Holding Liban SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	75,0	75,0
FL FINANZ LEASING GmbH	Allemagne	En cours de liquidation	25,0	25,0
SNCB/M6 2007 A	France	Non consolidé en application d'IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2007 B	France	Non consolidé en application d'IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2008 A	France	Non consolidé en application d'IFRS 10	100,0	100,0

HSBC Continental Europe

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47 avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation de l'opération de cession envisagée de l'activité de banque de détail

 Risque identifié	 Notre réponse
En 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMB et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Les accords définitifs ont été signés le 20 septembre 2023 et la vente a été réalisée le 1^{er} Janvier 2024.	Nous avons pris connaissance de la documentation relative à cette opération et apprécié son traitement comptable au 31 décembre 2023. Nos travaux ont notamment consisté à :
En 2021, une première provision pour perte a été constatée dans les comptes annuels, pour un montant de 1,8 milliard d'euros.	- Évaluer la pertinence des jugements clés exercés par la direction sur le traitement comptable des différentes composantes de l'opération
Cette provision a été reprise au premier trimestre 2023 car la vente était devenue moins certaine. A la suite de la signature du nouvel accord au deuxième trimestre 2023, la direction de HSBC Continental Europe a considéré que les conditions entraînant le caractère probable étaient de nouveau réunies, ce qui a entraîné la comptabilisation d'une perte de 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2023.	- Tester l'exhaustivité et l'exactitude de la perte comptabilisée.
Compte tenu de l'importance de cette opération pour HSBC Continental Europe, de sa	- Apprécier le caractère approprié des informations fournies sur cette opération dans les annexes aux états financiers annuels. <i>Pour plus de détails, se référer à la partie « Faits significatifs de l'exercice 2023 » de l'annexe aux comptes annuels.</i>

complexité et des jugements réalisés par le management, nous avons considéré que l'appréciation des nouvelles conditions de la transaction et les informations fournies dans les annexes aux états financiers annuels constituaient un point clé de l'audit de l'exercice 2023.

Dépréciations des prêts et créances à la clientèle d'entreprises



Risque identifié



Notre réponse

Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC Continental Europe estime, à la date de clôture, les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre.

Le contexte économique actuel marqué par la hausse de l'inflation, des prix d'énergie et des taux d'intérêt contribue à l'augmentation du degré d'incertitude de ces estimations.

L'appréciation de l'existence d'un risque de non recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque et sont soumises à un degré élevé d'incertitude, qui s'est accru dans le contexte économique actuel. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.

Compte tenu du caractère significatif des encours de crédits à la clientèle et de l'importance du jugement exercé par la direction dans l'estimation des provisions nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des estimations des dépréciations individuelles. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées.

Ainsi les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits dont le processus de notation des contreparties, au classement en créances douteuses et à l'approbation de dépréciations individuelles.

Nous avons procédé à une revue critique des contrôles permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles utilisés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori.

Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du niveau de risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.

Les dépréciations sur créances douteuses sur crédits à la clientèle non financière représentent un montant de 570 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Se référer aux notes 3 et 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs liés aux pertes fiscales reportables

	Risque identifié		Notre réponse
	Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs nets s'élèvent à 832 millions d'euros dans les comptes annuels de HSBC Continental Europe, dont 652 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre de pertes fiscales reportables.		Nous avons réalisé les diligences suivantes afin de valider la recouvrabilité des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables : - Nous avons testé les contrôles en place autour du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ;
	La valorisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépendent principalement :		Nous avons, avec l'aide de nos fiscalistes, fait une revue critique des hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice.
	- du résultat taxable que HBCE prévoit de générer dans le futur ;		
	- de la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de HBCE en France.		Nos travaux ont notamment consisté à : • Tester les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration ;
	La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections des résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscale disponibles et réalisables.		• Apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en examinant les différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures ;
	Par conséquent, compte tenu de l'importance du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2023 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur pertes fiscales reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit des comptes de HSBC Continental Europe.		• Comparer les hypothèses utilisées par la direction pour estimer les résultats fiscaux futurs pour déterminer le montant des impôts différés actifs à reconnaître avec les hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les différents tests de dépréciation d'actifs ; • Evaluer la conformité des hypothèses de la direction avec les lois et règles fiscales en place et à venir ;

• Nous avons testé la classification des impôts différés actifs en prenant en compte l'existence d'impôts différés passifs ;

• Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes annuels.

Se référer à la note 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 17ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1^{er} mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris

AGNES HUSSHERR

 Vincent GEMBREL

01-03-2024 | 15:33

Agnès Hussherr

Vincent Génibrel

Etats financiers sociaux

282	Compte de résultat social
283	Bilan social
284	Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres
284	Faits significatifs de l'exercice 2023

Notes annexes aux comptes sociaux

285	1	Principes, règles et méthodes comptables
291	2	Créances sur les établissements de crédit
291	3	Crédits à la clientèle
293	4	Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement
295	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées
296	6	Immobilisations incorporelles
296	7	Immobilisations corporelles
297	8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
297	9	Autres actifs
298	10	Comptes de régularisation actif
298	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
298	12	Dépôts de la clientèle
299	13	Dettes représentées par un titre
299	14	Provisions
299	15	Autres passifs
300	16	Comptes de régularisation passif
300	17	Dettes subordonnées
301	18	Capital social
301	19	Capitaux propres
302	20	Pensions, plan de retraite
303	21	Hors bilan
304	22	Opérations sur instruments financiers à terme
305	23	Marge d'intérêts
305	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
306	25	Ventilation des commissions
306	26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
306	27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
306	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
307	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
307	30	Résultats exceptionnels
307	31	Impôt sur les bénéfices
308	32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
309	33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
309	34	Evénements postérieurs à la clôture
310	35	Autres informations
312		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
317		Répartition et affectation des bénéfices

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	7 340	2 403
Intérêts et charges assimilés	23	(5 675)	(1 642)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		100	148
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(84)	(134)
Revenus des titres à revenu variable	24	740	44
Commissions (produits)	25	1 355	1 196
Commissions (charges)	25	(457)	(345)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	104	331
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	17	(70)
Autres produits d'exploitation bancaire		94	156
Autres charges d'exploitation bancaire		(32)	(38)
Produit net bancaire		3 503	2 050
Charges générales d'exploitation	28	(2 013)	(1 894)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(13)	65
Résultat brut d'exploitation		1 476	221
Coût du risque	8	(186)	(67)
Résultat d'exploitation		1 290	154
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	15	(48)
Résultat courant avant impôt		1 305	106
Résultats exceptionnels	30	(405)	(118)
Impôts sur les bénéfices	31	(229)	288
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		671	275

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux		66 640	42 159
Effets publics et valeurs assimilées ¹	4	21 823	13 186
Créances sur les établissements de crédit ²	2	25 311	21 727
Opérations avec la clientèle ³	3	60 521	54 192
Obligations et autres titres à revenu fixe ¹	4	8 946	3 787
Actions et autres titres à revenu variable	4	2 843	1 737
Participations et autres titres détenus à long terme	5	88	76
Parts dans les entreprises liées	5	2 112	2 567
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	81	173
Immobilisations incorporelles	6	82	51
Immobilisations corporelles	7	97	60
Autres actifs	9	21 598	24 477
Comptes de régularisation	10	42 633	54 834
Total de l'actif		252 775	219 026
Hors bilan			
Engagements financiers donnés	21	58 737	51 368
Engagements de garantie donnés	21	17 485	14 300
Engagements sur titres donnés		35 836	23 683

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Banques centrales et office des chèques postaux		275	13
Dettes envers les établissements de crédit ²	11	23 263	21 007
Opérations avec la clientèle ³	12	108 308	74 678
Dettes représentées par un titre	13	23 417	16 415
Autres passifs ¹	15	43 742	44 652
Comptes de régularisation	16	38 690	49 260
Provisions	14	1 896	2 027
Dettes subordonnées	17	3 397	2 582
Capital souscrit	18 & 19	1 062	1 062
Primes d'émission	19	5 808	5 281
Réserves	19	1 055	1 041
Provisions réglementées		—	—
Report à nouveau ⁴	19	1 191	733
Résultat de l'exercice	19	671	275
Acompte sur dividende		—	—
Total du passif		252 775	219 026
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	909	6 159
Engagements de garantie reçus	21	19 044	18 644
Engagements sur titres reçus		42 001	35 778

1 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.

2 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 2 et Note 11.

3 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 3 et Note 12.

4 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultats comptables		
Globaux	671	275
– par action (en euros) ¹	3	1
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2023) (après affectation du résultat pour 2022)		
– variation de l'écart de réévaluation	–	39
– variation des réserves et du report à nouveau	275	(1 589)
– affectation du résultat de l'exercice précédent	275	(1 589)
– répartition des bénéfices	–	–
– ajustement du report à nouveau à l'ouverture	–	–
– variation de réévaluation et provisions réglementées	–	–
– acquisitions / cessions ²	182	–
Variation de la situation nette globale	457	(1 550)
– par action (en euros) ¹	2	(7)
Dividende proposé	0	0
– global	–	–
– par action (en euros) ¹	–	–

1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 212 466 555 pour 2023 et 212 466 555 pour 2022.

2 Comprend l'impact de l'intégration de l'acquisition par la succursale allemande de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH en juin 2023.

Faits significatifs de l'exercice 2023

Activité

Le produit net bancaire, à 3 503 millions EUR, s'inscrit en augmentation de 1 453 millions EUR par rapport à l'année passée, principalement du fait de la hausse des taux d'intérêt, de l'intégration de la succursale allemande suite à l'acquisition des actifs et passifs de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et des dividendes reçus de la filiale allemande.

Charges générales d'exploitation, d'un montant de 2 013 millions EUR, sont en augmentation de 119 millions EUR par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par l'intégration des actifs et passifs de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles, d'un montant de 13 millions EUR, sont en augmentation de 78 millions EUR par rapport à l'année 2022, principalement en raison de la reprise de dépréciation du goodwill en lien avec la Banque privée en 2022 pour 72 millions EUR.

Le coût du risque de crédit s'établit à 186 millions EUR, contre 67 millions EUR en 2022. Cette augmentation est due aux provisions additionnelles sur certains clients en lien avec le métier Banque de financement et d'investissement (GB). L'intégration des actifs et passifs de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH au sein de la succursale allemande a contribué à hauteur de 14 millions EUR au niveau des charges dans cette ligne de reporting.

Les gains ou les pertes sur actifs immobilisés affichent un gain de 15 millions EUR contre une perte de 48 millions EUR en 2022, principalement impactée par la reprise de dépréciation du goodwill de la Banque privée en 2022 pour 72 millions EUR.

Le résultat exceptionnel comprend une perte de 405 millions EUR, contre une perte de 118 millions EUR en 2022. Cette hausse inclut le paiement de 434 millions EUR reflétant l'engagement de la succursale allemande comptabilisé dans le Domination and Profit and Loss Transfer Agreement (DPLTA) dans le cadre de l'acquisition, afin de couvrir les pertes générées par sa filiale allemande HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH en 2023.

Les impôts sur les bénéfices et impôts différés représentent en 2023 une charge de 229 millions EUR, en hausse de 517 millions EUR en comparant avec l'année 2022 (crédit de 288 millions EUR). Cette augmentation est principalement due au crédit de 326 millions EUR comptabilisés au titre de l'actif d'impôt différé sur les pertes en 2022 et à la charge fiscale courante de 156 millions EUR apportée par HSBC Continental Europe et ses succursales.

Le résultat net affiche un bénéfice de 671 millions EUR contre un bénéfice de 275 millions EUR en 2022.

Au 31 décembre 2023, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 253 milliards EUR contre 219 milliards EUR au 31 décembre 2022.

Cessions d'activités

Cession des activités de banque de détail en France

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a finalisé la vente de ses activités de banque de détail en France à CCF, filiale de Promontoria MMB SAS (« My Money Group »). La vente comprenait également la participation de 100 % de HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et sa participation de 3 % dans Crédit Logement.

Au premier trimestre 2023, la vente était devenue moins certaine, de sorte qu'une reprise de 1,8 milliard EUR de la provision pour perte sur cession initialement comptabilisée en 2021 a été enregistrée en French GAAP. Au deuxième trimestre 2023, suite à la signature d'un protocole d'accord révisé, la réalisation de la vente était devenue probable et, par conséquent, une provision pour perte sur vente a été reconstituée pour 1,9 milliard EUR. Au 31 décembre 2023, la provision pour perte sur cession s'élève à 1,7 milliard EUR.

À l'issue de la vente et conformément aux termes de la vente, HSBC Continental Europe a reçu une participation aux bénéfices de 0,1 milliard EUR dans la société holding ultime de My Money Group. Les impacts associés à la comptabilisation initiale de cette participation à la juste valeur ont été comptabilisés dans le résultat de cession avant impôt.

Conformément aux termes de la vente, HSBC Continental Europe a conservé un portefeuille de 7,1 milliards EUR composé de prêts immobiliers et de certains autres prêts, et de la marque CCF, qu'elle a concédée sous licence à l'acheteur dans le cadre d'un accord de licence à long terme.

Changements de contrôle

Acquisition de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Le 2 novembre 2023, HSBC Continental Europe a acquis 100 % du capital de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., le hub de banque privée du Groupe en Europe continentale. Cette acquisition satisfait aux exigences du règlement CRD5 en matière d'entreprise mère intermédiaire (IPU).

Émissions et remboursements

Plusieurs émissions et remboursements ont été réalisés en 2023.

En janvier 2023, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées d'une échéance de six ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En juin 2023, HSBC Continental Europe a émis deux séries d'obligations senior non privilégiées d'une échéance de six et vingt ans pour un montant notionnel total de 585 millions EUR.

En septembre 2023, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées d'une échéance de six ans pour un montant notionnel de 865 millions EUR.

En décembre 2023, HSBC Continental Europe a remboursé deux séries d'obligations senior non privilégiées un an avant leur échéance pour des montants respectifs de 300 millions EUR et 500 millions EUR, et émis des obligations senior non privilégiées d'une échéance de sept ans, pour un montant de 800 millions EUR (renouvelables).

Toutes ont été souscrites par HSBC Bank plc et comptabilisées en dettes représentées par un titre.

En décembre 2023, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 émis initialement par Trinkaus & Burkhardt AG (succursale allemande) cinq ans avant son échéance, pour un montant de 200 millions EUR et émis un nouveau prêt Tier 2 en faveur de HSBC Bank plc, d'une échéance de onze ans, pour un montant notionnel de 200 millions EUR (renouvelable).

En mars 2023, HSBC Continental Europe a remboursé 1,25 milliard EUR de titres privilégiés. Le 28 juin 2023, HSBC Continental Europe a remboursé 2,1 milliards EUR au titre du TLTRO III, ce qui porte la dette à 1 100 millions EUR au 31 décembre 2023.

Engagements de paiement irrévocables du Fonds de résolution unique

À l'instar de ses pairs, le Groupe HSBC a revu le traitement comptable de certains dépôts en espèces suite à un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne rendu le 25 octobre 2023 concernant le statut de ces dépôts en cas de retrait d'agrément. Le Groupe a conclu que sa politique comptable n'est pas affectée par la décision. Plus précisément, le dépôt en espèces continue d'être présenté comme un actif, et l'« engagement de paiement irrévocable » associé continue d'être analysé comme un passif éventuel non comptabilisé jusqu'à une date future où il devient probable qu'une sortie de trésorerie se produira, auquel cas une provision sera reconnue. Au 31 décembre 2023, la trésorerie s'élève à 147 millions EUR, dont EUR 10 millions liés à la succursale HSBC Continental Europe Allemagne.

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC Continental Europe applique les articles de la section "Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée" du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-5 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. Voir Note 6.

Notes annexes aux comptes sociaux

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues sont déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IFRS 16 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ; et
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ; et
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient. A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

Selon l'article 2332-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix d'acquisition.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont considérés comme des titres à revenu fixe s'ils ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Selon l'article 2342-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Selon l'article 2352-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, à chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une "dotation pour dépréciation" sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Selon l'article 2352-6 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, pour les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, cotées ou non, la valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. À condition que leur évolution ne résulte pas de circonstances accidentelles, les éléments suivants peuvent être pris en compte pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse des derniers mois.

Comptabilisation des plus ou moins-values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2413-1 à 2413-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- "Buy and sell back" et "sell and buy back".
- prêts / emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Depuis 2020, les opérations de pensions données et reçues sont présentées sur base nette.

Prêts et emprunts

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément aux articles 2221-1 à 2222-2 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ; et
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application des articles 2221-8 à 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la échéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC Continental Europe provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL / CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Paiement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc.

Le personnel de HSBC Continental Europe bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Positions de change / Opérations en devises

Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

Les positions actives ou passives opérationnelles en devises sont réévaluées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, et les gains et pertes ainsi comptabilisés sont compris dans le produit net bancaire. Précisons que les établissements assujettis comptabilisent les opérations de change au comptant ainsi que les autres opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises

Notes annexes aux comptes sociaux

utilisées. Sont considérées comme opérations de change au comptant pour l'application du présent titre les opérations d'achat ou de vente de devises dont les parties ne diffèrent pas le dénouement ou ne le diffèrent qu'en raison du délai d'usance.

À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif ou hors bilan sont évalués au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *pro rata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

À la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées *pro rata temporis* ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêt

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des Credit Default Swaps ("CDS") ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de trading).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *pro rata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur de marché après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La juste valeur des contrats doit prendre en compte le risque de contrepartie lié auxdits contrats.

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels sont affectés ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée à partir de la page 14 dans le rapport de gestion.

2 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2023 m€	31 décembre 2022 m€
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	25 311	21 727
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée	2 543	2 019
Netting titres reçus en pension livrée	24 813	19 413
Total avant netting - brut	52 667	43 160
A vue	2 749	2 608
A terme	49 742	40 457
≤ 3 mois	45 750	36 053
> 3 mois et ≤ 1 an	528	942
> 1 an et ≤ 5 ans	3 222	3 461
> 5 ans	242	1
Créances rattachées	176	95
Total général	52 667	43 160
- dont:		
titres reçus en pension livrée	42 386	34 584
prêts subordonnés	40	40

3 Crédits à la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2023 m€	31 décembre 2022 m€
Total après netting	60 521	54 192
Netting titres reçus en pension livrée	944	1 077
Total avant netting - brut	61 465	55 269
Créances commerciales	2 434	2 347
Comptes ordinaires débiteurs	3 520	2 170
Autres concours à la clientèle	55 511	50 752
Total	61 465	55 269
- dont:		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	5 201	20 460
titre reçus en pension livrée	8 023	3 490

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2023			31 décembre 2022	
	Encours sains m€	Encours douteux m€	Dépréciation sur encours douteux m€	Total m€	Total m€
Crédits aux particuliers	16 250	139	(45)	16 344	17 623
Crédits à la clientèle financière	4 572	33	(17)	4 588	4 185
Crédits à la clientèle non financière	31 174	1 581	(570)	32 180	29 842
Titres reçus en pension livrée	8 023	—	—	8 023	3 490
Créances rattachées	317	8	—	325	129
Total	60 336	1 761	(632)	61 465	55 269
– dont :					
prêts subordonnés				—	—
créances douteuses non compromises brutes				1 387	1 276
créances douteuses compromises brutes				374	352
dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				(380)	(370)
dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				(252)	(247)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2023 m€	31 décembre 2022 m€
A vue	3 836	2 646
A terme	57 304	52 495
≤ 3 mois	9 128	6 552
> 3 mois et ≤ 1 an	8 365	7 280
> 1 an et ≤ 5 ans	25 207	23 549
> 5 ans	14 604	15 114
Créances rattachées	325	128
Total	61 465	55 269

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	m€	m€
Effets publics et valeurs assimilées	24 211	15 300
- Titres de transaction	18 005	12 438
- Titres de placement	6 160	2 853
- Titres d'investissement	—	—
- Créances rattachées	46	9
- dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 388	2 114
Effets publics et valeurs assimilées après netting	21 823	13 186
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 946	3 787
Titres de transaction	1 473	513
- titres cotés	1 473	513
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	—	—
Titres de placement	7 013	2 793
- obligations cotées	5 154	2 722
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 859	71
Titres d'investissement	425	470
- obligations cotées	420	470
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5	—
Créances rattachées	35	11
- dont :		
titres subordonnés	100	470
titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	170	6
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	2 843	1 737
Titres de transaction	2 825	1 718
- actions cotées	2 789	1 718
- actions et autres titres non cotés	36	—
Titres de placement	—	—
- actions cotées	—	—
- actions et autres titres non cotés	—	—
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	18	19
- TAP cotés	—	—
- TAP non cotés	18	19
Total	36 000	20 824

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	461	1 118
> 3 mois et ≤ 1 an	1 456	298
> 1 an et ≤ 5 ans	9 911	5 735
> 5 ans	12 337	8 140
Créances rattachées	46	9
Total	24 211	15 300
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	2 394	446
> 3 mois et ≤ 1 an	200	683
> 1 an et ≤ 5 ans	4 700	1 843
> 5 ans	1 617	804
Créances rattachées	35	11
Total	8 946	3 787

Notes annexes aux comptes sociaux

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Valeur nette comptable m€	Valeur estimée m€	Valeur nette comptable m€	Valeur estimée m€
Effets publics et valeurs assimilées	6 160	6 347	2 853	2 730
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 013	6 685	2 793	2 618
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	18	29	19	27
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	13 191	13 061	5 665	5 375

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2023		
	Avant provisions m€	Provisions nettes de couverture m€	Plus-values/ moins-values nettes m€
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP	1 220	15	1 205
- effets publics et valeurs assimilées	1 132	11	1 121
- obligations et autres titres à revenu fixe	77	4	73
- actions et autres titres à revenu variable et TAP	11	—	11
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP	273	32	241
- effets publics et valeurs assimilées	117	7	110
- obligations et autres titres à revenu fixe	146	15	131
- actions et autres titres à revenu variable et TAP	10	10	—

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 47,8 millions EUR pour 2023 et à 5 millions EUR pour 2022.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2023 ou en 2022. Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	m€	m€
Titres de participation	37	40
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	37	40
– établissements de crédit ¹	6	9
– autres	31	30
Autres titres détenus à long terme	51	36
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	51	36
– établissements de crédit	—	—
– autres	51	36
Parts dans les entreprises liées	2 112	2 567
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	2 112	2 567
– établissements de crédit	1 221	1 473
– autres	891	1 094
Créances rattachées	—	—
Total (y compris réévaluation légale de 1976)	2 200	2 643

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Valeurs brutes au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	2 930	1 521
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres / augmentations de capital	449	1 408
– cessions / réductions de capital ²	(886)	—
– incidence des différences de conversion	—	—
– autres mouvements / fusions	—	—
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	2 493	2 930
Dépréciations au 1^{er} janvier³	(286)	(270)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice	(8)	(18)
– reprises de dépréciations	1	1
– autres mouvements	—	—
– incidence des différences de conversion	—	—
Dépréciations au 31 décembre	(293)	(287)
Créances rattachées	—	—
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	2 200	2 643

1 La diminution de 3 millions EUR correspond à la dépréciation de la participation dans Crédit Logement (vente des activités de détail).

2 Dont 866 millions EUR en distribution de dividendes générés par le rapatriement du capital de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH vers HSBC Allemagne.

3 Comprend une provision pour dépréciation de l'investissement dans l'entité SFH pour 113 millions EUR en raison de sa vente ainsi que de la cession des activités de banque de détail en France de HSBC Continental Europe au prix de 1 EUR.

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	469	531
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	—	12
– acquisitions d'immobilisations ¹	95	5
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(30)	(79)
Valeurs brutes au 31 décembre	534	469
Amortissements au 1^{er} janvier	418	491
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ²	60	45
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ³	(26)	(118)
Amortissements au 31 décembre	452	418
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	82	51

1 Principalement du fait de la capitalisation des actifs liés aux lignes de métier Banque d'entreprises (CMB) et Banque de financement et d'investissement (GB).

2 Dont reprise de provision symétrique aux dotations aux amortissements de 15 millions EUR sur les lignes de métier Banque d'entreprises (CMB) et Banque de financement (GB).

3 Dont reprise de provision de 25 millions EUR sur les métiers Banque d'entreprises (CMB) et Banque de financement (GB).

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	m€	m€	m€	m€
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	4,1	—	0,1	4,0
Immobilisations financières ¹	0,2	—	—	0,2
Total	4,3	—	0,1	4,2

1 Inclus au sein de la Note 4 et Note 5.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	618	799
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	—	1
– acquisitions d'immobilisations	112	14
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(20)	(196)
Valeurs brutes au 31 décembre	710	618
Amortissements au 1^{er} janvier	558	736
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ¹	98	39
– transferts et autres mouvements	11	(18)
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(54)	(199)
Amortissements au 31 décembre	613	558
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	97	60

1 Dont reprise de provision nette de 35 millions EUR en lien avec les lignes de métier Banque d'entreprises (CMB) et Banque de financement et d'investissement (GB).

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Terrains et constructions d'exploitation	9	12
Terrains et constructions hors exploitation	—	—
Autres immobilisations corporelles	88	48
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	97	60

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Immobilisation en cours	3	3
Valeurs brutes ¹	379	586
Amortissements	(300)	(414)
Créances rattachées	(1)	(2)
Total	81	173

1 Principaux biens en stock en 2023 : routier pour 139 millions EUR, BTP pour 55 millions EUR et bureautique informatique pour 37 millions EUR.

Au 31 décembre 2023, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 97 millions EUR (195 millions EUR en 2022) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 19 millions EUR (24 millions EUR en 2022). Les immobilisations en cours restent stable.

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1 ^{er} janvier 2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2023
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	612	266	(37)	(191)	(18)	632
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature	37	14	(1)	(25)	(2)	24
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque¹	649	280	(38)	(216)	(20)	656

1 Les chiffres d'ouverture de 2023 ont été ajustés d'EUR 45 millions pour corriger l'erreur identifiée au cours de l'année 2023. Il n'y a pas d'impact sur le bilan et le compte de résultat de 2022.

Coût du risque

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires (hors intérêts douteux)	(195)	(55)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature	6	(15)
– récupération sur créances amorties	3	2
Total coût du risque	(186)	(67)
– dont pertes :		
non couvertes sur créances douteuses	(121)	(6)
non couvertes sur engagements par signature	—	—
couvertes par des provisions	(38)	(51)

9 Autres actifs

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Total après netting	21 598	24 477
Netting du collatéral associé aux dérivés	4 152	6 327
Total avant netting	25 750	30 804
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	3 238	604
débiteurs divers et autres comptes d'actif	22 512	30 200

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Total	42 633	54 834
Netting des dérivés	19 479	24 699
Total avant netting	62 112	79 533
- dont :		
comptes d'encaissement	172	196
autres comptes de régularisation ¹	61 940	79 337

¹ Dont valeur de marché des dérivés (avant netting) : 59 806 millions EUR en 2023, contre 77 669 millions EUR en 2022.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Répartition des opérations par échéance contractuelle résiduelle

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Total	23 263	21 007
Netting titres donnés en pension livrée	24 813	19 412
Total avant netting	48 076	40 419
A vue	6 727	5 785
A terme	41 161	34 578
≤ 3 mois	11 191	9 436
> 3 mois et ≤ 1 an	341	4 142
> 1 an et ≤ 5 ans	28 481	19 750
> 5 ans	1 148	1 250
Dettes rattachées	188	56
Total	48 076	40 419
- dont : titres donnés en pension livrée	33 707	25 077

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Total après netting	108 308	74 678
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne	2 543	2 019
Netting titres donnés en pension livrée	944	1 078
Total avant netting	111 795	77 776
Dépôts à vue	61 509	43 758
Comptes à régime spécial à vue	8 598	9 157
Comptes à régime spécial à terme	640	691
Comptes à terme	37 572	20 064
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	108 319	73 670
Titres donnés en pension livrée	3 211	4 034
Dettes rattachées	265	72
Total des comptes créditeurs de la clientèle	111 795	77 776

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
A vue	70 107	52 914
A terme	41 423	24 790
≤ 3 mois	35 504	22 129
> 3 mois et ≤ 1 an	5 238	2 387
> 1 an et ≤ 5 ans	511	150
> 5 ans	170	124
Dettes rattachées	265	72
Total	111 795	77 776

13 Dettes représentées par un titre

Répartition des dettes représentées par un titre par type

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Bons de caisse	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8 849	3 240
Emprunts obligataires	14 290	12 948
Dettes rattachées	278	227
Total	23 417	16 415

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Dettes représentées par un titre	23 139	16 188
≤ 3 mois	2 956	1 812
> 3 mois et ≤ 1 an	4 818	1 293
> 1 an et ≤ 5 ans	7 385	6 405
> 5 ans	7 980	6 678
Dettes rattachées	278	227
Total	23 417	16 415

14 Provisions

	Encours au 1 ^{er} janvier 2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2023
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Provisions pour engagements et litiges	53	15	(2)	(34)	5	37
Autres provisions	1 974	1 999	(81)	(1 932)	(102)	1 859 ¹
Total	2 027	2 014	(83)	(1 966)	(97)	1 896

¹ Comprend une provision non affectée pour perte sur cession liée aux opérations de banque de détail en France pour 1,6 milliard EUR. La provision pour pertes allouée au 31 décembre 2023 s'élève à 173 millions EUR.

Provision sur PEL / CEL

	31 décembre 2023				
	PEL				CEL
	≤ 4 ans	> 4 ans et ≤ 10 ans	> 10 ans	Total	
	m€	m€	m€	m€	m€
Encours collectés	26	182	410	618	87
Encours de crédit	—	—	—	—	—
Provisions	—	—	(5)	(5)	—
Dotations / reprises nettes aux provisions	—	—	—	—	—

15 Autres passifs

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Total après netting	43 742	44 652
Netting du collatéral associé aux dérivés	4 152	1 234
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 388	2 114
Total avant netting	50 282	48 000
dont:		
– Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	362	413
– Créiteurs divers et autres ¹	20 394	21 640
– Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	29 526	25 947

¹ Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2023 : 15 669 millions EUR, contre 20 372 millions EUR en 2022.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Total	38 690	49 260
Netting des dérivés	19 479	29 793
Total avant netting	58 169	79 053
- dont :		
comptes de décaissement	174	186
autres comptes de régularisation ¹	57 995	78 867

¹ Dont valeur de marché des dérivés (avant netting) : 56 840 millions EUR en 2023, contre 77 818 millions EUR en 2022.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Titres subordonnés remboursables	—	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	3 345	2 560
Dettes rattachées	36	5
Total	3 397	2 582

Emissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2023	31 décembre 2022
					m€	m€
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985	N/A	TMO - 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					16	16

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2023 m€	31 décembre 2022 m€
Emprunts subordonnés						
Emprunts à durée indéterminée ¹	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	250
	18.03.2022	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	250
	06.12.2016	Perpétuelle	Taux variable	EUR	235	—
	23.01.2019	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	—
Emprunts subordonnés ²	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	300	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	400	400
	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	100	100
	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	500	500
	30.06.2014	28.08.2029	Taux variable	EUR	150	—
	08.12.2023	08.12.2034	Taux variable	EUR	200	—
Dettes rattachées					36	5
Total (y compris dettes rattachées)					3 381	2 565

1 Tier 1 : le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions à l'exception de 2 dettes allemandes en 2016 et 2019 d'un montant de 435 millions EUR dont le remboursement est possible uniquement en totalité.

2 Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, à partir ou après la date d'échéance sous certaines conditions à l'exception d'une dette allemande en 2014 pour un montant de 150 millions EUR dont le remboursement est possible uniquement en totalité.

Plus de détails sont disponibles dans les informations du Pillar 3 de HSBC Continental Europe.

18 Capital social

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
(Actions de 5 euros de nominal)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} janvier	212 466 555	1 062 333	98 231 196	491 156
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	—	—	114 235 359	571 177
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	212 466 555	1 062 333	212 466 555	1 062 333

Droits de vote

Au 31 décembre 2023, le total des droits de vote s'établit à 212 466 555.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2023 m€	31 décembre 2022 m€
Capital souscrit	1 062	1 062
Prime d'émission ¹	5 808	5 281
Réserves	1 055	1 041
– réserve légale	52	38
– réserve des plus-values à long terme	405	407
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	290	290
– écart de réévaluation sur coût des services passés	—	—
Report à nouveau ²	1 191	733
Acomptes sur dividende	—	—
Provisions réglementées	—	—
Résultat de la période	671	275
Capitaux propres	9 787	8 392

1 Dont 524 millions EUR de "boni de fusion" reflétant principalement l'écart entre le prix payé par HSBC Continental Europe et la valeur d'actif net de l'activité en Allemagne.

2 Avant affectation à la distribution de dividendes et/ou à la réserve légale de l'année en cours.

Notes annexes aux comptes sociaux

Variation des capitaux propres

	2023
	m€
Solde au 1^{er} janvier	8 392
Résultat de la période	671
Emission liée aux options de souscription d'actions	—
Augmentation de capital	—
Acompte sur dividendes	—
Autres ¹	724
Solde au 31 décembre	9 787

1 Dont 524 millions EUR de "boni de fusion" reflétant principalement l'écart entre le prix payé par HSBC Continental Europe et la valeur d'actif net de l'activité en Allemagne, et 197 millions EUR de report à nouveau générés par la conversion des actifs et passifs de HSBC Allemagne aux principes comptables français.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Provision pour engagements sociaux	43	84

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2023, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2023, étaient les suivantes pour les 2 principales entités :

(en %) - France	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2023	3,1	2,00	2,00	2,95
Au 31 décembre 2022	3,7	2,00	0,80	2,96

(en %) - Allemagne	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2023	3,17	2,25	2,25	2,25
Au 31 décembre 2022	3,71	2,25	2,25	2,25

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies ¹	401	89
Juste valeur des actifs des régimes ¹	(358)	(5)
Passif net comptabilisé	43	84

1 Comprend 312 millions EUR de valeur actuarielle des engagements à prestations définies et (353) millions EUR de juste valeur des actifs prévus du fait de l'intégration des actifs et des passifs de HSBC Allemagne en 2023.

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	m€	m€	m€
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1^{er} janvier 2023	(5)	89	84
Coûts des services rendus	—	3	3
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à	—	3	3
Effets de revalorisation	—	3	3
Prestations versées	—	(9)	(9)
Autres	(353)	312	(41)
Au 31 décembre 2023	(358)	401	43

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2023				
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif		Dont : HSBC
	m€	m€	m€		m€
Juste valeur des actifs des régimes de retraite ¹	(358)	354	4		—
– actions	(3)	3	—		—
– titres	(215)	215	—		—
– immobilier	—	—	—		—
– dérivés	—	—	—		—
– autres	(140)	136	4		—

1 Due à l'intégration des actifs et passifs de HSBC Allemagne en 2023.

21 Hors bilan

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	58 737	51 368
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	8 064	2 182
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur de la clientèle	50 673	49 186
– ouvertures de crédits confirmés	50 621	49 145
– acceptations à payer et divers	52	41
Engagements reçus	909	6 159
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	909	6 159
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	17 485	14 300
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	3 255	3 798
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	14 230	10 501
Engagements reçus	19 044	18 644
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre	19 044	18 644

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2023
	m€
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>	5 914
Créances données en garantie 3G et TRICP	3 244
Créances données en garantie CCBM	1 957
Titres donnés en garantie	4 420
Total	15 535

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€
Opérations fermes	3,0	25	4 323	4 348	(14,6)	30	4 410	4 440
Opérations sur marchés organisés	—	—	70	70	—	—	65	65
- contrats de taux	—	—	48	48	—	—	50	50
- contrats de change	—	—	11	11	—	—	—	—
- indices et actions	—	—	11	11	—	—	15	15
Opérations de gré à gré	3,0	25	4 253	4 278	(14,6)	30	4 345	4 375
- futures de taux	—	—	508	508	—	—	542	542
- swaps de taux	3,4	25	2 878	2 903	(5,0)	30	2 999	3 029
- swaps de devises et swaps cambistes	(0,1)	—	68	68	(0,2)	—	71	71
- autres contrats à terme	(0,3)	—	799	799	(9,4)	—	733	733
Opérations conditionnelles	(1,1)	—	487	487	(0,2)	—	480	480
Opérations sur marchés organisés	(0,5)	—	139	139	—	—	88	88
- options de taux	—	—	—	—	—	—	—	—
- options de change	—	—	81	81	—	—	85	85
- autres options	(0,5)	—	58	58	—	—	3	3
Opérations de gré à gré	(0,6)	—	348	348	(0,2)	—	392	392
- Caps et floors	—	—	116	116	(0,4)	—	133	133
Swaptions et options	(0,6)	—	232	232	0,2	—	259	259
- achetés	(0,6)	—	120	120	0,2	—	19	19
- vendus	—	—	112	112	—	—	239	239
Total des opérations sur instruments financiers à terme	1,9	25	4 810	4 835	(14,8)	30	4 890	4 920

1 Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montant des notionnels	md€	md€
Contrats de couverture individualisée ¹	6	14
Contrats de couverture globale ²	19	16
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 878	2 999
Opérations de marché en position isolée	—	—

1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.

2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers à terme : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	31 décembre 2023			Total md€
	≤ 1 an md€	> 1 an et ≤ 5 ans md€	> 5 ans md€	
Instruments financiers de :				
- devises	45	65	25	135
- taux	1 337	1 373	1 044	3 754
- autres	845	95	6	946
Total	2 227	1 533	1 075	4 835

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2023 m€	31 décembre 2022 m€
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation¹	12 502	12 714
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	12 014	11 861
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	488	852
B – Autres contrats¹	2 272	1 685
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	2 245	1 618
– contrats sur taux d'intérêts	369	122
– contrats sur devises	894	859
– contrats sur actions	794	543
– contrats de dérivés de crédit	40	2
– contrats sur produits de base	148	93
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	27	67
– contrats sur taux d'intérêts	–	–
– contrats sur devises	27	67
– contrats sur actions	–	–
Total des équivalents risque de crédit²	14 774	14 399
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	4 282	4 621

- 1 Les chiffres de 2022 ont été ajustés pour corriger l'allocation erronée entre les contrats de type A et ceux de type B respectivement pour A de EUR 12 382 millions à EUR 12 714 millions et pour B de EUR 2 017 millions à EUR 1 685 millions. Il n'y a pas de modification sur les totaux équivalents risques de crédit et leurs RWA correspondants.
- 2 Hausse des équivalents risque de crédit incluant la consolidation de HSBC Luxembourg.

Effets des compensations sur les équivalents risque de crédit

	31 décembre 2023 m€	31 décembre 2022 m€
Equivalents risques avant compensation	125 978	147 087
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(96 917)	(131 943)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(14 287)	(744)
Equivalents risques après compensation	14 774	14 399

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2023 m€	31 décembre 2022 m€
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	4 166	698
Clientèle	2 599	1 515
Obligations et autres titres à revenu fixe	575	189
Total	7 340	2 403
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	(1 726)	(693)
Clientèle	(2 838)	(647)
Dettes subordonnées	(148)	(74)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(963)	(228)
Total	(5 675)	(1 642)

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2023 m€	31 décembre 2022 m€
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	7	1
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	–	–
Parts dans les entreprises liées ¹	733	43
Total	740	44

- 1 Dont 584 millions EUR de dividendes de la filiale allemande HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH.

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Commissions		
Produits	1 355	1 196
Sur opérations avec les établissements de crédit	71	57
Sur opérations avec la clientèle	124	116
Sur opérations de change	13	2
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	218	180
Sur prestations de services pour compte de tiers	667	644
Sur engagements	216	160
Autres commissions	46	37
Charges	(457)	(345)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(50)	(41)
Relatives aux opérations sur titres	(204)	(91)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	—	(1)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(160)	(163)
Sur engagements	(8)	(1)
Autres commissions	(35)	(48)
Total des commissions	898	851

26 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Résultats		
Titres de transaction	409	402
Opérations de change	295	252
Instruments financiers à terme	(600)	(323)
Total	104	331

27 Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	25	(21)
Dépréciation :	(4)	(53)
– dotations	(54)	(63)
– reprises	50	10
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	(4)	4
Dépréciation :	—	—
– dotations	—	—
– reprises	—	—
Total	17	(70)

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(854)	(833)
Charges de retraite	(94)	(87)
Participation et intéressement	(13)	(7)
Total frais de personnel	(961)	(927)
Autres frais administratifs	(1 052)	(967)
Total des charges générales d'exploitation	(2 013)	(1 894)

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2023, la provision s'élève à 8.4 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	—	(66)
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées	15	18
Total	15	(48)

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Résultats exceptionnels		
Provisions pour pertes sur contrat ¹	8	(8)
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation ²	—	(103)
Coûts de la vente ³	21	(35)
Correction d'erreur	—	—
Autres ⁴	(434)	28
Total	(405)	(118)

1 Reflète l'évolution en 2023 en raison d'une augmentation de la perte contractuelle de 8 millions EUR et d'une dépréciation de 13 millions EUR sur la souscription du PPI basé sur un nouvel accord-cadre pour la vente des activités de banque de détail, compensées par une diminution des éléments non monétaires (transfert d'actifs attribués à valeur nulle) pour 29 millions EUR.

2 Dont réduction de 3 millions EUR sur la dépréciation des immobilisations corporelles, compensée par une augmentation de la dépréciation de la participation dans Crédit Logement.

3 Dont coûts engagés dans la cession de 39 millions EUR compensés par une reprise de la provision pour coûts de vente de 60 millions EUR.

4 Dont paiement de 434 millions EUR, reflétant l'engagement de la succursale allemande de HSBC Continental Europe au titre du DPLTA (Domination and Profit and Loss Transfer Agreement) dans le cadre de l'acquisition des actifs et passifs pour couvrir les pertes générées par sa filiale allemande HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH en 2023.

31 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Impôts courants		
A taux normal	(156)	5
A taux réduit	—	—
Impôts différés	(74)	282
Total	(229)	288

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	2024	2023	2022
	%	%	%
Impôts courants ¹	25,00	25,00	25,00
Taux réduit (imposition PVLT) ²	3,1	3,1	3,1
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC) ³	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque) ³	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2023	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2024	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2025	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2026	25,00	25,00	25,00
ID taux réduit si retournement en 2023	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2024	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2025	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2026	3,1	3,1	3,1

1 Taux standard de 25 % (hors CSB de 3,3 %).

2 Conformément à la législation fiscale française, les plus-values sur cession d'actions enregistrées comme des titres de participation selon le référentiel comptable français et détenues depuis au moins deux ans, sont imposables en France au taux effectif de 3,1 % (soit 12 % de la plus-value au taux standard de 25,83 %).

3 Le régime est soumis à des conditions spécifiques.

Notes annexes aux comptes sociaux

Les bénéfices de HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels ces bénéfices sont réalisés. La charge d'impôt la plus importante concerne la France où le taux applicable d'impôt sur les sociétés était de 25 % en 2022 et 2023. La Contribution Sociale sur les Bénéfices est maintenue à 3,3 % de l'impôt sur les sociétés, ce qui porte le taux d'imposition effectif à 25,83 % (25,83 % en 2022). Le taux d'imposition effectif final varie en fonction de la contribution des entités hors de France, notamment l'Allemagne, qui a un taux d'imposition de 31,5 % pour l'exercice 2023, ainsi que d'autres succursales européennes.

Impôt courant

Le compte de résultat affiche une charge d'impôt courant de 156 millions EUR en 2023 (2022 : crédit de 5 millions EUR). Cette variation s'explique par l'effet de la charge d'impôt reportée par les succursales de HSBC Continental Europe de 188 millions EUR (2022 : 40 millions EUR), dont 83 millions EUR ont été constatés par la succursale allemande, compensée en partie par un crédit d'impôt de HSBC Continental Europe de 32 millions EUR.

Impôt différé

L'exercice 2023 se solde par une charge d'impôts différés de 74 millions EUR (2022 : crédit d'impôts de 282 millions EUR), qui s'explique principalement par la charge d'impôt courant de HSBC Continental Europe de 30 millions EUR, celle de la succursale allemande de HSBC Continental Europe de 38 millions EUR et 6 millions EUR pour les autres succursales de HSBC Continental Europe.

Au 31 décembre 2023, l'actif d'impôt différé net était de 832 millions EUR (2022 : 762 millions EUR) dont 713 millions EUR pour HSBC Continental Europe, 105 millions EUR d'actif d'impôt différé de HSBC Continental Europe Allemagne et 14 millions EUR pour les autres succursales européennes de HSBC Continental Europe.

L'actif d'impôt différé net pour HSBC Continental Europe de 713 millions EUR s'explique principalement par des pertes reportables des années précédentes de 652 millions EUR (2022 : 664 millions EUR). Les pertes du groupe fiscal français ont été principalement générées par les activités de banque de détail en France. En 2023, le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Suite à la vente des activités de détail en France le 1^{er} janvier 2024, l'impact de ces activités a été exclu des bénéfices imposables futurs sur lesquels la Direction a fondé son jugement pour la reconnaissance d'un impôt différé actif. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 à 13 ans.

En juin 2023, du fait de l'intégration des actifs et passifs de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH par HSBC Allemagne, 143 millions EUR d'actifs d'impôt différé ont été inclus dans les états financiers de la société mère, montant qui a été compensé par une charge d'impôt différé de 38 millions EUR durant l'année.

Impôt différé non comptabilisé

Le groupe fiscal français n'a pas d'impôt différé non reconnu au 31 décembre 2023 (2022 : néant).

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 173 à 174 du Document d'enregistrement universel 2023, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2023.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a ensuite été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority (« FCA ») en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, « FRB »), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de « Personne Qualifiée » en application de la section 166 du UK Financial Services and Market Act, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de « Consultant Indépendant ») aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

La « Personne Qualifiée » a terminé sa mission dans le courant du second trimestre 2021 et la FCA a décidé que la poursuite de la mission de la « Personne qualifiée » n'était plus nécessaire. De son côté, le « Consultant Indépendant » a également terminé sa mission et, en août 2022 la FRB a mis un terme à son ordonnance.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff (« Madoff ») a été arrêté en décembre 2008 aux États-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities »), est en cours de liquidation aux États-Unis par un « Trustee ».

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC (« HTIE »), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemnifiera HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs dont les pertes résultant des litiges Madoff liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux États-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non spécifié. Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le « Tribunal des faillites »).

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont mené des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor (« European Interbank Offered Rate ») ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la « Commission ») a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE (« le Tribunal »), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE.

En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, à la suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. En janvier 2023, le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal de septembre 2019 a été rejeté par la Cour de Justice de l'UE, qui a confirmé les conclusions de la Commission sur la responsabilité de HSBC. Le recours distinct introduit par HSBC contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission est toujours en cours d'instance devant le Tribunal de l'UE.

Autres enquêtes réglementaires, procédures et litiges

Enquêtes fiscales :

En mars 2023, le Parquet national français a annoncé une enquête contre plusieurs banques, dont HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc, Paris Branch, pour une présumée fraude fiscale en relation avec des opérations liées au paiement de dividendes. HSBC Bank plc et HSBC Allemagne continuent également de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqué à certaines activités de trading.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de ces affaires, notamment leur calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC, qui pourrait être significatif.

33 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Événements postérieurs à la clôture

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de son activité de banque de détail en France à CCF, une filiale de Promontoria MMB SAS (« My Money Group »). La cession comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement.

Il n'y a pas eu d'autre événement significatif entre le 31 décembre 2023 et la date d'approbation de ces états financiers par le Conseil d'Administration qui nécessiterait un ajustement ou une information supplémentaire dans les états financiers.

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
				Brute		Nette						
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	(76)	100,00	113 239	—	—	—	106 248	2 165	—
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	125 761	100,00	39 236	163 683	2 711 670	—	97 853	15 658	—
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 880	100,00	60 384	9 784	—	—	—	(5)	—
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 566	99,98	16 262	9 180	—	—	—	(6)	—
HSBC Epargne Entreprise (France), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Epargne salariale	31 000	(17 673)	100,00	30 148	13 885	3 000	—	5 479	(5 005)	—
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	51 976	93,67	134 546	283 832	—	—	190 963	21 152	7 547
HSBC Services (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 242	479	100,00	36 877	2 914	—	—	—	(26)	—
Valeurs Mobilières Elysées, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	8 210	100,00	67 757	52 136	—	—	—	493	—
HLF 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	108 615	100,00	281 756	333 466	16 528	—	9	17 289	100 025
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	participations	11 987	14 041	100,00	25 201	36 795	—	—	—	(239)	—
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	3 518	100,00	44 478	26 214	—	—	1 897	1 621	1 368
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 315	—	100,00	11 507	14 678	—	—	581	450	—

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réser- ves + re- port à nou- veau avant affect- ation du	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continent al Europe et non rembours és	Mon- tants des cau- tions et avals fournis par HSBC Contine- ntal Europe	Chiffre d'aff- aires du dernier exercice	Résu- ltat (béné- fice net ou perte du dernier exer- cice)	Divi- dendes encaï- ssés par HSBC
				résultat	en %	Brute	Nette					Contine- ntalEuro pe au cours de l'exer- cice
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	60 667	80,98	37 190	80 111	—	—	96 135	203	5 102
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa- bilité limitée de droit anglais	Holding d'investisse- ment	5 629	-	100,00	4 873	6 333	—	—	—	3	—
HSBC Assurances Vie (France), Immeuble Coeur Défense – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	791 018	100,00	513 999	1 103 938	—	—	1 170 612	81 439	—
HSBC Bank Malta p.l.c. 116 Archbishop Street, Valletta, Malta	Public Limited Company (Société Anonyme)		108 092	417 368	70,03	203 875	203 875	155 000	6 479	234 447	56 044	19 041
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. 18 Bd de Kockelscheuer, 1821 Gasperich Luxembourg	Limited Company (SA)	Banque privé	160 000	87 128	100,00	195 000	195 000	500 000	346 000	6 770	(12 719)	
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) Filiales étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 – Participations												
a) Participations françaises	—		—	—	—	4	—	—	—	—	—	—
b) Participations étrangères	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2023	
	Filiales	Autres entreprises liées
	m€	m€
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	—	4 879
Créances sur les établissements de crédit	3 124	3 026
Opérations avec la clientèle	111	1 179
Obligations et autres titres à revenu fixe	—	—
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	3 927	12 249
Opérations avec la clientèle	331	31
Dettes représentées par un titre	—	—
Autres passifs	—	4 532
Dettes subordonnées	—	2 760
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 620	—
Engagements de garantie donnés	—	1 663
Engagements sur titres donnés	—	—

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	m€	m€
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents ¹	1 191	733
– bénéfice de l'exercice	671	275
Total (A)	1 862	1 008
Affectation des bénéfices		
– dividendes	—	—
– réserve légale	—	—
– réserve libre	—	—
Total (B)	—	—
Report à nouveau (A - B)	1 862	1 008

1 Dont 196 millions EUR liés à la succursale allemande, compensés par une dotation aux réserves légales de 14 millions EUR sur le bénéfice 2022.

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2023	2022	2021	2020	2019
	m€	m€	m€	m€	m€
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 062	1 062	491	491	491
Nombre d'actions émises	212 466 555	212 466 555	98 231 196	98 231 196	98 231 196
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	9 751	4 242	3 228	3 285	3 560
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	703	(352)	(2 042)	(455)	(120)
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	671	275	(1 589)	(906)	(147)
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	2,2	(0,3)	(15,8)	(5,8)	(0,6)
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	3,2	1,3	(16,2)	(9,2)	(1,5)
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	—	—	—	—	—
Personnel					
Nombre de salariés ¹	10 511	11 122	7 993	8 835	9 314
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	10 770	8 342	8 338	9 058	9 281
Montant de la masse salariale	662	641	629	640	639
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	246	230	245	248	247
Taxe sur les salaires et taxes diverses	31	36	63	58	53
Montant de l'intéressement et / ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	6	—	—	—	6

1 Salariés inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Répartition et affectation des bénéfices

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2023 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

31 décembre 2023

	m€
A – Titre d'investissement	428
Valeurs à revenu fixe	428
Bons du trésor	—
Autres effets publics	—
Titres du marché interbancaire	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Obligations et assimilés	425
Créances rattachées	3
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	13 269
Valeurs à revenu fixe	13 251
Bons du trésor	—
Autres effets publics	6 160
Titres du marché interbancaire	—
Billets de trésorerie	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Fonds Communs de créances	—
Obligations et assimilés	7 013
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	—
Créances rattachées	78
Valeurs à revenu variable	18
Actions et assimilés	18
Parts ou actions d'OPCVM	—
Total des titres d'investissement, de placement et de l'activité de portefeuille	13 697

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

31 décembre 2023

	m€
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	88
Valeurs cotées à la cote officielle	—
Valeurs françaises non cotées	88
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	—
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	—
Valeurs étrangères non cotées	—
Total des créances rattachées	—
B – Parts dans les entreprises liées	2 112
Valeurs françaises cotées	—
Valeurs françaises non cotées	2 096
Valeurs étrangères cotées	—
Valeurs étrangères non cotées	16
Total des créances rattachées	—
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	2 200